

MOURAD BOUKELLA (*)

MOHAMED YASSINE FERFERA (**)

Présentation générale

Le Colloque intitulé «La mondialisation, l'ajustement structurel et le développement à la lumière de l'oeuvre et de la pensée de Fayçal Yachir», est la première manifestation scientifique organisée en hommage à notre éminent collègue, aujourd'hui disparu (1). De nombreuses communications y ont été présentées et des débats fructueux ont jalonné les travaux en plénière et en ateliers.

L'objet de cette présentation générale est de proposer une synthèse des communications retenues pour la publication. Celles-ci rendent compte de la diversité des approches et des analyses que suscitent les transformations structurelles en cours de l'économie mondiale, ainsi que leurs retombées aux plan national et régional.

1- Le texte de H. Aït Amara propose une «lecture» de la réalité de la mondialisation à travers les activités et les acteurs qui y sont impliqués. Contrairement à une idée fortement répandue, l'auteur considère que la mondialisation ne correspond pas à une tendance historique objective, inéluctable et imposable à la volonté des Etats. Elle est plutôt la conséquence des choix politiques de ces Etats - du moins les plus puissants d'entre eux - considérés comme des agents actifs des processus en cours.

Pour autant, l'auteur refuse d'y voir un effacement de la base nationale au profit de l'international et donc un recul de la souveraineté des Etats. Non seulement les F.M.N maintiennent encore de fortes attaches nationales, mais les Etats eux-mêmes interviennent massivement dans l'évolution économique mondiale à travers des politiques industrielles, technologiques et commerciales notamment. Prenant appui sur l'expérience de certains pays d'Asie, mais aussi sur les positions nouvelles de la Banque Mondiale, H. Aït Amara conclut à la fin du dogme de pleine efficacité des marchés et à la nécessité, pour les pays en développement, d'accompagner la transition vers l'économie de marché par la construction d'institutions étatiques porteuses d'un véritable projet national de développement.

2- C'est précisément cette question de l'articulation Etat-marché dans le contexte de la libéralisation de l'économie qu'abordent tour à tour C. Bounoua et A. Dahmani à partir de l'expérience algérienne.

C. Bounoua considère que l'Etat est la seule institution capable, aujourd'hui comme hier, de faire aboutir le projet de construction de l'économie de marché. Mais encore faut-il rompre avec l'illégalisation rampante de l'économie algérienne qu'il définit comme «une économie où l'ensemble des activités apparaissent tout à fait légales (contrairement à l'économie informelle) mais qui trempent de plusieurs manières dans l'illégalité». D'où la nécessité, pour réussir le passage à l'économie de marché, de restaurer le droit au sein de l'économie.

C'est le thème de la nécessaire refonte de l'Etat comme préalable à tout effort de développement (traité dans de nombreux écrits de F. Yachir) que reprend A. Dahmani. Ce faisant, il renvoie dos à dos l'idéologie libérale et l'idéologie étatiste qui ont en commun une représentation abstraite de l'Etat dont on ne retrouve ni l'histoire, ni les liens avec la société, l'économie et la politique, ni les agents concrets qui l'animent.

L'auteur précise que l'Etat porteur de progrès dont il s'agit ici est un Etat moderne dont les conditions principales sont la mise en place d'un cadre légal en cohérence avec le fonctionnement du marché, le respect du droit de propriété, l'adoption de lois transparentes et acceptées par tous, une organisation judiciaire autonome et des cadres compétents dans les différents rouages et mécanismes de l'Administration.

Selon l'auteur, l'instauration d'une économie de marché ne peut aboutir en Algérie puisque l'Etat moderne qui pourrait accompagner la transition vers ce système d'économie est absent. Le système étatiste, qui se réduit à un conglomérat d'intérêts contradictoires, constitue le principal obstacle aux changements prônés dans le discours officiel.

En conclusion, A. Dahmani estime incontournable la nécessité de faire évoluer l'Etat, non pas vers son désengagement en tant qu'acteur économique, mais vers une forme légale-rationnelle lui permettant un meilleur fonctionnement et une plus grande rationalisation de ses actions.

3- Un autre thème, abordé par A. Khelif a trait aux effets de la libéralisation que connaissent les économies nationales - dont l'Algérie - depuis les années 1980 et 1990. Plus précisément, l'auteur s'interroge sur le sens à donner aux restructurations récentes du secteur des hydrocarbures dont on sait le poids et le rôle prépondérants dans l'économie algérienne.

En effet, la loi sur les hydrocarbures appliquée en 1991 suscite, selon lui, à la fois des motifs de satisfaction (nette croissance des activités d'exploration, de production et d'exportation), mais aussi et surtout des motifs d'inquiétude qui découlent des trois faits d'observation suivants :

a- D'abord le réajustement des capacités de production respectives de Sonatrach et de ses associés étrangers en faveur de ces derniers.

La part des compagnies étrangères dans l'investissement et la production devrait même dépasser celle de Sonatrach dès 2000. De ce point de vue, la pénétration en force du capital américain au

détriment du capital traditionnel sud-européen, notamment français, révèle un aspect important de la politique méditerranéenne et arabe des USA.

b- Ensuite, la nouvelle politique algérienne de maximisation des exportations d'hydrocarbures, dans un contexte de baisse tendancielle des prix, notamment gaziers, du fait des progrès techniques réalisés dans le secteur depuis 20 ans.

c- Enfin, l'augmentation permanente des prélèvements financiers suscités par le programme de développement des hydrocarbures, alors que le reste de l'économie souffre de désinvestissement chronique. Ceci tend à aggraver le déséquilibre structurel de l'économie si l'on en juge par le poids relatif du secteur des hydrocarbures qui, loin de reculer, a encore progressé ces dernières années.

Au total, l'auteur estime que la libéralisation en cours dans le secteur pétrolier et gazier ne saurait être érigée en dogme absolu. Il s'interroge légitimement sur les limites au delà desquelles le recul du contrôle de l'opérateur national dans la production risque d'annuler à terme tout le bénéfice du partenariat dans le secteur.

4- La réflexion de A. Khelif débouche, d'une façon ou d'une autre, sur un thème également abordé par F. Yachir, celui du statut des ressources naturelles dans la problématique du développement.

Le texte de R. Abdoun rappelle les conceptions de F. Yachir sur cette question et notamment sa critique de l'hypothèse d'offre illimitée des ressources naturelles sur laquelle se fonde la Science économique.

A la suite de F. Yachir, R. Abdoun insiste sur l'incompatibilité des velléités de rattrapage industriel des pays du Tiers-Monde par reconduction pure et simple du modèle occidental. Il montre, à travers l'exemple algérien, que la non intégration de l'environnement dans les projets de développement conduit à la fois à compromettre ce même développement et à mettre en danger la santé des populations. Il en appelle à la préservation des ressources naturelles dans le cadre d'un modèle alternatif de développement durable «qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs».

5- Si les ressources énergétiques font l'objet de convoitises de la part des F.M.N, cela ne semble pas être le cas des ressources agricoles. O. Bessaoud constate que l'agriculture n'est pas un secteur mondialisé. D'une part, les produits agricoles bruts occupent, comme toutes les matières premières, une place déclinante dans les flux mondiaux de marchandises (48% en 1950, 15% en 1980 et 12% en 1995) par rapport au total des exportations mondiales de marchandises. D'autre part, les Investissements directs étrangers (IDE) orientés vers l'agriculture sont relativement faibles en raison de la rigidité du facteur terre et de l'immobilité du travail agricole. Par contre, l'auteur relève des changements importants dans les stratégies des F.M.N agro-alimentaires en liaison avec le processus de mondialisation. Il note que

l'avènement de la biotechnologie appliquée dans la sphère alimentaire est à l'origine de la création de techniques nouvelles et de produits nouveaux (organismes génétiquement modifiés, transgénèse,...), ce qui induit des transformations radicales des structures productives de l'économie agro-alimentaire mondiale.

6- Les innovations techniques - encore un thème cher à F. Yachir - sont justement au coeur des préoccupations de M. Ferguene dans l'article proposé. A partir d'un raisonnement articulé autour des concepts de systèmes d'innovation, de réseau d'innovation et de milieux innovateurs, il démontre que leur dynamique n'est pas indépendante de la dynamique de l'espace où elles se déroulent (ce qu'il appelle la dynamique territoriale). La mondialisation, explique-t-il, c'est aussi un bouleversement de la hiérarchie spatiale traditionnelle et une redistribution géographique des activités, des entreprises et des populations à l'échelle du monde. Or, les vieilles représentations néo-classique (l'espace homogène), structuraliste (l'espace polarisé) et marxiste (le Centre et la Périphérie) sont, selon lui, incapables de saisir les nouveaux facteurs de dynamisme et/ou de renouveau des tissus socio-économiques locaux. S'inspirant de l'approche d'A. Marshall en termes «d'économies externes» et de «districts industriels» et de ses prolongements théoriques contemporains («l'entité socio-territoriale» de G. Becattini, le «système productif local» de A. Bagnasco et C. Trigilia etc...), l'auteur recherche la réponse à cette question dans le rapprochement nécessaire entre dynamiques spatiales (Economie spatiale ou régionale) et processus de l'innovation (Economie du changement technique). Il évoque à cet effet les travaux fondés sur une conception territoriale de l'innovation. Les concepts de districts technologiques et de milieux innovateurs permettent alors de postuler que les changements technologiques, les nouveaux produits ou encore les progrès en organisation sont avant tout la création du milieu, c'est-à-dire la réponse des acteurs concernés dans leurs efforts de résoudre les problèmes de développement qui se posent localement.

7- Cette question de la dynamisation économique et technologique des espaces se retrouve dans le texte de D. E. Guechi à propos du problème de l'intégration régionale au Maghreb.

L'auteur s'attache à expliquer pourquoi, malgré les atouts de son homogénéité géographique, économique, culturelle et linguistique, la construction maghrébine aura relativement peu évolué depuis l'adoption du Traité de Marrakech en 1989 instituant l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Si des potentialités existent à l'échelle des cinq Etats maghrébins pris ensemble (territoire immense, S.A.U appréciable, richesse du sous-sol, infrastructures relativement développées et population jeune), des obstacles et des difficultés jalonnent encore le chemin conduisant à l'édification d'un ensemble inter-maghrébin efficace et rationnel :

- Il s'agit d'abord de la tendance encore prégnante à la concentration du pouvoir de décision au niveau de chacun des Etats, cette tendance renvoyant en grande partie aux options politiques et aux divergences

idéologiques qui les opposent. Ceci constitue un frein à la mise en place d'institutions communautaires face aux intérêts des Etats pris individuellement.

- Il s'agit ensuite des limites strictement économiques. D'une part, la mise en place d'un système économique maghrébin unifié est difficilement concevable dans un contexte où l'objectif de développement économique au niveau de chacune des nations impliquées n'est pas encore atteint. D'autre part, les échanges inter-maghrébins sont faibles et représentent à peine 987 millions de dollars américains en 1997, en raison du fait que les cinq pays produisent des produits agricoles et manufacturés quasiment similaires. L'auteur caractérise cette situation de « spécialisation régressive » pour signifier que les industries maghrébines occupent les créneaux les moins productifs (pétrochimie, chimie des plastiques, textiles, habillement, engrais,...) fondés sur une technologie classique aujourd'hui dépassée. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'espace maghrébin demeure encore un espace de dépendance multiforme vis-à-vis de l'économie mondiale.

8- Enfin, les textes de A. Djenane et de A. Koudri abordent l'analyse des effets du programme d'ajustement structurel sur les services publics d'une part, sur la gouvernance des entreprises publiques d'autre part.

i) A partir d'une étude concrète sur la wilaya de Béjaïa, A. Djenane relève, paradoxalement, une nette amélioration de la santé publique, des infrastructures d'éducation et de formation, des infrastructures de transport, de l'électrification, etc... à un moment où l'application du PAS se traduisait par une réduction drastique des dépenses de service public. Il note qu'au cours de la période 1987-1997, le milieu rural a été le principal bénéficiaire de ces améliorations et rattache celles-ci à l'implication de plus en plus forte des populations villageoises-organisées en comités de village- dans la prise en charge des travaux d'intérêt collectif. Il en déduit le rôle des pratiques associatives comme puissant facteur de développement en milieu rural. Par ailleurs, il estime, contre une idée reçue, que la suppression des subventions aux services publics est en fait une façon indirecte de soutenir les hauts revenus au détriment des couches les plus pauvres. Il en appelle, en conséquence, à leur rétablissement afin de contrecarrer la montée de la paupérisation observée à la suite de l'application du PAS.

ii) A. Koudri engage une réflexion sur le nouvel esprit de la gouvernance des entreprises publiques en Algérie, c'est-à-dire sur leurs règles de fonctionnement et de contrôle. Or, précise-t-il, il n'existe pas de modèle universel de gouvernance spécifique, tenant compte de l'étape de développement et de l'histoire des institutions.

A. Koudri note, à propos des EPE algériennes, que le pouvoir de décision en leur sein semble dilué, éclaté, soumis à une multitude d'intérêts rarement convergents. Entre autres, le contrôle interne y est soit excessif, soit absent. Dans les deux cas, la performance des entreprises y est pénalisée. En conséquence, l'auteur milite pour le

renforcement des pouvoirs du Conseil d'Administration, organe qui représenterait le mieux les intérêts des actionnaires. A condition de régler, en théorie et en pratique, la question de sa composition, des nominations et des prises de décision en son sein, des rémunérations des dirigeants, etc...

Au total, la plupart des contributions réunies ici abordent des thèmes très présents dans l'oeuvre de F.Yachir. Mieux encore: beaucoup de questionnements et de pistes de recherche avancés par les participants au Colloque autour de ces thèmes relèvent en fait de problématiques qui prennent racine dans la même oeuvre.

Il reste à espérer que d'autres occasions s'offrent pour découvrir bien d'autres aspects moins connus de la pensée de l'auteur, mais aussi pour enrichir celle-ci à la lumière des grandes mutations qu'il n'a pas vécues, mais qu'il a en grande partie anticipées **(2)**.

Notes

(*) Professeur à l'Institut des Sciences Economiques d'Alger, Directeur de recherche au CREAD.

()** Professeur à l'Institut National de la Planification et de la Statistique, Directeur du CREAD.

(1) Organisé conjointement par le CREAD et l'Université Ferhat Abbas de Sétif, ce Colloque a eu lieu à la Maison de la Culture de Sétif, les 15 et 16 mai 1999.

(2) Des engagements ont été pris lors du colloque pour réaliser un ouvrage en hommage à Fayçal YACHIR, projet aujourd'hui en voie de finalisation

Fayçal Yachir l'homme, son oeuvre et sa pensée

Fayçal Yachir, professeur agrégé de sciences économiques, appartient à la toute première génération d'universitaires algériens qui ont consacré leur vie à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

Enseignant, il a contribué avec ardeur au développement de la réflexion scientifique au sein de plusieurs universités du monde et particulièrement au sein des universités algériennes où des promotions entières d'étudiants ont apprécié la richesse, la rigueur et la cohérence de sa pensée, mais aussi la simplicité et la modestie de l'homme.

Chercheur au CREAD-Alger, à l'IDEP-Dakar, au CODESRIA, au Forum du Tiers-Monde, à l'IPE-UNESCO, à l'UNAM, il avait le souci permanent de voir tous les pays en développement forger une société prospère dans laquelle la pauvreté, l'illétrisme, la dépendance seront bannis à jamais. Sur la scène internationale, il a fortement contribué à la formulation de nouvelles idées et de nouvelles approches des problèmes économiques, politiques et sociaux relatifs au développement du monde contemporain.

Fayçal nous a quitté au mois de novembre 1997 alors qu'il menait avec la même ardeur intellectuelle ses réflexions sur les possibilités d'émergence d'un ordre mondial moins contraignant et plus juste. Plus qu'une oeuvre et des écrits, il a laissé derrière lui une pensée économique et sociologique puissante sans cesse renouvelée, qu'il est impératif de méditer, de capitaliser et de transmettre aux générations futures.

Ce voeu, partagé par de nombreux collègues universitaires algériens et étrangers, s'est traduit, il y a tout juste un an, au mois d'avril 1998, par l'organisation d'une journée d'hommage rendu à sa mémoire ici même à Sétif. Beaucoup d'entre nous s'étaient alors exprimés par le témoignage et le souvenir. Aujourd'hui, nous nous rencontrons de nouveau dans le cadre de ce colloque pour rendre encore hommage à Fayçal, mais par le discours et le débat scientifiques sur des problématiques qu'il a lui même si largement explorées et si fondamentalement renouvelées, à savoir la mondialisation, l'ajustement structurel et le développement.

Le comité d'organisation :

Mourad Boukella
Abdelmadjid Djenane
M.Yassine Ferfera

Hommages à Fayçal Yachir

Extrait de " Bulletin du Forum du Tiers-Monde " , Dakar 1998.

J'ai rencontré Fayçal pour la première fois dans un colloque que nous avons organisé à Alger en collaboration avec le CREA vers la fin des années 1970. Fayçal intervenait fréquemment et ses commentaires étaient toujours très forts. Précis, témoignant d'un esprit critique aigu. D'une culture qui lui permettait aisément d'intégrer les dimensions économiques, sociales et politiques des problèmes. L'aisance, l'élégance du parler, le sens de l'ironie complétaient ces qualités de fond. Nous sommes donc devenus de véritables amis dès ce jour, et j'ai tout de suite pensé qu'il serait un excellent coordinateur du réseau du Forum du Tiers-Monde. Il prit les contacts qu'il fallait pour consulter les meilleurs dans les trois pays d'Afrique du Nord, recueillir leurs suggestions et à Dakar, lire les propositions des coordinateurs pour les régions d'Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud, synthétiser l'ensemble. Le succès dans la mise en oeuvre de ce premier cycle de programmes du Forum du Tiers-Monde, couvrant les années 1980-1985, lui doit beaucoup. C'est à cette époque également que je l'invitais au Caire à établir le contact entre le groupe nord africain et celui du Moyen Orient. Mission jugée fructueuse par les deux groupes rassemblés au Centre d'Etudes Arabes que dirige Helmi Shaarawi.

Fayçal est donc devenu un pilier du Forum du Tiers-Monde, l'un des meilleurs de nos coordinateurs de projet, très actif durant toutes les années 1980. Les livres et les articles qu'il a signés témoignent de la qualité de son travail. Sa réflexion invitait toujours à aller au fond des problèmes, dépassant l'analyse immédiate. Cela correspondait exactement à ce que nous voulions faire au Forum du Tiers-Monde : créer le cadre de débats sérieux. La rigueur de ses constructions, son souci de vérité, son respect de l'information factuelle et son absence totale de dogmatisme donnaient aux débats qu'il animait le meilleur qu'on puisse en attendre.

Fayçal faisait alors la navette entre Alger, où il tentait aussi longtemps que possible d'exercer ses fonctions de professeur d'université dans les conditions dramatiques que l'on sait, et Dakar et les capitales africaines où se réunissaient les groupes du Forum du Tiers-Monde.

Dans les réunions élargies du Forum du Tiers-Monde rassemblant quelques uns de nos meilleurs coordinateurs pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, il se faisait remarquer par l'ampleur de ses vues et sa capacité de comprendre vite et bien les problématiques de différentes régions du Tiers-Monde. C'est alors que notre collègue et ami Pablo Gonzalez Casanova lui proposa de prendre un poste à l'université de Mexico, la poursuite de ses activités professionnelles en Algérie étant devenue strictement impossible. La mort prématurée de Fayçal n'est pas seulement la disparition d'un des fondateurs du Forum du Tiers-Monde. Elle est la perte d'un véritable ami personnel, de moi même et de beaucoup d'entre nous.

Samir Amin

Fayçal était un collègue, un camarade, un ami, je l'ai vu pour la dernière fois à Alger au printemps 1993. Je ne savais pas alors que j'allais quitter l'Algérie et que lui allait se rendre au Mexique. Depuis je ne l'ai plus revu. Avec sa disparition, qui s'ajoute à d'autres disparitions de collègues, de camarades et d'amis dans les conditions les plus diverses, mais toujours dramatiques, c'est toute une génération qui est en train de s'éteindre. Cette génération, "la post coloniale", que le projet indépendantiste puis développementaliste avait gonflée d'espoir mais que le fardeau des contradictions du passé et les difficultés du présent a fini par user précocement. Prisons, assassinats, exils ont été et sont encore le prix à payer à un engagement qui remettait en cause à la fois le poids des anciens et la puissance des nouveaux maîtres du monde. Fayçal a payé le sien.

Comme tous les natifs des Hauts plateaux, il était de haute taille, maigre mais vigoureux. Comme eux il avait une intelligence très vive mais doublée d'un "sens pratique" qui donnait à sa réflexion cet humour dubitatif et ce sens des réalités qui lui évitait de se prendre trop au sérieux. Engagé dans les luttes du moment, il l'était certes fortement, mais

sans aucune emphase et surtout avec cette dose de dérision nécessaire à qui veut tenir sur la longue durée. Ce style d'être déroutait plus d'un, gênait même parfois certains qui voyaient en lui un homme froid, cynique, un dandy en réalité, il bousculait l'image toute romantique de l'homme engagé que la culture politique du moment avait fini par figer en stéréotype.

Sa pudeur, qu'il devait à sa timidité personnelle mais aussi à la culture de son pays natal était devenue chez lui humour, trait d'esprit, causticité; c'était sa manière toute singulière d'exprimer sa sensibilité, ses émotions; son scepticisme était le juste et nécessaire résultat de sa perspicacité. De sa clairvoyance. Quant à son engagement, il le devait entièrement à la perception du monde qu'il s'était construite lui-même et à laquelle il s'était attachée librement.

Avec lui, avec Samir Amin, Bernard Founou et d'autres encore, nous avons connu, grâce au Forum du Tiers-Monde, des moments inégalés de discussions : je lui avait dit, au sortir de l'une d'entre elles, que c'est comme cela que j'imaginai ce que Nietzsche avait appelé "le gai savoir". Avec sa disparition, c'est tout un pan de cette réalité qui est devenu un souvenir.

Ali El Kenz

I first met Fayçal in 1975 in Dakar Senegal at IDEP. I kept on meeting Fayçal off and on at the many seminars and conferences organised by IDEP, the Third World Forum, the Association of Third World Economists and CODESRIA. He was always a mind to reckon with, an intellectual with a passion for details. He had a touch of humanity that is characteristic of a mind in question for knowledge, a mind that always says. "I think so, but I may be wrong". Hence Fayçal eschewed dogma, and was perhaps among the very first few african scholars who was marxist but appreciated the light that behavioural social sciences could also shed on the complex world that we live in.

The last I met Fayçal was in Mexico. That was May 1996. I was spending a month at El Colegio de Mexico and Fayçal was at the Universidad Nacional Autonoma de Mexico, the Institute of Social Science Research with Pablo Gonzalez Casanova. One night he bought me dinner at a restaurant in

Colonia Napoles, not too far from the famous Hotel de Mexico.

As usual, he was smoking rather heavily, puffing off huge clouds of smoke every time he wanted to make a heavy point. We discussed at length the Chiapas problem relating to the state society crisis North Africa. I asked Fayçal how much time intended to spend in Mexico. He told me he was now married to a Mexican and would spend a good part of his life here. He was at home, and would do academic work with satisfaction. He was therefore looking forward to productive life and asked me whether I could afford another month at UNAM when next I visited Mexico. I must now say good bye to that dream. Fayçal is no more.

I now remember that we also lost Professor Ahmed Boudroua, another economist from Morocco, who was teaching with me at El Colegio in the early eighties. Ahmed passed away in the late eighties in Mexico. I am getting rather frightened, and for an African even supersitious. I still do not know how Fayçal passed away but I was told that Ahmed had a cardiac arrest.

Lest us all cherish the memory of Fayçal. My very sincere condolences to his family, his colleagues and the intellectual community which was part of his global family. To my dear friend Professor Casanova, I can only say we have lost someone we both cherished deeply.

Peter Anyang'Nyong'o

Pour l'université et la recherche algériennes, la disparition prématurée du professeur Fayçal Yachir est une perte immense. Durant une quinzaine d'années, il s'est consacré sans retenue à la formation de plusieurs promotions d'étudiants et d'enseignants à l'Institut des Sciences Economiques de l'Université d'Alger, tout en prodiguant des enseignements d'économie dans d'autres institutions et universités en Algérie et à l'étranger (Belo Horizonte, Harare, Paris, etc...). En tant que chercheur, outre sa participation à la création du premier centre algérien de recherche en économie en 1976 (le CREA), il a animé plusieurs programmes de recherches panafricains et internationaux, en liaisons notamment avec le CODESRIA, le Forum du Tiers Monde, l'IPE- UNESCO, l'UNAM, etc... Auteur fécond, il a publié un grand nombre d'articles et

plusieurs ouvrages sur le développement minier, etc... Disparu trop tôt, Fayçal Yachir nous laisse les souvenirs d'un esprit libre et fécond, d'un chercheur rigoureux et exigeant envers lui-même, d'un être soucieux de faire partager son savoir et ses découvertes, d'un ami doué de rares qualités humaines.

Rabah Abdoun

J'ai connu Fayçal au début des années 1980 comme collaborateur étroit de Samir Amin au Forum du Tiers-Monde. Il a été l'un des grands responsables de groupes de travail de notre institution.

Que nous laisse ce collègue algérien qui se trouvait à l'aise dans les rues de Dakar avec sa haute taille et sa silhouette de sahélien ? Economiste de formation, il méprisait l'économisme, y compris le marxisme. Son analyse était organisée par la théorie marxiste de la valeur qu'il contribuait à enrichir. Sans doute son ambition était de construire progressivement une sorte de métathéorie marxiste. Ses options idéologiques et méthodologiques apparaissent nettement dans ses deux ouvrages majeurs : "Les enjeux miniers en Afrique" et "la Méditerranée dans le système mondial".

"Les enjeux miniers" est une économie politique critique magistrale de l'insertion du secteur minier africain dans le modèle d'accumulation intensive en ressources naturelles de l'après deuxième guerre mondiale qui avait ajouté en Afrique la spécialisation minière à sa spécialisation agricole et forestière. Dans le chapitre consacré à la formation du prix mondial du minerai, il soutient une thèse originale sur la nature de la rente qui échoit aux Etats producteurs lorsque collectivement ils décident d'une augmentation des prix réels à l'exportation du minerai. La théorie ricardienne de la rente différentielle ne rend pas compte du transfert de valeur ainsi opéré. Par contre la théorie marxienne classique de la rente absolue qui suppose un transfert de la branche à composition organique du capital faible vers celle où elle est élevée, peut s'appliquer. En effet dans le secteur minier cette composition est supérieure à celle de l'industrie. D'où la conclusion suivante : la rente minière obtenue à la suite d'une augmentation unilatérale du prix par les Etats exportateurs est un prélèvement sur la valeur industrielle des pays importateurs. Ainsi s'explique l'acharnement mis par

les centres à briser toute tentative de cartellisation de ce secteur.

La théorie de la valeur marxiste reste centrale dans le livre "la Méditerranée dans le système mondial". Il expose sa conception du développementalisme dans le monde arabe et de sa crise. Il part du constat que depuis la seconde guerre mondiale et surtout depuis les années soixante, l'histoire s'est accélérée dans la région, accumulant des changements qui tranchent avec la relative stabilité qui a marqué l'empire Ottoman durant les trois siècles précédents. Ces changements qui touchent tous les domaines ont pour cause majeure le capitalisme d'Etat, défini par Fayçal comme "un modèle économique dans lequel l'Etat assume la responsabilité du développement du capitalisme en relation étroite avec le système de l'économie mondiale". Le modèle a pris naissance en Turquie dans les années 1920 (Kemalisme). Ce capitalisme d'Etat est formé d'une combinaison particulière entre le capitalisme et l'étatisme et entre industrialisation autonome et insertion plus ou moins active dans la division du travail déterminée par la dynamique économique des économies des centres. Fayçal soutient que pour comprendre les crises du monde arabe, il faut y distinguer pour les années 1960 et 1970 deux sous-modèles d'accumulation et en prend comme critères les rapports entre l'Etat et les forces sociales, la nature du développement industriel, le type des structures agraires et du modèle de répartition du revenu :

- (1) le "capitalisme d'Etat ouvert" (Tunisie, Maroc, Arabie Saoudite et Emirats arabes)
- (2) le "capitalisme d'Etat populiste" (Egypte avant l'Infatah, Algérie, Syrie, Irak).

Le premier modèle ignorait le nationalisme économique. Le développement du secteur public et la promotion du secteur privé par l'Etat s'y effectuaient en coopération étroite avec les centres. Par contre le groupe du capitalisme d'Etat populiste était caractérisé par le nationalisme économique dans lequel l'étatisme détermine plus que la logique marchande, le développement économique et social sans toutefois rompre ni avec les lois du capitalisme à l'intérieur, ni avec le système mondial capitaliste (p. 89). L'Etat y représentait une alliance de classes large, centrée sur les couches moyennes, mais incluant des éléments des couches populaires des villes et des campagnes. Il prétendait fixer les limites à l'expansion du capitalisme privé national et réduire l'influence du capital étranger sur l'économie du pays.

Les deux modèles sont entrés en crise, aucun n'ayant réalisé une véritable révolution agricole et industrielle, n'a créé assez d'emplois pour absorber la main d'oeuvre disponible. Les pays du capitalisme d'Etat ouvert s'adaptent sans changement important de leurs bases sociales et donc

dans une relative stabilité, tandis que les pays du capitalisme d'Etat populiste sont contraints d'ouvrir non seulement leur marché aux produits des centres et aussi au capital financier spéculatif, mais de remettre en question les bases sociales du pouvoir et les politiques sociales progressistes.

Socialiste marxiste sans maître, Fayçal a laissé des manuscrits qu'il faudra éditer et publier.

Bernard Founou-Tchuigoua

Travaux et publications du Professeur Fayçal Yachir

(Liste non exhaustive)

I - ARTICLES DE REVUES

- 1) Problèmes technologiques du Tiers-Monde, in *Problèmes économiques du Tiers-Monde, Alger, 1976, dossier coordonné par A. Benachenhou.*
- 2) Technique et technologie, définitions descriptives et définitions analytiques, in *les Cahiers du CREA, Alger, 1976.*
- 3) Recherche économique et système capitaliste mondial : le Tiers-Monde et l'instrumentalisation de la recherche, in *Afrique développement, CODESRIA, Dakar, 1978.*
- 4) Ressources minières et division internationale du travail, in *CODESRIA WORKING PAPERS, Dakar, 1979.* 5) Procès de travail et apprentissage technologique : le cas du haut-fourneau d'El-Hadjar, in *les Cahiers du CREA, Alger, 1979.*
- 6) Les flux d'importation de technologie dans le secteur industriel public en Algérie, in *RASJEP, Alger, 1980.*
- 7) Technologie, accumulation du capital et impérialisme, in *Cahiers de l'Institut des Sciences Economiques, Alger, 1981.*
- 8) La science et la technologie dans le plan d'action de Lagos, in *Afrique développement, 1982.*
- 9) Développement technologique et planification de l'éducation, *Document IIFE, Paris, 1983.*
- 10) La coopération Sud-Sud, une alternative au dialogue Nord-Sud ? in *RASJEP, Alger, 1985.*
- 11) Estimation et privatisation au Maghreb, in *Politica internazionale, Rome, 1985.*
- 12) La crise et les rapports économiques intra-méditerranéens, in *Revue Algérienne, Volume XXIV - n°2 - 1986.*
- 13) Dépendance alimentaire, croissance agricole et équilibre externe en Algérie (avec R. Abdoun), in *Annuaire de l'Afrique du Nord, 1986.*
- 14) Crise et perspectives des économies africaines, avec H. Aït Amara, in *Revue*

Algérienne, Volume XXIII - n°1, 1986.

15) Crise et politiques d'ajustement dans les pays arabes, in *Revue internationale des sciences sociales, Paris, 1989.*

16) Où en est la théorie du développement? in *Africa-Development, Dakar 1986.*

17) L'Ajustement structurel dans le Tiers-Monde, in *les Cahiers du CREAD, n°21, Alger 1990.*

18) L'Afrique, le monde arabe et la négociation de Rio, *doc. ronéo, 48p. janvier 1992.*

19) Théorie économique et environnement, in *Revue Tiers-Monde, n°130, Paris, avril, juin 1992.*

20) Le facteur transnational dans l'économie arabe contemporaine, in *Mondialisation et accumulation, ouvrage collectif, éd. L'Harmattan, Paris 1993, (p. 83-128).* 21) Algérie : l'Ajustement inachevé, in *le Maghreb, enlisement ou nouveau départ, éd. L'Harmattan, Paris 1996.*

II - MEMOIRES ET THESE

1/ *Théorie et pratique de la réforme communale en Algérie*, mémoire de DES en sciences politiques, Paris, 1970.

2/ *Spécialisation externe et développement : le secteur du sucre dans l'économie cubaine*, mémoire de DES en sciences économiques, Paris I, 1971.

3/ *Transfert international des techniques : progrès techniques et échanges extérieurs*, thèse de doctorat d'Etat en sciences économiques soutenue à l'université de Paris I Pantheon Sorbonne; en deux volumes, 636 pages, Paris I décembre 1975.

III - ETUDES (NON PUBLIEES)

1/ *La politique technologique en Algérie*, Bit, Genève, 1987 (154 p. + annexes).

2/ *La nouvelle problématique du développement*, UNESCO, Paris, 1988 (124 p.).

3/ *Importation de technologie et des capacités techniques dans l'industrie algérienne*, S.D., doc. ronéo, (57p.).

IV - OUVRAGES

1/ *Technologie et industrialisation en Afrique*. (ouvrage collectif) Dakar.

2/ *Stratégies des monopoles et développement mondial de la sidérurgie* (ouvrage

collectif sous la direction), Alger, CREA, 1981.

3/ *Forces et faiblesses des sidérurgies du Tiers-Monde*, Alger, CREA 1981.

4/ *Crise et faiblesses dans la sidérurgie*, Paris, Dakar Codesria 1980., Silex, 1984.
Paru à Londres sous le titre Mining in Africa,Zed books.

5/ *Enjeux miniers en Afrique*, Paris, éd. Karthala, 1987.

6/ *La méditerranée dans le monde*, (avec Samir AMIN), Paris, la Découverte, 1988.
Paru à Londres sous le titre : the mediterranean between autonomy and dependency,
éd. ZED BOOKS.

7/ *La méditerranée dans la révolution technologique*, Paris, L'Hamattan, 1992 .

HAMID AÏT AMARA(*)

Du libéralisme à la mondialisation

La notion de mondialisation est appréhendée diversement selon que l'on considère les activités mondialisées ou les acteurs de la mondialisation. Elle exprime à la fois une réalité si l'on considère, par exemple, l'extension du champ des échanges mondiaux et le nombre des nations qui participent désormais à l'acquisition mondiale du commerce, et un modèle, porté par les forces du libéralisme à l'échelle mondiale. Mondialisation disent certains, qui s'imposerait à la volonté des Etats. Une telle vision ne rend pas compte de la permanence des intérêts nationaux, bien défendus, ni des formes de guerres économiques que se livrent les grands blocs économiques mondiaux. Alors quid de la mondialisation? Une tendance historique en oeuvre ou la manifestation d'une volonté hégémonique des grandes puissances économiques?. Y aura-t-il encore place dans les pays périphériques pour un espace national de développement et d'accumulation?.

1. LES ACTIVITES MONDIALISEES.

Une des acceptations courantes de la notion de mondialisation est l'idée d'une interpénétration croissante des économies. Les constats empiriques portent sur l'évolution des échanges mondiaux de marchandises et de services, les flux de capitaux dont la croissance rapide, plus rapide que celle du PIB, témoignerait de l'interdépendance économique mondiale. Les statistiques produites à cet effet n'ont pas l'évidence qu'on voudrait leur prêter si l'on considère l'indicateur du taux d'ouverture des économies, en moyenne aujourd'hui de 20%. Celui-ci n'aurait pas significativement augmenté depuis la veille de la première guerre mondiale (1) pour les grands pays industrialisés, les USA, 28% du PIB mondial, l'Union Européenne, 24% du PIB mondial.

Tableau 1: Coefficient d'ouverture au commerce extérieur: $(\text{export} + \text{import})/2/\text{PIB}$

	1960	1975	1990
Allemagne	17,7	23,2	29,2
France	13,5	18,5	22,6
Royaume-Uni	21,6	26,8	25,8
Etats-Unis	4,8	8,1	10,5(2)
Japon	10,5	12,8	10,8

Source: OCDE - Paris 1992.

Avec l'OMC, un bond qualitatif a été réalisé. Non seulement parce qu'elle englobe désormais les marchandises, le commerce des services et certains aspects des droits de propriété intellectuelle mais parce qu'elle institue une véritable juridiction du commerce international pour régler les différends. Enfin le nombre d'adhérents aux règles du commerce international a fortement augmenté, incluant des grands pays comme la Chine et l'Inde.

Du point de vue du contenu des échanges, les tendances du commerce mondial expriment les changements structurels des économies développées, fort recul relatif des biens manufacturés, des matières premières et agricoles au profit des services.

Les échanges de biens manufacturés n'occupent plus que 57% du commerce mondial, 72% en 1991, les services entrent désormais pour 23% dans la composition des échanges mondiaux (services financiers, assurances, tourisme..).

Enfin le commerce mondial est caractérisé par la progression des échanges intra-zones, 76% des exportations de l'Europe occidentale réalisés intra-zones (1991) l'Asie 49% en 1966 à 55% (en 1991), et de relations privilégiées entre zones.

L'expansion des échanges s'accompagne de la formation de blocs régionaux soit dans le cadre de zone de libre échange, d'union douanière, soit dans le cadre multilatéral (GATT). Ces zones de libre échange mettent en concurrence des économies à niveau de développement inégal, cette concurrence est source de difficultés pour l'industrialisation des pays les moins développés. On prévoit par exemple que le libre échange euro-méditerranéen se traduira par la destruction de 30 à 40% des industries existantes dans les pays maghrébins. Régionalisation et multilatéralisation se conforteraient l'une l'autre, les deux régimes devant converger à plus long terme. Le régional représenterait ainsi une étape intermédiaire entre le national et l'international.

Le renouvellement des théories expliquant le commerce mondial conduit à rejeter beaucoup d'idées reçues. Aucune de ces théories n'offre une explication satisfaisante des mécanismes de l'échange international. Les pays industrialisés échangent entre eux des produits utilisant un rapport capital - travail similaire, utilisant la même proportion de travail qualifié par rapport au travail non qualifié (3). La théorie du cycle du produit met l'accent sur les innovations comme principe explicatif des échanges internationaux. Le principal enseignement est que dans de nombreux cas, les avantages comparatifs ont été construits par des politiques volontaristes de mise en place des secteurs et de filières et qu'il n'y a aucune fatalité déterminée pour une dotation initiale des facteurs. La recherche des déterminants du commerce international ignore cependant les effets de domination du commerce Nord-Sud et de la division internationale du travail qui maintient les pays du Sud en position marginale.

2. LES ACTEURS DE LA MONDIALISATION.

L'expansion des échanges ne signifie pas que l'économie mondiale est entrée dans un régime d'échanges généralisés. Le protectionnisme reste une pratique permanente des Etats. Les pays avancés protègent leur marché par différentes mesures (cf. l'accord multifibre), les compromis commerciaux sont difficilement conclus comme l'indique la longueur des cycles de négociations multilatérales (le dernier cycle 1986-1993). L'inscription aux débats de l'Uruguay Round d'une taxe sociale sur les produits en provenance des pays du Sud en dit long sur la volonté des pays du Nord de limiter la concurrence des pays du Sud.

Il ne s'agit pas cependant de nier une tendance à l'ouverture des économies et à une libéralisation du commerce mondial. Plus qu'une tendance historique (cf. l'histoire cyclique du libre échange (4)), Raoul Prébich parle d'un système capi-taliste en expansion cyclique où, dans une phase de forte concurrence exacerbée par la stagnation, la demande prend de plus en plus la forme de guerre écono-mique entre les blocs dominant l'économie mondiale.

Ce qui est en cause dans le débat sur la mondialisation, c'est moins le caractère expansionniste - déjà annoncé par le manifeste de 1848 - et où l'espace international est l'espace naturel du marché capitaliste, que l'affirmation de voir l'effacement de la base nationale au profit de l'international.

La mondialisation est ainsi présentée non comme la conséquence des choix politiques des Etats, du moins des plus puissants d'entre eux, mais comme une contrainte objective, découlant de la mise en oeuvre des lois économiques.

La mondialisation s'imposerait aux Etats-Nations, impliquerait un recul de la souveraineté des Etats. Les firmes transnationales veulent s'affranchir des contraintes que les Etats font encore peser sur elles. Elles prennent le monde comme aire de jeu et de stratégie (5) .

La mise en avant du rôle des firmes transnationales dans la mondialisation pourrait laisser à penser que les Etats ont désinvesti le champ de l'économie nationale, ou à tout le moins, qu'existerait une contradiction entre un système productif mondialisé et une superstructure restée nationale(6).

Les Etats sont eux-mêmes les agents de la mondialisation. Le processus de négociation mondiale est conduit par les pays de l'OCDE, les 29 pays les plus industrialisés. Les Etats-Unis jouent un rôle majeur dans l'établissement des nouvelles règles du commerce international. Le poids du Tiers-Monde est marginal. Aux dernières négociations du GATT (1986-1993), les pays du Tiers-Monde se sont vu retirer les bénéfices de l'article XVIII du GATT qui leur permettait d'imposer des restrictions en matière de politique commerciale en fonction de l'état de leur balance de paiements ou de prendre des décisions en toute autonomie en fonction de leurs objectifs de développement. Les

mesures restrictives adoptées concernant les clauses de sauvegarde limitent les inter-ventions protectionnistes (7).

Il est bien évident par ailleurs que les Etats ne sont pas passifs devant l'évolution économique mondiale. Ils interviennent par des politiques indus-trielles ou technologiques, des politiques commerciales actives (cf. USA), des politiques monétaires, des pressions militaires pour réaliser les objectifs natio-naux ou promouvoir les intérêts nationaux dans l'espace mondial. Les firmes transnationales ont maintenu de fortes attaches nationales, l'existence d'un marché national reste toujours un point d'appui à l'expansion mondiale de la plupart des grandes firmes transnationales.

La mondialisation est portée par deux courants de pensée. L'une que l'on peut qualifier d'ultra libérale, l'autre de social démocrate, qui sur le plan théo-rique et des politiques économiques renvoient aux approches néoclassique et post-Keynésienne.

La Grande-Bretagne de Margaret Thatcher et les USA de Ronald Reagan en ont donné une version assez musclée dans les années 1980. Privatisation des entreprises, liberté des marchés financiers, promotion du libre échange, dérégle-mentation, déprotection sociale. Les deux courants marquent cependant une nette convergence ces dernières années avec le glissement de la social- démo-cratie vers le libéralisme sous l'effet d'une politique économique d'inspiration néoclassique mixte, de politique budgétaire et monétaire. Le socialisme européen ne représente plus qu'une variante du libéralisme (I.Wallenstein) (8). Des moyens puissants sont mis en oeuvre pour la promotion à l'échelle mondiale du libéralisme, doctrine recommandant la gestion privée des ressources et des activités sur la base du profit personnel et dans le cadre d'une concurrence mondiale organisée par les pays les plus industrialisés. Plus largement, le libéralisme est porteur des valeurs de l'individualisme contem-porain et d'un modèle de développement social fondé sur le modèle anglo-saxon qui fait de l'inégalité une conséquence des performances individuelles.

3. L'ESPACE NATIONAL D'ACCUMULATION.

L'expansion à l'échelle mondiale du modèle libéral a conduit la plupart des pays du Sud à s'engager dans une transition à l'économie capitaliste et à remettre en cause les stratégies de développement mises en oeuvre dans les années 1960 et 1970.

Ainsi la politique économique des années 1970 en Algérie, peut s'analyser comme une tentative de rupture avec le schéma dépendant de l'économie colo-niale et la construction d'une base d'accumulation autonome. Il en découlait un certain nombre de mesures concernant les prix relatifs, le régime et le taux de change, le contrôle sur le commerce extérieur, la politique industrielle...

L'abandon des stratégies de développement autocentré par de nombreux pays n'implique pas forcément le rejet ou l'invalidation des théories hétérodoxes du développement. On convient aujourd'hui que le

succès de certains pays d'Asie, comme le Japon ou la Corée du Sud, tient à la mise en oeuvre d'une stratégie nationale d'accumulation qui a requis une forte intervention de l'Etat, bien loin des dogmes de l'économie libérale actuelle. Il reste par ailleurs à démontrer que les catégories d'analyse et les hypothèses néoclassiques sont adéquates aux sociétés et aux économies précapitalistes.

Les réformes économiques sont nécessaires mais pas suffisantes, reconnaît la Banque Mondiale. Le concept de "gouvernance" qu'elle vient d'introduire pour faire contrepoids au capitalisme débridé, fait référence à l'impact des institutions sur les performances du marché, et en quelque sorte, renvoie à la nécessité d'une correspondance entre la base économique (capitaliste) et la superstructure institutionnelle. C'est la fin du dogme de pleine efficacité du marché écrit Joseph G. Stiglitz économiste en chef de la Banque Mondiale (9). Après le tout marché c'est la reconnaissance d'une complémentarité Etat et marché. Les conditions d'efficacité institutionnelle ne sont évidemment pas consubstantielles au capitalisme, naturellement et intimement liées au capitalisme, mais le produit d'une évolution de la société, de la construction de l'Etat autour de la notion d'intérêt général.

La question du marché Etat ne peut seulement être pensée en termes de construction d'un environnement institutionnel adéquat au fonctionnement des marchés, d'un Etat fonctionnel au marché, mais également en termes de maîtrise ou non maîtrise nationale du développement comme l'exprimait un des candidats aux dernières élections présidentielles "Oui à l'économie de marché, non au marché sans économie".

L'exemple des pays asiatiques déjà cités montre que l'économie de marché peut constituer une voie plus efficace d'un développement durable à condition d'être articulée à un projet national.

Historiquement la base nationale d'accumulation a servi d'appui à la construction de l'Etat-Nation, espace d'organisation et de représentation de la société.

On peut craindre que le processus actuel de mondialisation, d'ouverture économique, dans les conditions dictées par les pays les plus puissants, d'une insertion extérieure non maîtrisée conduisent, comme l'écrit Celso Furtado à interrompre le processus historique de formation de l'Etat-Nation (10).

Depuis le début des années 1980, l'Algérie a abandonné tout projet national de développement. Période excessivement longue, au cours de laquelle ne fut élaborée aucune stratégie de sortie de crise. Au terme de ces vingt années, l'économie est encore plus dépendante de ses exportations d'hydrocarbures que dans les années 1970. Pour 1998, la valeur des exportations, hors hydrocarbures, s'est élevée à 400 millions de dollars. Les fluctuations des prix des hydrocarbures maintiennent toujours la pression sur les équilibres extérieurs et la dette ponctionne chaque année une part excessive du produit intérieur brut (10%).

Les nouvelles échéances mettent l'Algérie au pied du mur. To be or not to be! elle peut prendre le parti d'accepter passivement l'insertion dominée à l'économie mondiale qui lui est proposée par les accords régionaux et mondiaux qu'elle s'apprête à signer. Elle peut également décider de reprendre en main la maîtrise de son développement, d'effectuer une ouverture extérieure sélective de son économie et de poursuivre la modernisation de l'Etat.

Références bibliographiques

BAIROCH P, 1994. *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*. La Découverte, Paris.

BARILLON M, 1996. "l'Homme et la nature dans la fabrique du diable ". *In Misère de la mondialisation*, Agone N°16, 1996.

DI RUZZA R, 1998. " La construction européenne et la mondialisation ". *In Recherches Internationales N° 51, hiver 1998*.

EVANS P, "La rhétorique de la mondialisation". *In problèmes économiques N°2111-2612*.

FURTADO C, 1995. *Colonisation et exclusion, le cas du Brésil*. Publisud.

GAINO H, 1998. "Mythes et réalités de la mondialisation". *In connaissances économiques*.

RAGHAVAN E, 1990. *L'avenir du Tiers-Monde et les négociations internationales du GATT*, L'Harmattan.

SID AHMED A, 1997. *Un projet pour l'Algérie*. Publisud.

WALLENSTEIN E, 1999. *L'après libéralisme. Essai sur un système monde à réinventer*. Editions de l'Aube, Paris.

Notes

(*) Chercheur - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (France).

(1) Henri Gaino : "Mythes et réalités de la mondialisation"; connaissances économiques 1998. Voir également Peter Evans. "La rhétorique de la mondialisation"; problèmes économiques n° 2611- 2612.

(2) En 1997, le taux d'ouverture des USA a été de 12% (Business Week).

(3) Le commerce intra-branches (les voitures par exemple) se développe plus que le commerce inter-branches.

(4) Voir Paul Bairoch "Mythes et paradoxes de l'histoire économique". La découverte, 1994.

(5) Renato Di Ruzza "La construction européenne et la mondialisation". In Recherches internationales n° 51, hiver 1998.

(6) Voir Michel Barillon "l'Homme et la nature dans la fabrique du diable". In "Misère de la mondialisation". Agone n°16 1996.

(7) E. Raghavan : "L'avenir du Tiers-Monde et les négociations commerciales du GATT", L'Harmattan 1990.

(8) Wallenstein E., "L'après libéralisme" Essai sur un système monde à réinventer, Editions de l'Aube, Paris 1999.

(9) Dans son nouvel agenda, la Banque Mondiale ne considère plus gouvernements et marchés comme des substituts mais comme des compléments.

(10) In Colonisation et exclusion, le cas du Brésil" Publisud, 1995. Voir également A. Sid Ahmed "Un projet pour l'Algérie" Publisud, 1997.

CHAIB BOUNOUA(*)

Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie

INTRODUCTION.

L'institutionnalisation de l'économie de marché -en tant que nouveau système économique- qui s'est traduite concrètement par l'application des PAS du FMI (1994) a permis l'irruption d'activités informelles tout à fait remarquables. La fraude et l'évasion fiscale, la corruption, le vol de la propriété publique apparaissent comme les nouveaux traits dominants de l'économie informelle en Algérie et caractérisent précisément le nouveau paysage économique et social issu des réformes économiques.

L'émergence de ces nouvelles formes liées à la criminalité économique atteste de l'importance des dysfonctionnements institutionnels de l'économie algérienne dans un contexte de transition à l'économie de marché. Cette situation inédite interpelle directement l'Etat en tant que garant de l'ordre juridique et de l'ordre économique et pose la question de son rôle dans la construction des institutions de l'économie de marché.

Le propos de cette communication n'est pas tant de glorifier l'Etat mais de montrer que dans la phase de transition: bâtir une économie de marché crédible passe par la restauration du droit au sein de l'économie et partant la réhabilitation de l'Etat dans la conduite des réformes économiques sans quoi il y aurait le chaos économique.

Dans cet ordre d'idées, nous commencerons d'abord par définir ce que nous entendons par illégalisation de l'économie. Une approche juridique centrée sur la notion de légalité pourra mettre en évidence le concept d'illégalisation de l'économie. Ce concept nous semble parfaitement opérationnel dans l'analyse des économies en transition à l'économie de marché car il permet de rendre compte de la nouvelle réalité économique en rapport avec le marché (section I). Nous étudierons ensuite les pratiques informelles des agents économiques (publics et privés) nées de la libéralisation économique du pays ou amplifiées par celle-ci. La place occupée par le commerce extérieur dans la politique de libéralisation de l'économie servira de modèle pour montrer les diverses répercussions de cette libéralisation sur le développement des comportements de type informel des acteurs économiques (section II). Enfin, dans la dernière section (section III), nous mettrons en valeur l'importance du système juridique dans la construction et la consolidation des institutions du marché.

I. DEFINITION DU CONCEPT D'ILLEGALISATION.

Si nous nous en tenons à la définition générale de l'économie informelle telle que proposée par beaucoup d'auteurs (Archambault-Greffé, 1984, Adair, 1995) celle-ci ne nous satisfait pas, même si nous sommes conscients que nous ajouterons de notre côté à la complexité du problème en l'enrichissant de nouveaux critères. Nous pensons que le concept d'économie informelle est confus et ne permet pas toujours de cerner la réalité que nous voudrions approcher. Il demeure à notre sens un concept trop global pour donner une cohérence analytique au thème que nous désirons traiter.

Avec la libéralisation de l'économie, celle-ci nous renvoie une image de l'informel encore plus difficile à décrypter. La diversité des formes de l'illégalité que nous rencontrons au niveau de l'activité économique interroge plus d'un et montre que nous sommes en face d'un nouveau contexte économique et social qu'il n'est pas facile de définir.

Par exemple, comment faire la part des choses entre ce qui est légal et ce qui est illégal dans le comportement d'un agent économique qui évolue dans un cadre juridique tout à fait officiel?. Quel sens donner à ce comportement informel lorsque celui-ci s'appuie sur tout un système officiel (à travers la corruption des agents de l'Etat) qui couvre ces illégalités?. A quoi correspond l'illégal dans ce cas? et lorsque ce type de pratiques se généralise et s'érige comme mode d'emploi pour tout exercice d'une activité économique, est-on en situation de non droit où tout est permis? Peut-on considérer cela comme un épiphénomène et qu'il n'y a pas de lieu de s'inquiéter?. Alors globalement, comment traduire conceptuellement cette situation où s'entremêle le légal avec l'illégal dans une activité économique?.

C'est pourquoi, face à ces interrogations, nous souhaitons dans l'analyse de l'informel, relever une spécificité qui semble propre au cas algérien: une illégalisation rampante de l'économie algérienne. Une illégalisation dans la mesure où une grande partie des activités économiques qu'elles soient publiques ou privées est entachée d'irrégularités. Ce qui donne cette impression que le fonctionnement d'ensemble de l'économie ne répond pas aux normes légales en vigueur dignes d'un Etat de droit.

C'est cela, pensons-nous, l'originalité de l'activité économique informelle en Algérie. Celle-ci n'est pas totalement dans l'illégalité. Elle a un pied dans la légalité et l'autre dans l'illégalité. Il s'agit plus concrètement pour l'agent économique qui dispose d'une activité économique de couvrir ses démarches illégales par une couverture légale. Ainsi tout en restant dans un cadre légal qu'il considère comme purement formel (respect des modalités administratives: registre de commerce, sécurité sociale...) il usera de procédures illégales pour poursuivre ses activités.

Nous considérons dans cette direction que lorsque les pratiques illégales des agents économiques se généralisent au sein du système

politico-économique et ont tendance à devenir la règle pour l'exercice de toute activité économique dans le sens où cette règle s'impose à tous et modifie le comportement des acteurs économiques, il n'est plus possible d'assimiler ce problème à de simples infractions économiques qui relèvent du délit économique sans conséquences graves sur les mécanismes de fonctionnement d'ensemble du système économique et social. Il faut rechercher une autre notion autre que celle de l'économie informelle, pour rendre compte de cette nouvelle réalité et c'est ce que nous nous proposons de faire. Et c'est pour dépasser ce flou conceptuel et préciser beau-coup plus l'objet de notre étude que nous proposons le concept d'illégalisation dans notre réflexion.

1.1. Une approche de l'économie informelle par le critère de légalité.

Avec la libéralisation de l'économie du début des années 90, on note une évolution remarquable du type d'informalité telle que connue dans le passé (économie parallèle). Cette évolution, conséquence directe des transformations opérées dans les structures économiques et sociales, s'est caractérisée par un développement considérable de comportements illégaux des acteurs économiques. La transgression des lois en vigueur et le non-respect des réglementations administratives par les agents économiques caractérisent précisément cette informalité en Algérie (fraude et évasion fiscale, corruption, fuite de capi-taux, vol de la propriété publique...).

C'est pourquoi, en raison de cette particularité de l'informel, nous préférons utiliser dans notre travail le concept d'illégalisation de l'économie pour rendre compte d'une situation économique et sociale bien particulière: la diffusion rapide dans le milieu économique et social de comportements de type informel des acteurs économiques.

De ce fait, nous privilégierons dans notre approche de ce concept, le critère de la légalité au détriment de tout autre critère (la taille de l'activité, le nombre d'emplois...) pour analyser les activités informelles en Algérie. Nous nous intéresserons en particulier aux activités marchandes non déclarées qui donnent lieu à la création d'importants revenus mais qui échappent par divers procédés à l'enregistrement officiel (ne sont pas considérées ici les activités domestiques).

Il en résulte que dans la définition du concept d'illégalisation de l'économie en Algérie, nous ferons référence en permanence à l'aptitude des agents économiques à respecter la loi et à observer la réglementation sociale et fiscale en vigueur dans le pays. Cette notion d'illégalisation qui relève du droit économique nous permet ainsi de cerner les différentes manifestations de cette économie et comprendre ainsi le processus d'informalisation de l'économie.

Et cette définition sur la base de la légalité est justifiée comme suit :

a - le critère de légalité, que la littérature économique sur le sujet a consacré, apparaît comme le paradigme pour toute définition sérieuse

de l'économie informelle. Ce critère donnera un sens beaucoup plus profond au phénomène d'illégalisation de l'économie que nous essayons de mettre en valeur: parce que un acte ne peut être considéré comme légal que s'il répond explicitement aux obligations de la loi. Cela entraîne que la notion de légalité ne prend de sens que si on la situe par rapport au système de juridiction en vigueur dans le pays. Dans cette logique, tout acte qui ne s'insère pas dans ce cadre juridique tel que défini par le législateur est considéré comme hors la loi et n'a pas de consistance juridique. Donc toute conformité à la légalité implique pour l'individu une sou-mission aux règles édictées par les pouvoirs publics sous forme d'arrêtés, de décrets... Mais, dès que l'individu ou l'institution violent consciemment ou inconsciemment les principes juridiques qui régissent l'organisation de telle ou telle structure, ils tombent sous le coup de la loi. Dit autrement, tout acte qui sort du cadre tracé par la loi, peut être considéré comme illégal.

b - le choix de ce critère est approprié quand il s'agit d'analyser un phéno-mène évoluant dans une économie à dominante encore publique et surtout bureaucratique: car les activités relevant de ce phénomène doivent être consi-dérées dans leurs rapports avec l'économie officielle (institutions de l'Etat, admi-nistrations publiques, entreprises publiques, entreprises privées...).

Les liens sont tellement étroits entre ces différentes entités (publiques, privées) et l'économie informelle qu'ils doivent mériter une attention particulière de notre part parce que c'est à l'intérieur de ces rapports que nous pouvons mettre en évidence le caractère illégal des activités économiques. Ces rapports sont en principe assis sur des règles et normes juridiques que chaque acteur économique devrait respecter. Mais comme les manquements aux règles sont nombreux et multiformes, cela nous permet d'avancer que beaucoup de ces acteurs en agissant ainsi sont en marge de la loi. Et comme aucune institution publique ou privée ne semble se conformer strictement à la réglementation, on constate alors une sorte d'illégalisation rampante de l'économie algérienne.

Il faut préciser ici que nous réduisons tout ce qui est illégal à informel. Ceci apparaît bien entendu comme un raccourci par rapport aux nombreux critères qui rentrent dans la définition de l'économie informelle. Mais accepter cette définition basée sur le critère de légalité nous permet de mettre en relief le caractère non conventionnel du fonctionnement de l'économie.

1.2. Définition du concept d'illégalisation de l'économie.

Si le concept d'économie informelle recouvre des variétés d'activités aussi disparates les unes que les autres (travail au noir, spéculation, services domes-tiques...) et s'entend dans le sens où les activités économiques ne répondent nullement aux normes juridiques, sociales et fiscales telles que définies par le système juridique en vigueur (Bounoua ,1995), la notion d'illégalisation de l'économie peut désigner un ensemble d'activités économiques qui apparaissent tout à fait

légales du point de vue du droit mais qui trempent de plusieurs manières dans l'illégalité

Par exemple, pour obtenir des crédits bancaires au niveau d'une institution financière, l'acteur économique inscrit officiellement au registre de commerce peut s'adresser en toute légalité à sa banque pour demander un financement de ses approvisionnements de marchandises de l'étranger, chose que la réglementation bancaire peut lui accorder, mais il peut exploiter à son avantage cette situation en usant de méthodes illégales pour présenter par exemple de fausses factures proforma qui gonfleront les prix à l'importation des marchandises qu'il désirera acquérir. Si cette opération aboutit, il aura par ce stratagème réussi à détourner une partie de l'argent sous forme de fuite de capitaux à l'étranger.

Cet exemple éclaire bien la notion d'illégalisation qui apparaît plus pertinente pour appréhender des activités économiques qui ne sont ni légales ni illégales. De ce fait, elle traduit bien l'idée de l'existence de rapports ambigus avec la loi. Les acteurs économiques sont en relation aussi bien avec l'économie légale (économie officielle) que l'économie illégale.

Nous entendons donc par illégalisation de l'économie, le processus par lequel des agents économiques dont les activités économiques sont parfaitement légales sur le plan juridique, sont amenés en raison de l'ambiguïté de la loi et de sa faible application à adopter des comportements illégaux en contournant par divers procédés plus ou moins légaux les lois et réglementations en vigueur en vue de s'assurer des gains individuels.

Donc, ce qui distingue ces activités illégales accompagnant le processus de libéralisation de l'économie par rapport aux autres qui sont informelles dans le sens plein du terme, ne réside pas dans le fait que les agents économiques ne respectent pas la réglementation officielle puisque ces derniers adhèrent volontiers aux obligations juridiques et fiscales auxquels ils sont assujettis par l'Etat, mais dans le fait que derrière une couverture légale, ils multiplient les démarches illégales pour contourner non seulement la réglementation jugée contraignante par eux mais, et c'est cela le plus important, pour atteindre un maximum de profit.

Il découle de cela que l'illégalité choisie par l'agent économique semble une démarche parfaitement rationnelle puisque avec l'instauration des mécanismes de marché dans l'économie algérienne, l'acteur économique ne souhaite pas être totalement hors la loi, car en le faisant, il s'exclut de certains avantages qu'offre le nouveau cadre institutionnel tels que son accès à la devise, aux crédits bancaires. Mais en gardant l'activité économique dans un cadre légal et officiel, il peut en empruntant des voies illégales (corruption, évasion et fraude fiscale....) maximiser ses revenus.

Cette notion d'illégalisation de l'économie exprime l'idée d'une transgression volontaire des lois et réglementations en vigueur par les

agents économiques pour s'adapter à un nouvel environnement économique où sévit massivement la fraude du fait du laxisme de l'Etat et des lacunes juridiques du système écono-mique.

Ainsi l'informalisation croissante de l'économie algérienne peut-être mesurée par le degré d'illégalisation de l'économie. Plus la réglementation est inefficace plus l'illégalisation de l'économie augmente. Dès lors, la propension à respecter la loi va déterminer le degré d'illégalisation de l'économie.

Pour approfondir plus cette notion d'illégalisation qui est liée à l'ambiguïté de la loi, examinons quelques situations qui concourent à cet état de fait.

1.2.1. L'ambiguïté de la loi.

Sur ce point, on observe le plus souvent que lorsque la réglementation est mal définie ou peu précise, elle donne lieu à des lectures confuses quand il s'agit de l'interpréter. C'est ce qui pousse les personnes devant l'appliquer à la com-prendre à leur manière et dans le sens qui arrange strictement leurs intérêts personnels.

Par ailleurs, lorsque la réglementation est parfois mal adaptée aux change-ments fréquents qui se produisent au sein de l'économie, elle crée des vides juridiques qui sont exploités par les agents économiques fraudeurs.

C'est le cas par exemple du problème de la corruption où la législation algérienne est dans ce domaine muette sur certains points. Elle ne détermine pas par exemple la part de responsabilité du corrompu, du corrupteur et de l'intermédiaire lorsque la preuve du délit est apportée.

D'autre part, on peut relever certaines incohérences de la loi sur le même sujet: par exemple, une fraude fiscale de plusieurs milliards de dinars n'est au maximum réprimée que de 05 ans de prison alors que pour un cas de corruption dont l'acte dépasse 300 millions de centimes, son auteur est passible de la peine capitale. D'où une certaine contradiction des textes de lois qui ne semblent pas au diapason avec l'évolution économique du pays. Ceux qui sont en application jusqu'à aujourd'hui datent encore de l'époque administrée. Ici, il existe des anomalies juridiques qu'il conviendrait au plus vite de corriger.

1.2.2. La faiblesse de la réglementation.

La faible application de la réglementation est également un élément qui peut expliquer l'extension des illégalités. Une situation qui se caractérise par le laxisme dans l'exécution des différentes lois encourage les comportements illégaux des acteurs économiques, comportements qui à la longue apparaîtront tout à fait normaux parce que tolérés largement par les pouvoirs publics. Dans cet ordre d'idées, on peut aller plus loin pour dire que même lorsque la réglementation existe mais qu'elle est mal appliquée ou n'est pas du tout appliquée pour de multiples raisons tenant à la corruption, à la situation politique

du pays..., elle conduira aux mêmes effets à savoir le développement des illégalités. Ainsi toute passivité dans l'application des lois par les pouvoirs publics permet de provoquer objectivement la croissance des infractions économiques.

Il y a un autre aspect à souligner, c'est que parfois la loi n'est jamais appliquée pour tous et avec la même rigueur. Ceci entraîne des conséquences graves sur le plan de la crédibilité des institutions chargées de l'application de la loi. En effet, dans un environnement où règne le laxisme dans l'exécution de la réglementation, un contrevenant à la loi n'est jamais convaincu de la justesse de la sanction qu'il subit si jamais on lui applique cette mesure. Il considère cela à juste titre comme de l'arbitraire. Ce manque de rigueur dans l'application de la loi remet en cause la présence même de ces institutions que le citoyen considère comme appliquant deux poids-deux mesures.

En résumé, on peut dire que le concept d'illégalisation de l'économie a un sens légèrement différent de celui de l'informalisation. C'est un concept qui désigne un ensemble d'activités économiques qui ne sont pas totalement hors de la légalité. Ces activités entretiennent de ce fait un rapport ambigu avec la loi. Elles sont à la fois légales et illégales. C'est cette ambivalence qui les distingue des activités purement informelles, c'est-à-dire de celles qui échappent totalement à la légalité.

2. LE PROCESSUS D'ILLEGALISATION DE L'ECONOMIE.

Les pratiques informelles des agents économiques (entreprises et ménages) ont dans une grande proportion contribué à informaliser l'économie algérienne. Ces dernières sont observables tant au niveau du secteur public lui-même qu'au niveau des rapports qu'entretient celui-ci avec le secteur privé.

Ainsi, au niveau du secteur d'Etat, l'économie publique apparaît comme un espace où se pratiquent à une grande échelle toutes sortes d'illégalités (infractions aux règles de droit, abus de biens sociaux, corruption...). Dans cet espace se cristalliseront des intérêts le plus souvent convergents entre ceux qui sont employés dans ces institutions (administrations publiques, des douanes, du fisc, du commerce) et les agents économiques privés. La corruption formera le trait d'union entre ces deux entités et expliquera l'identité des intérêts.

Au niveau du secteur privé, les activités informelles ne diffèrent pas fondamentalement de celles du secteur public, elles ont les mêmes traits mais, avec cette différence de taille qu'elles ont pris une dimension démesurée: ainsi un mouvement de fraude considérable est relevé et qu'atteste l'importance des infractions économiques commises au niveau du commerce extérieur (fraude fiscale, corruption...)

Mais avant d'examiner ces différents points, essayons de broser rapidement un tableau des principales transformations structurelles

opérées dans l'économie algérienne dans le contexte de la transition à l'économie de marché.

2.1. Un changement systémique de l'économie.

Face à la crise économique profonde que vit le pays depuis l'effondrement du prix du pétrole en 1986, le gouvernement entreprend dès 1987 un ensemble de réformes économiques visant un changement systémique de l'économie. Celles-ci ont consisté dans la mise en oeuvre d'une politique de déréglementation de l'économie touchant les fondements juridiques et institutionnels de l'économie centralisée.

Il s'agit concrètement de remplacer l'ancien système de gestion administrée de l'économie en vigueur depuis trois décennies par un système de gestion de type libéral. Dans cette optique, on vise à substituer au modèle d'organisation centralisé fondé sur la propriété de l'Etat et construit sur des relations hiérarchiques et réglementaires, un autre type de modèle plus décentralisé conforme si possible à celui des économies libérales où la norme juridique qui aura à réguler les rapports économiques entre les agents économiques et de ces derniers avec l'Etat serait le contrat.

Par ailleurs le programme économique qui sous-tend cette politique est celui du FMI. Il s'articule autour de trois concepts clés: démonopolisation de l'économie, privatisation, libéralisation économique et financière.

-A court terme, on espère le rétablissement des grands équilibres économiques par la poursuite d'une politique économique d'austérité (programme de stabilisation).

-A moyen et long terme, on projette la mise en place des structures fondamentales de l'économie de marché.

De ce point de vue, on considère que seule l'ouverture de l'économie vers le marché est en mesure d'augmenter l'efficacité des agents économiques. Cependant, pour matérialiser cette nouvelle orientation de l'économie, une importante législation est élaborée touchant aussi bien l'organisation des institutions publiques que leurs modalités de fonctionnement. De multiples lois voient ainsi le jour tendant à consacrer la libéralisation de l'économie dans les faits. Nous en citerons seulement quelques unes :

-Loi sur l'autonomie des entreprises publiques économiques (1988) qui soumet celles-ci sur le plan juridique aux règles du droit privé, l'entreprise devient ainsi une personne morale disposant d'un capital social et régie par le code du commerce.

-Loi sur le système des prix (loi de juillet 1989) qui octroie aux entreprises la liberté de fixer les prix selon les lois de la concurrence.

-Loi sur le commerce extérieur (1990) qui lève le monopole de l'Etat sur ce secteur qui devient d'un accès libre à tous les agents économiques (publics et privés).

-Loi sur les relations de travail (1990) qui assouplit la réglementation sur le marché du travail (recrutement, licenciement...).

Mais ce nouvel environnement économique qui prend une orientation libérale a provoqué l'apparition d'une diversité de formes de l'illégalité au niveau de l'activité économique, qu'elle soit publique ou privée, avec une tendance à la diffusion rapide de ce phénomène dans les structures économiques et sociales. L'illégalité dans son sens le plus large constitue l'aspect le plus saillant du nouveau paysage économique. L'exemple du commerce extérieur va illustrer nos propos sur le processus d'illégalisation de l'économie en Algérie, il sera tout à fait révélateur de l'importance prise par ce phénomène au sein de l'économie.

2.2. Les pratiques informelles des agents économiques.

Les principaux acteurs de cette économie informelle sont les agents écono-miques publics (entreprises publiques et administrations de l'Etat) et les agents économiques privés (ménages et entreprises privées).

2.2.1. Les pratiques informelles du secteur public.

Avec la libéralisation de l'économie, et la soumission de l'entreprise publique aux règles de droit privé, le contrôle de la gestion patrimoniale de l'entreprise n'est plus du ressort de la Cour des Comptes de l'Etat comme par le passé mais est assuré par un commissaire aux comptes conformément au nouveau code du commerce.

Dans l'esprit des réformes, l'existence de l'entreprise et sa pérennité sont à la fois conditionnées par l'obligation de dégager des résultats positifs, sans quoi l'entreprise disparaîtrait, et les lois de la concurrence. Il en est de même pour le manager de l'entreprise dont le sort est lié à la performance de l'entreprise. Mais de tels cas se sont rarement produits en dépit de la situation catastrophique de l'entreprise publique. En raison de l'incessibilité et l'inaliénabilité du patrimoine de l'entreprise publique, cette dernière ne peut être mise en faillite. D'où l'aide financière de l'Etat pour maintenir toujours en activité ces entreprises publiques défailtantes.

Ainsi les règles du marché ne jouent pas, même si sur le plan du droit beaucoup d'avancées ont été faites notamment sur le statut juridique de l'entreprise qui est devenue une personnalité morale soumise aux règles de la commercialité, bénéficiant du coup d'une plus grande autonomie de gestion.

Cependant cette relative liberté de gestion a entraîné des pratiques préjudi-ciables aux intérêts de l'entreprise en l'absence d'un contrôle

rigoureux sur sa gestion. On a observé le plus souvent, un développement des infractions écono-miques au sein de l'entreprise allant du petit vol anodin jusqu'aux détourne-ments de fonds de l'entreprise. Et ces pratiques, en se généralisant, ont mis en difficulté la majorité des entreprises publiques

Mais hormis l'entreprise publique, on repère un ensemble d'activités illégales au niveau du secteur d'Etat tous secteurs confondus (entreprises, administra-tions): malversations financières, abus de biens sociaux, trafic d'influence, infractions sur la réglementation des changes, passation de marchés contraire aux intérêts de l'entreprise, corruption.... Ces pratiques apparaissent comme les formes les plus répandues de l'activité informelle des agents économiques publics. Les employés des entreprises et administrations publiques sont particulièrement impliqués dans ces affaires.

Nous en donnerons seulement quelques exemples dans ce sens pour montrer la profondeur sociale de ce phénomène.

Pour prendre l'exemple algérien dans ce domaine, le cas du secteur du médicament est édifiant à cet égard. Pendant plusieurs années, les autorités publiques ont un recours permanent aux importations et aux partenaires étrangers pour la conclusion de contrats qui n'étaient pas toujours justifiés par une meilleure compétitivité des produits étrangers par rapports aux produits locaux mais plutôt par la possibilité qu'offrait ce genre de transactions commerciales ou financières dans l'obtention de commissions substantielles lors de la négociation de ces contrats.

Le secteur du médicament a été soumis à la pression de puissants groupes d'intérêts pour importer le médicament de l'étranger, alors qu'il existait de réelles potentialités de production locale du médicament. Ces groupes influents ont orienté la décision économique des pouvoirs publics, allant à contre-courant des intérêts de l'économie nationale, l'enfonçant davantage dans la dépendance de l'étranger. Une collusion d'intérêts entre ces groupes d'intérêts et les bureaucrates est évidente. Seule la corruption a pu faire converger les intérêts des uns et des autres. (Interview du Ministre de la santé, le Soir d'Algérie, le 03/04/1998). On peut étendre cet exemple à d'autres secteurs.

Par ailleurs, c'est la même tendance qui est observée lors de l'octroi de marchés publics aux entreprises privées nationales où le choix de ces dernières obéit rarement à des critères rigoureux de sélection (performance de l'en-treprise...), mais plutôt à des relations clientélistes qui impliquent le versement de pots de vins et autres gratifications aux bureaucrates.

C'est le cas par exemple de ce PDG d'une entreprise publique de commercialisation de la viande congelée (ORAVIO) accusé de corruption, qui aurait négocié avec des partenaires privés des contrats d'achats contraires aux intérêts de l'entreprise. Dans un environnement de marché qui s'est relativement libéralisé, ce PDG achète des quantités importantes de viande blanche à des entreprises privées non pas au prix du marché qui était de 55 DA/Kg, mais au prix tel que

proposé par les entreprises privées soit 78 DA/kg. Le même PDG accepte des mêmes partenaires privés des chèques sans provisions de plusieurs millions de Da pour des livraisons de plusieurs tonnes de viande déjà effectuées. Le clou de l'histoire est qu'il aurait même monté sa propre société d'aviculture sur les fonds de l'entreprise publique qu'il dirigeait.

Les exemples de ce type sont nombreux et se ressemblent. De telle sorte que devant l'ampleur des affaires, beaucoup d'observateurs n'ont pas hésité de parler de privatisation de la gestion publique tant ces affaires ont donné le sentiment d'un pillage systématique de la chose publique. Le climat libéral aidant et consacrant la liberté d'initiative, le gestionnaire public fait fi des réglementations en vigueur consistant dans la protection du patrimoine de l'entreprise publique. La course à l'enrichissement illicite semble être le seul motif valable pour ces gestionnaires dans un environnement dominé par la corruption, l'arbitraire, les passe-droits...

Dans la même lignée mais dans un autre secteur: la banque d'Etat. Le refus ou l'octroi des crédits d'investissement au secteur privé relève de la seule appréciation du banquier qui se réfère rarement à la réglementation en vigueur en matière de prêts bancaires. La répartition des opérations des crédits se déroule souvent dans des conditions opaques et sur la base de critères clientélistes excluant d'office les demandeurs qui ne répondent pas aux critères suscités. Ce pouvoir discrétionnaire que détient le banquier dans la gestion de la politique de crédit est rarement remis en cause par la tutelle tant le règne de la gestion arbitraire est partout.

2.2.2. Les pratiques informelles du secteur privé.

Ce dernier, bien qu'il soit reconnu juridiquement, exerce des activités qui débordent souvent le cadre légal posant de difficiles problèmes d'évaluation de son chiffre d'affaire, de sa production...son activité est souvent synonyme d'économie occulte.

C'est pourquoi, nous allons accorder un intérêt particulier au rôle joué par le secteur privé dans le développement de l'économie informelle en Algérie. Il y a plusieurs raisons objectives qui permettent de dire que le secteur privé (ménages et entreprises) participe activement dans l'élargissement de la sphère informelle. En effet, le champ économique du secteur privé ne se soumet pas facilement au contrôle des pouvoirs publics, encore davantage lorsque ses activités présentent des aspects d'illégalité. Même avec l'existence d'activités légales et organisées, le secteur privé a toujours la possibilité de se soustraire aux lois et réglementations en vigueur (fraude et évasion fiscale, sous ou surfacturation de la production...). Par conséquent délimiter strictement la frontière entre l'activité légale du secteur privé et ses marges de manoeuvre d'illégalité relève de la gageure. Car souvent, on ne distingue pas correctement dans ses démarches ce qui est légal de ce qui est illégal (corruption, trafic d'influence....).

i) Infractions économiques du secteur privé et commerce extérieur.

A la faveur de l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur, le secteur privé prend un essor remarquable dans l'économie appuyé en cela par une législation libérale qui lui est favorable (soutien et promotion des investissements privés, simplification des formalités administratives pour la création des entreprises, déplaçonnement du montant des investissements, levée des barrières bureaucratiques, encouragement du partenariat, allègements fiscaux...). Mais ce climat bienveillant à l'égard du secteur privé n'a pas été toujours le cas. Car, il faut rappeler ici que l'importance du mouvement d'étatisation de l'économie qui a suivi l'indépendance du pays et qui a couvert pratiquement tous les secteurs économiques a minimisé le rôle positif qu'il pouvait jouer dans l'économie nationale. Cette politique a eu pour conséquence de réduire considérablement l'expansion économique du secteur privé qui s'est contenté de modestes projets d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie légère, et des services (commerces...). C'est pourquoi l'entreprise privée est restée marginalisée institutionnellement et marquée par sa petite taille.

En effet, il faut avouer que jusqu'à la date des réformes économiques, le secteur privé a toujours évolué dans un environnement hostile pour des raisons idéologiques évidentes, subissant alors une discrimination non toujours justifiée des institutions de l'Etat en matière d'approvisionnement (matières premières, équipements...) et de crédits bancaires... Dans cet esprit, la priorité est accordée au secteur d'Etat (entreprises publiques et administrations de l'Etat) qui détient le monopole sur toutes les activités économiques, l'entreprise privée est alors obligée de s'adresser à ces organismes pour toute commande qu'elle désire obtenir.

Mais depuis l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur (1994), les modifications apportées à la législation sur le commerce extérieur - sous l'effet du PAS - ont eu un impact positif sur la dynamisation des activités d'importation des agents économiques surtout celles du secteur privé.

Les mesures prises dans ce cadre ont consisté dans le démantèlement des monopoles publics, l'accès libre du secteur privé à la devise, l'assouplissement des formalités douanières, la liberté d'importation..... Ce nouveau cadre institutionnel a ainsi encouragé la création d'entreprises privées de type commercial dont le nombre a été impressionnant en 1996. Pour le seul secteur du commerce extérieur, on relève 5500 sociétés privées de commerces de gros qui opèrent dans ce domaine contre 1500 entreprises publiques. Il s'en est suivi l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs marchands.

Attirée par la perspective de profits et l'absence de concurrence réelle sur le marché national, cette nouvelle classe a investi des capitaux importants dans la sphère commerciale notamment dans le créneau de "l'import-export". Ces sociétés privées n'ont fait cependant que remplacer les anciens monopoles publics dans la fonction d'importation

des produits de base nécessaires à la population. Pour l'année 1996, le montant des importations réalisé par ces entreprises s'est élevé à 9 milliards de \$ pour des exportations hors hydro-carbures atteignant à peine 800 millions de \$. L'essentiel des produits importés concerne l'agro-alimentaire au détriment des matières premières, demi produits ou encore les biens d'équipements à caractère productif. C'est dire la prépondérance des importations dans la structure du commerce extérieur.

Il a résulté de cette ouverture une inondation du marché national par une multitude de produits variés importés de l'extérieur. Ce qui a pu permettre d'éliminer le problème des pénuries chroniques.

Par ailleurs, beaucoup de ces entreprises privées sont devenues les partenaires de sociétés de commerce international (concessionnaires, représentants...) commercialisant les produits de ces sociétés internationales. En raison de la nature commerciale des investissements étrangers ou nationaux, d'aucuns n'ont pas hésité à qualifier cette économie d'économie de bazar, critiquant ainsi la politique poursuivie par le gouvernement en matière de libéralisation de l'économie.

Parmi ces entreprises privées nouvellement créées, beaucoup d'entre elles travaillaient dans la clandestinité notamment dans ce qu'on appelle le trabendo. Grâce à la nouvelle législation favorable à l'investissement privé, elles ont ainsi pu intégrer le système légal et officiel en respectant cependant formellement le cadre juridique pour bénéficier des avantages qu'offrait la nouvelle réglementation à la faveur de l'ouverture du commerce extérieur.

D'un autre côté, les nombreuses contraintes institutionnelles liées à la création et à la pérennité de l'activité productive ont découragé les entreprises privées désirant investir dans les secteurs productifs et expliquent sans doute la préférence des entrepreneurs privés pour les activités de commerce de type spéculatif, en l'occurrence aujourd'hui la fonction d'importation, qui semble présenter moins de risques financiers par rapport aux activités de production (commercialisation facile des produits importés par rapport à ceux qui sont produits localement).

Ainsi, grâce à cette déréglementation de l'économie, de nouveaux marchés porteurs se sont ouverts au secteur privé national et étranger. Ces marchés ont été rendus d'autant plus attractifs que les profits de nature spéculative sont considérables dans le secteur commercial. Beaucoup de sociétés privées versées dans le commerce d'importation ont réussi une accumulation rapide du capital, aidées en cela par un contexte économique et social marqué par la corruption, la fraude fiscale... On peut réaliser au bout de quelques mois seulement un chiffre d'affaire de plusieurs millions de DA rejoignant ainsi le contingent des milliardaires. Ceci pour montrer l'importance stratégique du commerce extérieur en termes financiers (bon an, mal an, l'Algérie importe entre 10 et 11 milliards de dollars de marchandises de

l'étranger). Cette manne financière suscite évidemment beaucoup de convoitises de la part d'hommes d'affaires nationaux ou étrangers.

Il faut signaler que le secteur financier informel a joué un rôle important dans le financement des opérations d'importation. Car toutes les entreprises privées n'ont ni la même capacité de financement ni les mêmes possibilités d'accès au système bancaire. L'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur a ainsi servi à recycler d'importants capitaux privés dont l'origine paraît parfois douteuse.

Cependant, cette libéralisation de l'économie et l'assouplissement du cadre juridique introduit pour encourager de nouvelles créations d'entreprises ont entraîné une pratique de la fraude à grande échelle ainsi que la diffusion d'autres pratiques telles que la corruption, la fuite des capitaux...

Les infractions économiques se sont multipliées à la faveur de la libéralisation de l'économie. Des milliers d'affaires pour défaut de registre de commerce, autant pour les fausses déclarations douanières, ont été recensées. Encore que les infractions économiques relevées ne mesurent pas tout à fait l'étendue du phénomène. Il convient également de considérer les transactions frauduleuses qui échappent par divers procédés aux contrôles publics (corruption, fuite de capi-taux, hausse illicite des prix, détournement de deniers publics, falsification des pièces comptables, des factures, des bilans...).

Cette informalité, remarquons-le, s'est adaptée au nouveau contexte économique et a pris des proportions considérables à en juger par les milliers d'affaires qui sont devant la justice. Pour la seule année 1995, 15000 infractions douanières ont été comptabilisées, dont plus d'un millier de fausses déclarations douanières (Liberté 09/04/98). L'infraction va de la fausse déclaration douanière, au défaut de présentation de facture, à la création de sociétés écran. Ces infractions économiques relevées indiquent le degré d'informalisation de l'économie algérienne au sens où elle a été définie plus haut.

C'est pourquoi les rapports entre l'administration douanière et les importa-teurs sont toujours conflictuels. Une importation devient litigieuse dès la consta-tation de l'infraction économique. Celle-ci porte sur tous les éléments entrant dans la déclaration douanière. Il peut s'agir :

- du nom du destinataire, du nom de l'expéditeur
- la nature des marchandises
- l'identification des marchandises par leur espèce, leur valeur, leur origine
- la position tarifaire des marchandises
- le taux des droits et les taxes applicables.

Les exemples sont abondants pour illustrer ce type d'infractions économiques.

En ce qui concerne la fausse déclaration douanière, c'est par exemple le cas de cette société d'import qui déclare avoir importé du sucre roux alors qu'il s'agissait de sucre raffiné et ceci pour payer moins de taxes douanières.

Pour les produits importés en vrac et nécessitant un conditionnement, on fraude sur les quantités. C'est le cas par exemple des produits alimentaires (fromages, pruneaux, raisins secs...).

Toutes les astuces sont bonnes pour échapper au fisc. On importe des marchandises d'Espagne et on les fait passer pour des produits tunisiens afin de bénéficier de l'exonération des droits de douane conformément à la convention douanière de l'UMA (Union du Maghreb arabe) portant sur les droits douaniers.

Ainsi, on peut relever avec les services chargés de la répression de la fraude les différents types d'infractions commises par les importateurs:

-pas de respect de la date limite de consommation: une grande partie des produits importés est souvent périmée.

-défaut d'étiquetage: certains importateurs ont prolongé la vie du produit en apposant des étiquettes sur des produits déjà périmés.

Ainsi des importateurs n'ont pas hésité à importer des produits à la limite de la péremption sans égard pour la santé des citoyens et les écouler sur le marché national recherchant par là le plus pour grand profit possible.

Par ailleurs, pour leurs achats, les sociétés d'import ne s'adressent pas directement aux fabricants des produits mais passent souvent par des intermédiaires. Ce sont les marchés français, italiens et espagnols qui sont prisés par ces sociétés. Ils s'approvisionnent en petites quantités dans les grandes surfaces: souvent des produits soldés et proches de la péremption. Ainsi le profit réalisé sera plus important une fois les produits importés commercialisés en Algérie. Mais les chiffres des saisies des produits avariés réalisées par la douane sont considérables. Et pourtant elles ne représentent qu'une infime partie par rapport à ce qui échappe aux contrôles frontaliers ou qu'on laisse passer délibérément en contrepartie de versement de pots de vins. Jusqu'au début de 1996, aucune réglementation précise n'existait pour imposer aux importateurs de se conformer au codex alimentarius (normes de l'OMS).

Ces fraudes sont facilitées par la falsification des documents (factures, registres de commerce, bons à enlever, faux cachets ...) c'est notamment le cas des domiciliations bancaires.

En général, les infractions économiques commises par la société d'import porte sur l'espèce (nature du produit), la valeur du produit (le prix sur la facture est sous-évalué), l'origine du produit (par exemple le produit d'origine est allemand alors qu'il provient de Singapour), les quantités (sous-déclarer les quantités de marchandises pour payer

moins de taxes), les documents (établissements de fausses factures, de fausses pièces administratives...).

Ces comportements des acteurs économiques ne sont pas étrangers à la situation économique, sociale et politique que vit le pays (terrorisme, insécurité, déliquescence de l'Etat...).

Ainsi faute de contrôle systématique de l'Etat sur les activités économiques ou d'une législation fiscale appropriée les nouveaux mécanismes introduits par l'économie de marché n'ont pu éliminer les tendances frauduleuses des agents économiques. Au contraire, ils semblent avoir renforcé l'aptitude des agents économiques à plus d'illégalité dans un contexte économique et social marqué par le désordre, le laxisme et le vide législatif.

Dans ce sens, et pour donner une idée sur les dysfonctionnements des administrations publiques (justice, fisc, Trésor..) en matière d'application de la réglementation, une enquête effectuée au niveau de la région est du pays a montré en 1997 que sur les 5141 amendes notifiées aux contrevenants pour diverses infractions économiques (défaut de facturation, fausses déclarations douanières et fiscales, transfert illicite de capitaux...), seuls 675 ont été versées au Trésor public. Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la délinquance économique, sur les 165 millions de DA représentant le montant des pénalités pour fraude et évasion fiscale, seul 4,8 millions de DA ont été récupérés par le trésor public. L'impunité dont jouissent les délinquants économiques laisse supposer (El-Watan, le 04/8/97) l'existence d'une corruption active entre les institutions publiques et les agents économiques privés.

La faiblesse des amendes, l'inexécution des décisions de justice de saisies de marchandises ou de fermetures d'établissements, enfin l'inapplication de la loi dans toute sa rigueur explique probablement l'extension de la criminalité économique.

Tous ces faits sont imputables aux dysfonctionnements du système judiciaire (laxisme, corruption, incohérence des lois...). Par exemple, on condamne à la même amende de 2000 DA un petit commerçant pour défaut d'affichage de prix, et un gros importateur pour défaut de facturation de marchandises importées d'un montant de 100 millions de DA. (El-Watan, le 07/08/97).

L'instabilité politique et la perte de l'autorité de l'Etat ont accentué le désordre économique et social de telle sorte que la notion de contrôle a perdu son sens. Il est possible que la recherche de l'établissement de la sécurité ait primé sur toute autre considération et ait négligé les questions économiques et sociales et les préoccupations légitimes des populations en terme d'emploi, de détérioration des conditions de vie. Mais cela n'explique pas tout.

3. L'ETAT CONTRE LE MARCHE.

Les développements précédents consacrés à la question du processus d'illégalisation de l'économie ont révélé la crise profonde que traversent l'Etat et ses institutions (faible autorité de l'Etat, transgressions des lois et réglementations par les agents économiques, corruption massive...). A cet égard, la première observation qu'on peut faire est de dire que cet Etat a failli à sa mission première qui est d'assurer l'ordre légal au sein de l'économie.

En effet l'instauration du libre échange au sein de l'économie a entraîné de nouvelles pratiques informelles des agents économiques (fraude et évasion fiscale, détournements de fonds publics...) qui traduisent en fait de profonds dysfonctionnements des nouvelles institutions de marché. L'entrée des agents économiques dans une légalité "formelle" n'a pas modifié leur comportement dans le sens du respect strict des obligations fiscales et sociales, ni les a stimulé à accroître leur efficacité productive. Au contraire, à l'économie de pénurie s'est substituée une économie illégale imposant ses propres règles de fonctionnement au reste de l'économie. Le cas du commerce extérieur qui symbolise la libéralisation de l'économie est l'exemple le plus éloquent des dérives des réformes économiques.

La seconde observation à faire est d'ordre économique : une libéralisation économique ne rime pas toujours avec efficacité économique. Dans ce sens, il convient de remarquer que même si l'entreprise (publique ou privée) est libérée de la tutelle administrative ou des contraintes bureaucratiques, cela ne signifie pas que celle-ci adopte l'esprit de la concurrence et de la recherche du profit, s'il existe encore par ailleurs des situations de rente. (Bounoua, 1995, 1998).

C'est pourquoi on ne peut séparer notre analyse sur le processus d'illégalisation de l'économie algérienne de la logique qui commande ce processus à savoir: l'existence d'une économie de rente; et c'est cette logique de rente qui prédomine dans les rapports économiques entre agents économiques. La conséquence d'une telle situation est le développement des pratiques illégales de ces mêmes agents économiques qui ont de ce fait contribué grandement à l'informalisation de l'économie.

Plus généralement, on peut avancer que dans ce cas particulier de la phase de transition au marché, l'introduction de nouvelles normes de gestion (concurrence, légalité, fiscalité...) est perçue beaucoup plus par les agents économiques comme des contraintes de gestion que comme des stimulants économiques dès lors qu'ils évoluent encore dans un marché imparfait où les règles du marché ne jouent pas du fait précisément de l'illégalisation de l'économie. De ce fait, la mise en oeuvre des automatismes du marché dans l'économie est d'une réelle difficulté dans un environnement économique qui n'a pas encore perdu ses habitudes bureaucratiques, ni son caractère rentier. On ne peut alors convaincre un agent économique de la neutralité des mécanismes de marché si celui-ci observe quotidiennement que ceux-ci sont pervertis au profit seulement de certains agents économiques du fait de la corruption, des passe-droits...

C'est pourquoi ces pratiques consistant dans le détournement de la législation par les agents économiques, par de multiples voies, dans un objectif de maximisation de recherche de rentes, participent aux dysfonctionnements institutionnels et remettent en cause le bien fondé des réformes économiques.

Dans le même ordre d'idées, mais sur une autre question se rapportant à la rationalité ou l'irrationalité du comportement d'un agent économique évoluant dans un environnement économique encore marqué par la recherche de rente, il apparaît qu'il n'est pas rationnel pour ce dernier d'investir son argent dans une affaire qui ne peut rapporter un profit qu'à moyen ou long terme alors qu'il est plus intéressant pour lui de multiplier ces profits en spéculant sur les différents marchés. De ce fait, l'entreprise est peu incitée à axer sa stratégie de croissance sur les activités productives. Au contraire, elle préfère investir son temps et son argent dans des activités lucratives à court terme. Il en résulte que l'entreprise ne peut participer à l'effort de sortie de crise que l'Etat appelle de tous ses vœux. Au contraire, par ses agissements, elle contrecarre cet objectif en mettant en difficulté tout le processus de réformes économiques... Cette situation correspond parfaitement à l'entreprise algérienne.

En résumé, il est important de souligner que le comportement des agents économiques à l'égard des réformes économiques n'est pas déterminé unique-ment par les variables du marché comme nous l'enseigne la doctrine libérale (concurrence, prix, productivité..) mais aussi et surtout par des variables institutionnelles, en l'occurrence ici le système juridique. Ce dernier devrait théori-quement permettre un meilleur encadrement des agents économiques dans le sens d'une meilleure efficacité économique et partant d'une meilleure adaptation aux réformes économiques, mais face à un Etat peu autoritaire, ne pouvant imposer une discipline économique aux agents économiques, ceux-ci infléchiront le processus de réformes au gré de leurs seuls intérêts et ne manqueront pas de passer outre les lois et réglementations en vigueur. (Sgard, 1995; Schleifer et Treisman, 1998).

Dès lors les insuffisances relevées notamment au niveau de l'application de la loi indiquent les défaillances des institutions publiques chargées de faire respecter la réglementation et illustrent parfaitement les contradictions du fonctionnement du système de marché. Dans ce sens, il n'est pas inutile de rappeler que nous avons vu tout au long de notre étude que les structures de marché mises en place en Algérie n'assuraient pas un fonctionnement transparent des marchés. Au contraire, elles ont provoqué des dysfonctionnements préjudiciables à l'écono-mie en raison de l'inefficacité du cadre juridique qui a été incapable d'organiser les rapports économiques entre agents économiques.

Ainsi, à titre d'exemple seulement, on doit faire remarquer que malgré l'existence d'une législation en Algérie dans ce domaine, celle-ci n'a pas été suivie à la lettre par les agents économiques. La réglementation qui exige des producteurs des informations sur les prix, la quantité, la qualité du produit mis sur le marché dans le but de

protéger les consommateurs contre toutes sortes d'abus de la part de ces mêmes producteurs a été rarement respectée. En dépit de cela, ceux-ci n'ont pas été pour autant sanctionnés par les pouvoirs publics.

D'autre part et dans le même ordre d'idées, les pratiques liées au phénomène de la corruption, de la fraude fiscale, les comportements monopolistiques de certains agents économiques ont eu tendance à dérégler le rôle stabilisateur du marché, mais plus que cela, ont imposé comme modèle l'anormalité qui est synonyme ici d'illégalisation dans le fonctionnement d'ensemble de l'économie. Ce qui a donc réduit la portée et l'efficacité des mécanismes de marché mis en place.

Il en résulte que, si on élabore toute une réglementation censée servir d'appui aux nouvelles structures mises en place, il est indispensable d'assurer la stricte application de cette réglementation. Sinon, elle conduirait à des dérives importantes.

Ainsi, l'institutionnalisation de l'économie de marché n'implique pas automatiquement une modification des comportements des agents économiques dans le sens souhaité par l'Etat si celui-ci ne montre pas assez d'autorité, à travers les institutions qui le représentent, pour leur imposer une discipline économique.

L'expérience des économies post-socialistes montre que selon que l'Etat est fort ou faible sur le plan de l'application de la loi, les résultats des réformes économiques sont différents. Plus les actions de l'Etat se fondent sur le respect de la légalité, l'autorité, plus les agents économiques ont le sentiment de sécurité et de protection et contribuent au succès des réformes économiques. Mais moins l'Etat est légaliste, c'est-à-dire n'accorde pas d'importance au respect de la légalité, de la propriété privée, de la concurrence, plus on observe dans le champ économique des dérives du processus de transition qui prennent des formes tels le développement des illégalités, des passe-droits, la corruption, les inégalités sociales, la pauvreté. Il en résulte une perte de crédibilité de l'Etat vis à vis de ses agents économiques qui retirent leur confiance placée dans les institutions de l'Etat et participent ainsi à la dévalorisation de l'Etat en allant à contresens de la réglementation en vigueur et font échouer le redressement économique..

Etant donné ces considérations, la construction d'une économie de marché pose plus que jamais la question du rôle de l'Etat et du rôle du système juridique dans le nouvel édifice institutionnel. Aussi un Etat crédible devrait être un Etat qui manifeste sa présence et son autorité par le biais d'un ordre légal qui s'impose à tous tout le long de la mise en oeuvre du processus des réformes économiques (Pradhan, 1997; Levy, 1997).

CONCLUSION.

Les principaux enseignements qu'on peut tirer de cette étude est qu'une

réforme économique mal servie par des dispositions juridiques est

d'avance vouée à l'échec. Car les contraintes que comporte une mauvaise législation encadrant par exemple l'économie de marché peut handicaper énormément l'efficacité de la décision économique et partant le succès de la politique économique.

Etant donné ces considérations, on peut affirmer que, quel que soit le système économique adopté par un pays, il doit reposer sur un ensemble de règles juridiques claires qui ont pour objectif de faciliter le fonctionnement de l'économie. Car l'ordre juridique n'est pas sans impact sur le système écono-mique et vice-versa. (Jacquemain et Schrans, 1974, p5). D'où la nécessité d'un système juridique puissant qui n'aura de crédibilité et d'efficacité que si l'Etat montre toute sa détermination à son édification.

Ceci nous amène à évoquer le rôle de l'Etat. Ce rôle est très important. Il est même capital dans la phase de transition à l'économie de marché dans la mesure où il est la seule institution capable de faire aboutir le projet.

Pour réussir cette entreprise, il doit concilier deux objectifs apparemment contradictoires: garantir par les moyens institutionnels et juridiques dont il dispose le fonctionnement normal des structures du marché et intervenir dans l'économie pour éliminer les dysfonctionnements possibles des institutions du marché sans que cela soit compris comme une ingérence dans la vie économique. En agissant ainsi, il répond à deux préoccupations majeures: prévenir les dérives possibles du système de marché (arbitraire, illégalités) et défendre l'intérêt collectif de la nation.

Mais pour concrétiser de tels objectifs, l'action de l'Etat doit reposer sur les facteurs institutionnels suivants: la justice, la société civile et le marché (Rapport Banque Mondiale, 1998).

1 . La justice.

Nous avons vu plus haut que des facteurs objectifs permettaient d'installer durablement la corruption dans les structures économiques et sociales. Nous pouvons citer dans l'ordre: la faiblesse de la législation dans son aspect contrôle mais aussi dans son aspect sanction, l'absence de contre-pouvoirs institutionnels, enfin les moeurs politiques en vigueur dans le pays.

De ce fait, la présence d'un appareil judiciaire corrompu encourage les actes de corruption dès lors que les corrupteurs se sentiront protégés par leurs corrompus et auront le sentiment d'impunité (pas de poursuite, pas de sanction).

De ce point de vue, la corruption participe au dérèglement des marchés dans le sens où elle fausse la concurrence entre les différents agents économiques en permettant à certains de prendre le monopole sur certains segments de marché. Sur le plan de la gestion publique, elle accroît le coût global des projets publics dans la mesure où il n'est

nullement tenu compte des critères de maximisation de l'utilité économique et de minimisation des dépenses publiques.

C'est pourquoi, à titre d'exemple, la lutte contre la corruption devrait commencer par la revalorisation de la fonction de la justice en concrétisant dans les faits le principe de l'indépendance de la justice.

Dans cette logique, la séparation des pouvoirs au sein d'un pays (pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, pouvoir législatif) permettra d'augmenter l'efficacité de ces institutions dans la gestion des affaires de l'Etat. L'existence de contre-pouvoirs puissants au sein de l'Etat est le meilleur rempart contre les atteintes multiples à la démocratie ou à l'économie ou aux droits des individus.

On a vu en ce qui concerne l'Algérie que le contrôle du pouvoir sur la justice a permis de jeter aux oubliettes les grandes affaires de corruption. Sans l'implication de hauts dirigeants, ces affaires auraient été jugées le plus normalement possible. Le statut quo observé aujourd'hui ne peut s'expliquer que par la compromission du politique dans ces scandales.

Ainsi, l'autorité du pouvoir judiciaire doit réellement s'exercer tel que le stipulent les textes; c'est le seul indice probant qui prouve l'indépendance de la justice vis à vis du pouvoir exécutif. Cette indépendance de la justice contribuera à la stabilité politique du pays du fait que les citoyens sentiront que les arrêts rendus par la justice en leur nom sont faits dans un cadre légal qui respecte les dispositions de la loi. Sur le plan économique, cela permettrait de renforcer le sentiment de protection par l'Etat des droits de propriété des individus. Mais si le pouvoir judiciaire en tant qu'institution de l'Etat est bafoué par ce même Etat, soit par les ingérences multiformes du pouvoir exécutif, soit par la marginalisation de ce secteur en ne lui attribuant pas les moyens de travail appropriés, cela risquerait d'handicaper sérieusement les missions de la justice. Et le pouvoir exercé par cette institution ne sera que formel. Et l'entreprise pour réaliser l'économie de marché ne sera que pure chimère.

2. La société civile.

La participation de la société civile dans les affaires de la collectivité à travers les associations constituées à cet effet, est un moyen de contrôle efficace sur les institutions en charge des problèmes des citoyens (commune, wilaya...).

Cette participation permet à la fois un contrôle des décisions prises par les autorités publiques et une garantie de transparence de ces mêmes décisions. Ceci est le cas lorsqu'il s'agit de concrétiser des projets d'intérêt général. La présence de ces associations représentant les différentes franges de la population lors des discussions budgétaires d'une commune ou d'une wilaya permet d'orienter la décision des pouvoirs publics dans le sens de l'intérêt collectif, d'apporter un avis sur les dépenses publiques et enfin de suivre les différentes étapes de la

réali-sation d'un projet de développement. Ceci est un rempart sérieux contre toutes sortes d'abus émanant des autorités publiques.

3. Le marché.

Dans le cadre de l'économie de marché, l'ingérence multiforme et excessive des autorités politiques dans la gestion des administrations et des entreprises d'Etat est en contradiction avec le principe de l'autonomie de gestion de ces organes. On observe souvent dans de tels cas où les gestionnaires ne disposent pas de toute la liberté voulue pour faire leur travail, ceux-ci rendent rarement compte des résultats de leur gestion aux autorités et cela contrairement aux démocraties libérales où dans certains pays le gestionnaire est tenu de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés faute de quoi, il sera sanctionné (congedié).

Dans ces situations, il est impossible d'appliquer un système d'évaluation qui permet d'apprécier les résultats réalisés par ces institutions, ni d'asseoir un contrôle sur l'utilisation des ressources mises à la disposition des gestionnaires tant les responsabilités sont diluées. Les conséquences de ce type de gestion sont connues: apparition des formes d'illégalités (corruption, malversations...), faible performance (gaspillage, aggravation des coûts..)

C'est pourquoi l'Etat devrait réduire ses interventions et introduire une situation de concurrence saine entre les agents économiques (transparence des marchés), car cela aboutit souvent à la diminution des coûts des services publics et une augmentation de la qualité des produits offerts aux usagers. Mais un tel résultat n'est possible que s'il existe une volonté de l'Etat d'exercer réellement son contrôle sur les différentes institutions qui participent au marché. Cette volonté de l'Etat implique en retour la mise à la disposition des administrations publiques de moyens conséquents (de meilleurs salaires pour les fonctionnaires dont la promotion devrait se baser sur la compétence, le mérite et l'intégrité), la mise en place de systèmes d'évaluation des résultats des gestionnaires, le renforcement des sanctions contre les administrateurs véreux. Ces mécanismes de contrôle et de transparence dans l'utilisation des ressources publiques mis en oeuvre par la puissance publique permettront sûrement de prévenir les malversations dans le secteur d'Etat et éviteront la propagation du clientélisme au sein des administrations publiques. Globalement une plus grande concurrence permettra la réduction du pouvoir discrétionnaire de l'administration et limitera ainsi les dégâts de la corruption.

Ce que nous observons cependant, lorsque toutes ces conditions ne sont pas réunies est que la détention de tout pouvoir économique ou politique si minime soit-il permet un enrichissement illicite au dépens de la collectivité, avec comme conséquence inéluctable l'extension de la corruption à tous les échelons de la hiérarchie administrative.

Enfin, pour conclure, nous dirons que les trois facteurs assemblés que sont l'indépendance de la justice, le fonctionnement des marchés selon les lois de concurrence, le rôle de la société civile, sont des facteurs qui permettent d'apporter un bien être à l'économie et à la société dès lors que chaque institution prise séparément veut bien jouer son rôle. De ce fait, le succès d'une transition à l'économie de marché pour l'Algérie repose sur ce triptyque que l'Etat doit constamment aiguillonner en faisant participer ces institutions à ses côtés dans la prise de décision sur les questions qui engagent l'avenir du pays, et ainsi réduit-on en même temps le monopole du pouvoir décisionnel de l'Etat.

Références bibliographiques

BANQUE MONDIALE, 1998. «Rapport sur le développement dans le monde».

ARCHAMBAUL T. ET GREFFE, 1984. *Les économies non officielles*, Ed La Découverte

HUGON P, 1990. *Approches pour l'étude du secteur informel* OCDE, Paris

ADAIR P, 1995. «L'économie informelle au Mali». *In Cahiers du Gratice, Paris XII*

BOUNOUA C, 1998. «Quelques appréciations sur les réformes économiques en Algérie». *In les Cahiers du CREAD, N°41, Alger*

BOUNOUA C, 1998. «Les réformes économiques en Algérie». *In Revue de l'économie N°44 Ed. Agence Presse Service, Alger*

BOUNOUA C, 1995. « L'économie parallèle en Algérie». *In Cahiers du Gratice, Université de Paris XII*

SGARD J ,1995. «De la nécessité du droit de l'Etat dans le passage à l'économie de marché». *In Revue problèmes économiques .*

BRIAN L ,1997. «Comment l'Etat peut-il stimuler le marché». *In Revue finances et développement, Septembre*

SANJAYA P, 1997. «Pour une meilleure capacité institutionnelle de l'Etat». *In Revue finances et développement, Septembre.*

SCHLEIFER A ET TREISMAN D, 1998. *Environnement économique et politique de transition vers l'économie de marché*, OCDE, Paris.

Notes

(*) Maître de Conférences à l'institut des Sciences Économiques,
Université Aboubaker Belkaïd, Tlemcen.

AHMED DAHMANI(*)

L'état dans la transition à l'économie de marché L'expérience algérienne des réformes

INTRODUCTION.

Pendant très longtemps, les débats mais aussi les politiques de transition à l'économie de marché ont été dominés par une vision libérale réductrice et sans nuance qui fait de l'Etat le principal obstacle dans la voie du développement économique et social. Les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale ont été les traductions concrètes de cette démarche qui prend le contre-pied d'un dogme bien établi dans les années 1960-70, notamment dans le Tiers-Monde, celui de l'étatisme. L'une et l'autre démarche, le libéralisme comme l'étatisme partagent cependant un vice méthodologique majeur, celui de réfléchir sur un Etat abstrait, sans interrogations sur son histoire, ses liens avec la société, l'économie et la politique, sur les agents qui l'animent, leurs motivations, intérêts et démarches concrètes. En bref, la nature de l'Etat n'a jamais été posée en tant que telle.

L'expérience réformatrice de ces dernières années en Algérie, tout comme d'ailleurs celle des pays anciennement socialistes, démontre assez paradoxalement aujourd'hui que l'un des obstacles essentiels à la transition à l'économie de marché est l'absence d'Etat moderne. Dans le sens où cette transition tout comme d'ailleurs le fonctionnement régulier de l'économie de marché (et les pays capitalistes occidentaux en fournissent des exemples nuancés mais réels) ne peuvent être mus par une sorte de mouvement naturel et spontané mais nécessitent l'intervention, souvent énergique, d'un agent fondamental, l'Etat. Non pas un Etat interventionniste qui a montré ses limites dans les années 1960-70 et qui, surtout, a fonctionné comme un ensemble de réseaux, d'appareils, d'institutions et de mécanismes au profit d'un groupe d'intérêts dominants. Mais un Etat qui tend à fonctionner avec des appareils et des institutions forts et crédibles, des mécanismes souples et transparents, et relativement autonome par rapport à la société et aux intérêts qui s'y affrontent. Il apparaît alors que la modernisation de l'Etat, sa nécessaire réforme et rénovation devient une condition sine qua non dans la transition à l'économie de marché.

Dans ce texte nous proposons quelques éléments de réflexion théorique et historique sur les débats Etat-marché pour en conclure à la nécessité d'un Etat moderne dans la transition à l'économie de marché. Partant de ce principe, et concernant l'expérience algérienne, nous essayons de voir en quoi la principale difficulté à cette transition est

précisément l'absence d'Etat moderne. Et que ce qui existe se confond avec le pouvoir qui a favorisé la mise en place d'un système étatiste.

I. LE DEBAT ETAT/MARCHE DANS LA TRANSITION A L'ECONOMIE DE MARCHE.

1.1. Un mythe s'effondre, l'étatisme ...

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale un mythe tenace et particulièrement partagé s'est développé dans le Tiers-Monde: l'étatisme a été considéré pendant près de trois décennies comme le plus sûr moyen, le moins coûteux socialement et politiquement pour le développement. Sous l'influence du modèle keynésien et surtout de l'expérience soviétique, la plupart des stratégies de développement prônent l'interventionnisme étatique quand ce n'est pas le tout-Etat. Dans les années 1960 marquées par la décolonisation, il est quasiment impensable de mettre en doute cette optique et démarche: la nécessité de l'étatisme pour se développer. Cette orientation va durer jusqu'aux années 1970 avec divers développements et pratiquement les mêmes arguments. J. Bonvin propose une synthèse qui correspond parfaitement au cas algérien: "Jusqu'aux années 1970, on considérait que la présence de l'Etat était un facteur d'accélération du processus d'accumulation et d'industrialisation. La nécessité de l'intervention publique était également justifiée par le faible niveau des investissements privés, la sous-estimation de la rationalité des agents économiques du secteur privé, et la grande inégalité des revenus"[\(1\)](#) .

A partir des années 1980, l'étatisme est quasiment partout remis en cause. Le secteur étatique se caractériserait par plusieurs "maux" quelle que soit l'option idéologique et politique de l'Etat: déficits chroniques de trésorerie, non respect des règles et techniques de gestion en matière de comptabilité, de planification, de statistiques, de marketing, absence quasi généralisée de contrôle réel, pléthore des effectifs en personnel, création arbitraire de certaines unités économiques, etc[\(2\)](#) . L'expérience est alors jugée coûteuse, peu efficace, génératrice de gaspillage et de corruption et source d'inégalités. La désétatisation devient le nouveau credo dans le Tiers-Monde. Dans les ex-pays socialistes, depuis longtemps les réformes économiques sont axées autour de la problématique centralisation / décentralisation, plan/marché. Au coeur, la question de l'Etat, de son rôle, de ses prérogatives. Vers la fin des années 1980, ces derniers pays rejoignent le peloton, s'intègrent à la nouvelle dynamique prônant le désengagement de l'Etat des principales activités économiques et sociales.

Curieux renversement de l'histoire comme c'est le cas en Algérie où ce que A. Touraine appelle "l'Etat mobilisateur... a uni en lui des objectifs politiques (d'intégration nationale), économiques (de croissance) et sociaux (de redistribution des revenus). Loin de les séparer, il a voulu intégrer politique économique et politique sociale, modernisation et renforcement de la société nationale, dans un modèle unique élaboré par l'Etat plutôt que négocié par les partenaires sociaux eux-mêmes au

niveau d'un parlement" (3) . Un Etat à plusieurs facettes, à rôles multiples et diverses fonctions qui lui donnent une apparence de force et de puissance(4) .

Vers la fin des années 1970, le FMI est sollicité par certains pays africains pour les aider à résorber les déficits de leur budget et de leur balance des paiements. Il préconise une stratégie à court terme dont l'objectif essentiel est le rétablissement des grands équilibres économiques. Cette politique économique est commandée par la nécessité de rembourser la dette publique et privée. Elle s'articule autour de deux axes principaux: d'une part, parvenir à équilibrer le budget de l'Etat par une amélioration du recouvrement de l'impôt, une forte diminution des dépenses publiques, la limitation extrême des subventions au secteur public, et la réduction des effectifs de la fonction publique. D'autre part, au niveau de la balance des paiements, elle pousse à la réduction des importations et à la stimulation rapide des exportations par l'abaissement du taux de change des monnaies locales. Sollicitée à son tour, la Banque Mondiale va plus loin que le diagnostic essentiellement monétaire et financier du FMI. C'est tout le modèle économique basé sur le rôle prépondérant de l'Etat qui est remis en cause (5) . L'adaptation des structures économiques prend la forme générale d'un désengagement de l'Etat et la réhabilitation et/ou l'encouragement du secteur privé. La combinaison de ces politiques économiques forme les programmes d'ajustement structurel qui se sont généralisés dans le Tiers-Monde dans les années 1980 et dans les ex-pays socialistes ces toutes dernières années.

1.2. Un autre le remplace, le libéralisme.

L'échec des thèses libérales orthodoxes dans le Tiers-Monde est patent. L'Etat-minimum prôné par le couple FMI/Banque mondiale n'a pas été suivi dans la majorité des cas d'une amélioration des performances de l'économie, ni d'une plus grande efficacité des appareils de production et les conditions d'existence des catégories sociales démunies ne cessent de se détériorer. Il y a eu comme une sorte d'acharnement à démanteler les interventions étatiques dans les activités économiques et sociales sans pour autant que l'Etat soit plus efficient. Le système qui a été mis en place par et autour de l'Etat pendant plus de deux décennies a été déstabilisé sans que lui soit substituée une alternative crédible et cohérente. Ce qui souvent constitue un "tout combiné, rendant possible une certaine cohésion sociale et politique, faite de coercition il est vrai, mais aussi d'échanges, de transfert, de réciprocité et d'obligations"(6) a été laminé sans solution de rechange viable.

Dans son "Rapport sur le développement dans le monde" de 1987, la Banque Mondiale semble vouloir réviser ses thèses sur le désengagement de l'Etat. Le ton est moins tranché et moins affirmatif. On trouve même que l'Etat a un rôle important à jouer en complément du marché: "Les rôles du marché et de l'Etat dans l'industrialisation se complètent. Le marché est apte à faire face à la complexité croissante de l'économie engendrée par l'industrialisation mais, comme il est

rarement parfait, l'Etat doit parfois faire certaines mises au point" (7) . L'Etat doit en particulier fixer les règles du jeu en matière d'emploi, de propriété, des conditions des transferts d'actifs physiques, financiers et technologiques. L'évolution est encore plus nette et plus importante en 1997 où les experts de la Banque Mondiale estiment qu'il ne peut y avoir de développement en l'absence d'Etat (8) : "Aujourd'hui, avec le recul, on comprend que l'Etat joue un rôle clé dans le développement économique et social, non en tant qu'intervenant direct, mais comme partenaire, catalyseur et promoteur de la croissance", il faut que "l'Etat laisse jouer les mécanismes du marché lorsqu'ils peuvent fonctionner et qu'il agisse rapidement et efficacement lorsqu'ils ne le peuvent pas". Ils poursuivent par une sorte de plaidoyer en faveur de l'Etat: "l'intervention de l'Etat n'est pas mauvaise en soi. Bien au contraire, elle est essentielle à de nombreux égards si l'on veut exploiter au mieux le potentiel d'une économie". Et d'avancer une nouvelle problématique du développement, la nécessaire réforme de l'Etat comme préalable à toute action de développement: "repenser l'Etat", "revivifier ses institutions", rendre "l'Etat plus efficace" (la bonne gouvernance), plus adapté à son rôle et ses missions de développement.

Cet inflexionnement de la position de la Banque Mondiale est dû aux résultats peu encourageants des politiques libérales dans nombre des pays du Tiers-Monde mais probablement plus encore à ce qui est présenté comme le "miracle asiatique". Pendant de longues années l'expérience des "nouveaux pays industriels" a été présentée comme le résultat du libre jeu des forces du marché. Or la réalité de ces pays est au contraire marquée par le protectionnisme, la multiplicité des réglementations, les politiques industrielles, la manipulation des prix dans les secteurs prioritaires. Toutes ces actions ont été menées par un Etat interventionniste et autoritaire. Il n'est plus possible en effet de nier le rôle de l'Etat dans l'industrialisation et le développement des pays de l'Asie de l'Est. L'Etat a été présent à chacune des étapes importantes de l'industrialisation pour aider, orienter, inciter ou stimuler les entreprises sans toutefois se substituer au marché. C'est un Etat fort, au sens où l'entendait Myrdal, c'est à dire un Etat capable de faire appliquer ses orientations et ses décisions en opposition avec un Etat mou qui, sous l'apparence de la force et de la puissance, ne peut résister aux pressions des groupes, clans, lobbies,... etc. Dans le premier cas, l'Etat est incitatif, encourageant les entreprises à l'amélioration permanente et à la performance croissante. Dans l'autre, c'est un Etat inhibiteur multipliant les contrôles tatillons et sans objet réel. En d'autres termes, les rapports qu'entretient l'Etat asiatique des "nouveaux pays industriels" avec les entreprises, quel que soit leur statut juridique, n'est pas de nature tutélaire. Toutes les entreprises bénéficient d'un fonctionnement autonome par rapport à l'Etat, de l'autonomie financière. Elles sont soumises aux règles de la rentabilité financière et à la concurrence nationale et étrangère.

Le dogme libéral joue sur un certain nombre de malentendus théoriques et historiques. Au niveau théorique, le libéralisme économique qui gagne l'Europe dès le 17ème siècle part du principe de la régulation marchande. Le marché constituant le principal régulateur de

l'économie. L'activité économique est définie comme une activité naturelle qui trouve son équilibre dans le libre jeu des intérêts individuels, c'est à dire dans la recherche par les individus de ce qu'ils jugent le meilleur pour eux-mêmes. Cet équilibre ne peut se réaliser que dans la concurrence pure et parfaite, dans le strict respect de la liberté des individus, sans intervention extérieure, notamment celle de l'Etat. Mais la doctrine libérale ne nie pas tout rôle à l'Etat dans les affaires de la cité. Deux éléments d'intervention étatique ont un rapport direct avec l'activité économique même s'ils sont de nature extra-économique: le maintien de l'ordre et de la sécurité, et la garantie de la propriété privée. L'Etat est donc chargé par la société d'établir l'ordre et d'assurer la sécurité en faisant respecter les lois et les contrats reconnus et admis par tous. Il a aussi pour rôle de protéger et de pérenniser le droit à la propriété des citoyens. Un grand nombre d'économistes libéraux se rattachant à l'école classique vont même étendre le champ d'intervention de l'Etat à la construction et l'entretien d'infrastructures économiques, au développement de l'éducation ou à la législation du marché du travail dans le cas du travail des enfants.

Historiquement, l'économie de marché n'a jamais été une réalité exclusive de toute autre forme de régulation. Elle n'est qu'un élément d'une totalité complexe qui suppose l'intervention de l'Etat à différents niveaux et à des degrés divers selon les sociétés [\(9\)](#) . Concrètement, les économies capitalistes, caractéristiques de l'économie de marché, ont toujours assigné à l'Etat différentes fonctions évolutives dans le temps et l'espace. Quatre grands types de fonctions peuvent être recensés. Le premier qui constitue un rôle minimum, le devoir de tout Etat, consiste d'une part, à garantir le fonctionnement de certaines structures et catégories juridiques (propriété, contrat), d'autre part, assurer le fonctionnement et la gestion de biens collectifs (monnaie, défense nationale). Très tôt dans l'histoire du capitalisme, l'Etat a eu à assurer et à prendre en charge la mise en oeuvre d'infrastructures économiques et sociales (voies de communication, éducation). L'Etat assure la gestion macro-économique de l'économie nationale (fiscalité, crédit) et les relations avec l'extérieur (barrières tarifaires et douanières, politiques de change, investissements étrangers). Enfin, l'Etat peut intervenir grâce à une politique d'allocation de ressources par l'intermédiaire d'une planification formelle ou incitative, de politiques sectorielles et/ou par l'existence d'un secteur public. Cette situation complexe est résumée par B. Chavance : "Les systèmes capitalistes occidentaux dans leur diversité, possèdent tous des mécanismes de coordination imbriqués et complexes, dans lesquels les divers marchés sont soutenus et encadrés par des institutions, des organisations ou des conventions multiples - et évolutives. L'Etat au sens large y joue un rôle actif, certes inégal selon les pays mais essentiel quant à la réglementation publique, la politique économique et la protection sociale" [\(10\)](#) . L'économie de marché ne peut donc fonctionner sans l'Etat, elle en a besoin essentiellement.

1.3. L'économie de marché, le besoin d'Etat.

Sur le plan réel, à des degrés divers, les économies de marché capitalistes sont des économies mixtes où l'Etat et les pouvoirs publics sont toujours présents dans la vie économique et sociale. Comme le souligne R. Boyer(11) , les divers marchés des économies capitalistes ne se sont pas auto-institués mais ont été politiquement et socialement construits. L'interdépendance entre marché et Etat est historiquement et pratiquement vérifiée. Elle ne peut donc être ignorée par la doctrine libérale dans la transition à l'économie de marché. Le marché ne peut donc fonctionner librement que s'il existe, qu'il est soutenu et encadré par l'Etat. Tout dans cette attitude paradoxale vis à vis de l'Etat(12) semble plus relever de l'idéologie que de la prise en compte de la réalité et présente alors de multiples dangers.

Nous avons déjà relevé dans le cas du Tiers-Monde les risques que provoque un désengagement étatique massif (13) et brutal au niveau de la cohésion sociale et de la stabilité générale. Au niveau économique, la remise en cause de la politique des investissements par l'Etat, un secteur privé peu entreprenant, c'est le cas en Algérie, peut se traduire par "une tendance au désinvestissement, ainsi qu'au chômage massif" . Or, la nécessaire restructuration économique, la modernisation des appareils de production exigent plus que jamais la définition et la mise en application concertées par l'ensemble des partenaires économiques avec l'appui de l'Etat d'une stratégie alternative de développement dans un cadre de transparence(14) . De même, le fonctionnement normal de l'économie de marché nécessite un système de communication et d'information statistique, qui relève par définition de l'Etat (15) : "Rien n'est possible sans une information qui fait actuellement défaut dans de nombreux pays en cours d'ajustement" (16) .

Ainsi donc, le rôle de l'Etat dans la mise en oeuvre de l'économie de marché dans les pays en transition s'avère particulièrement nécessaire, voire décisif. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le succès des réformes dans cette perspective dépendent de l'Etat, d'un Etat fort au sens de Myrdal. Les thèses libérales en vogue ces dernières années ne prennent pas en compte que l'économie de marché suppose toute une série de conditions extra-économiques dont l'Etat est le principal maître d'oeuvre et garant. Il n'est pas inutile de rappeler ces conditions. Un cadre légal qui soit en total cohérence avec le fonctionnement du marché. Le droit de propriété doit être garanti et protégé afin d'assurer sa stabilité et rassurer ses titulaires. Les règlements des litiges de toutes sortes doivent se faire dans un cadre de transparence minimum et de respect des lois. Cela suppose un ensemble de règlements et de lois admises par tous, des institutions fortes et impartiales pour les faire fonctionner et appliquer. En particulier, une organisation judiciaire cohérente avec le cadre légal défini par l'Etat et soustraite aux différentes interférences et pressions des groupes et des clans qui seraient constitutifs du pouvoir politique. L'économie de marché nécessite aussi l'existence de cadres compétents et qualifiés dans les différents rouages et mécanismes de l'Etat mais aussi des managers rompus aux techniques de gestion capitaliste des divers marchés (financier, travail), nationaux et internationaux. Le système d'éducation

et de formation, la politique de la recherche scientifique dont l'Etat est l'animateur principal constituent les leviers essentiels pour l'acquisition de ces compétences et expériences.

Enfin, l'économie de marché "suppose un type de société où tous les citoyens sont, du moins sur le plan politique, en mesure de contribuer, par leur comportement économique et social, à la définition des besoins sociaux et à la détermination des orientations générales de l'activité productive" (17). L'économie de marché est donc liée au concept de liberté qui est le fondement de la société civile, distincte et autonome par rapport à l'Etat et qui peut ainsi déployer toute sa cohésion, sa force, son dynamisme et sa créativité. Comme le souligne Barret-Kriegel, l'Etat capitaliste comme Etat de droit est la "seule forme de pouvoir qui autorise l'affirmation de la subjectivité individuelle et l'autonomie de la société civile" (18). A défaut d'une telle société, le marché ne peut être qu'un champ clos d'expression des inégalités sans protection pour les plus démunis, d'actions de destruction de toutes les formes d'organisation non marchandes, des liens traditionnels de solidarité et d'exclusions, de pouvoir sans contrepoids. "Une société qui ne s'est pas constituée en société civile et un Etat qui ne s'est pas transformé en Etat de droit ne peuvent faire place ni à l'aventure de la réalisation effective de la liberté ni à la formation d'une économie de marché" (19).

Le rôle de l'Etat dans la transition à l'économie de marché doit donc être considérable mais au bon niveau. Le problème qui se pose n'est pas d'avoir moins d'Etat mais un Etat différent que celui qui a fonctionné jusqu'ici dans un pays comme l'Algérie. La réforme de l'Etat, sa nécessaire modernisation (20) pour le faire évoluer vers "la forme légale-rationnelle" est résumée par A. Touraine : "La réforme de l'Etat ne peut être réduite à un amaigrissement, à la privatisation des entreprises publiques déficitaires ou mal gérées, bien que de telles mesures soit importantes pour séparer la logique de l'action politique de celle des acteurs économiques. Il s'agit de renforcer l'Etat de droit, mais aussi la qualité de l'administration publique et surtout d'améliorer l'intégration nationale en même temps que la capacité du pays de former un projet national. Toutes ces fonctions définissent un Etat plus "étatique" et plus "national", moins social et surtout moins corporatiste" (21). Les réflexions, analyses et débats de ces dernières années indiquent une évolution notable quant à la problématique de la transition vers l'économie de marché. Le rôle de l'Etat est moins pensé en termes de désengagement que dans le sens d'un meilleur fonctionnement, d'une plus grande rationalité dans ses actions. La Banque Mondiale elle-même pose désormais comme préalable à la réforme économique, la réforme en profondeur de l'Etat: "Dans un grand nombre de pays, on reconsidère le rôle de l'Etat dans l'économie, on redéfinit les priorités budgétaires et on réduit la place du secteur public dans les activités commerciales. Pour que cette entreprise réussisse, il faudra améliorer l'outil administratif de l'Etat, et vaincre l'opposition de ceux dont des décennies d'interventions excessives ont servi les intérêts particuliers" (22).

II. ETAT ET SYSTEME ETATISTE EN ALGERIE.

La mise en oeuvre d'une économie de marché est donc difficilement envisageable sans un Etat fort au sens moderne du concept. L'expérience historique le montre assez clairement par ailleurs. Nous venons d'en exposer les principaux arguments et éléments. Ce type d'Etat n'a jamais existé en Algérie même si la structure politique existante en présente toutes les apparences. Il faut plutôt parler dans notre cas de système étatiste.

2.1. L'introuvable Etat moderne en Algérie.

L'Etat moderne peut être défini comme une nouvelle forme d'organisation et d'exercice du pouvoir politique dans une société. Il tente d'apparaître comme distinct de toute forme de pouvoir ou de puissance économique, culturelle, religieuse ou autre en s'identifiant à la notion de service public. Il est contemporain de la Nation, et est intimement lié au développement du capitalisme en Europe et à l'ascension d'une nouvelle classe, la bourgeoisie. Il met en mouvement différents appareils légaux (administration, fiscalité, justice, douane, police, armée, ... etc.) qui emploient un personnel s'identifiant à lui. Son champ d'action est limité dans le cadre d'un territoire mais touche tous les secteurs de la vie économique et sociale des individus et des groupes **(23)**.

Ce nouveau phénomène apparu dans l'Europe dès le 16ème siècle est donc le produit d'un long processus de maturation au sein de sociétés de plus en plus complexifiées et qui connaissent un développement économique important. Cette nouvelle forme politique semble se généraliser à toute la planète, et notamment dans le Tiers Monde après le mouvement de décolonisation. Mais dans ce cas, l'analyse de ce nouvel Etat pose problème au plan théorique **(24)**. L'héritage, en effet, de la pensée classique nous paraît inopérant. En particulier, l'Etat dans les pays sous-développés (notamment en Algérie) a connu sa propre histoire, sa propre dynamique. Dans ce cas, l'Etat émerge à partir de structures économiques, sociales, culturelles, politiques, voire même religieuses propres, différentes: rupture avec la colonisation, articulation dépendante avec l'économie capitaliste mondiale, rôles multiples et "envahissants", etc. C'est en tenant compte de l'ensemble de ces éléments qu'il faut l'appréhender à notre sens.

L'Etat en Algérie est le produit des contradictions sociales, politiques et culturelles de l'Algérie colonisée. Dès l'indépendance, il s'affirme sur une société affaiblie et déstructurée par la domination et l'exploitation coloniales et par la guerre de libération nationale. L'imposition et la domination qu'il exerce sur la société sont justifiées par l'entreprise de modernisation et de développement dont il fait sa mission fondamentale. Le bilan n'est pas à la mesure des objectifs, des attentes ni même des moyens mis en oeuvre et des énergies dépensées. Plutôt qu'un développement par l'Etat on assiste alors au développement de l'Etat lui-même, de ses structures et ses prérogatives.

Mais c'est un Etat qui se différencie de l'Etat moderne même s'il lui emprunte certaines de ses structures, de ses modes d'organisation et de fonctionnement. Au niveau institutionnel, le principe de séparation des pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) a toujours été retenu. Mais dans la réalité et dès l'indépendance, les instances législative et judiciaire sont purement formelles. Dans la pratique, le pouvoir réel, déterminant, s'est toujours exercé en dehors des structures et institutions officielles, apparentes, affichées. Il se loge plutôt dans des cercles restreints, des cénacles, des groupes informels mouvants dont les membres se recrutent au sein des services de sécurité, la haute hiérarchie militaire et de certaines administrations et organismes de l'Etat.

L'Etat algérien ne correspond pas au modèle de l'Etat capitaliste occidental. Il n'est pas le produit des contradictions inhérentes au capitalisme. Il est exogène à la société locale qu'il marginalise. Il ne résulte pas non plus de "l'émancipation préalable de la propriété privée du Capital" (25) . Il monopolise à son niveau la majeure partie des moyens de production et d'échange. Au niveau politique et jusqu'à la tentative d'ouverture opérée après octobre 1988, c'est lui qui dicte la ligne de conduite. Il continue depuis de délimiter le champ d'évolution et d'expression des pratiques politiques. Les rapports qui s'établissent entre l'Etat et la société sont d'une autre texture, d'une autre nature. L'Etat ne constitue pas une sorte de synthèse idéalisée d'une société civile existante. Bien au contraire, il s'impose comme "l'agent d'une synthèse, de la synthèse, dans la plupart des cas d'une société civile profondément hétérogène, aussi bien en elle-même que par rapport à l'Etat" (26) . Ainsi, en Algérie, c'est l'Etat qui joue un rôle fondamental dans le façonnement de la société. Celle-ci se structure à partir de ses articulations avec lui, suit les développements de celui-ci. Bien sûr, l'Etat n'opère pas dans un champ vierge, en rapport à une société qui serait totalement passive (27) . En fait, l'Etat agit dans un cadre social avec les aspirations, les ambitions et les intérêts des individus et des groupes, avec leurs propres pratiques socio-politiques et culturelles, leurs représentations du politique et du pouvoir.

L'Etat en Algérie n'est donc ni une abstraction, ni une entité juridique mais le site permanent de la lutte entre différentes forces, individus et clans aux intérêts contradictoires qui utilisent leurs positions et les différents appareils, dans le cadre de stratégies conformes à leurs intérêts respectifs. C'est que l'Etat est le lieu de l'accumulation et des privilèges, le point de rencontre de tous les rentiers et prédateurs. La question de son contrôle devient essentielle amenant les groupes dominants à entrer en conflit et à s'affronter parfois violemment et de façon sanglante.

C'est cet Etat qui s'impose progressivement à la société jusqu'à vouloir devenir son tuteur patenté. Les différents appareils qui le composent sont transformés en appareils privés des intérêts dominants contrairement au système capitaliste où l'Etat doit être relativement séparé de la classe dominante et revêtir "la forme d'un appareil public impersonnel, détaché de la société" (28) . Le cas algérien n'est

cependant pas un retour à certaines formes politiques anciennes comme le féodalisme. Il se caractérise par l'émergence de nouveaux groupes qui tentent de maîtriser les différents appareils, gérer à leur profit le patrimoine public comme un patrimoine privé et imposer à la société le rapport politique. Dans le cas algérien, l'Etat ne doit pas être perçu à partir de l'économique, où il est dominant, puisqu'il est dominant partout. Ou plus encore, l'Etat ne doit pas être perçu à travers ses "présences" dans tel ou tel secteur de la vie sociale, mais en tant qu'il se veut constitutif de ces secteurs et des rapports y afférent. Le problème donc n'est pas seulement que l'Etat est partout, mais qu'il veut s'occuper de tout, tout contrôler, tout construire, tout faire. Ce nouveau type d'Etat, au delà de son appréhension, de son analyse en tant qu'il est, doit être perçu dans ses rapports avec la société dans son ensemble (économie, politique, culture, structure sociale), car il est à la base d'un nouveau système économique et social. Un système qui se caractérise par l'omniprésence de l'Etat et de sa tendance à avoir la mainmise sur l'ensemble des activités et des corps sociaux. A partir de l'Etat et grâce à ses appareils et structures se nouent de nouveaux rapports économiques et sociaux. Progressivement se met en place un nouveau système économique et social, le système étatiste où tout rapport social doit nécessairement et obligatoirement prendre la couleur politique, s'imprégner de la froideur de l'Etat. Dans le cas algérien, le système étatiste se caractérise par les éléments suivants: un régime politique fondamentalement autoritaire ; une organisation globale de la société (économie, politique, culture, ...etc.), des rapports sociaux par et autour de l'Etat ; le fondement et la mise en place de nouvelles inégalités sociales fondées essentiellement sur le rapport politique, le rapport à l'Etat.

2.2. L'étatisation de l'économie.

La place que tient cette forme politique, que nous appelons Etat, dans l'économie est sans égale. Tous les grands moyens de production et d'échange sont étatisés dès les premières années de l'indépendance. Toutes les activités économiques sont encore largement régies, administrées par l'Etat. Même les sphères économiques privées, le capitalisme local demeurent dans une large mesure dépendants de l'Etat.

Le secteur économique étatique constitue le secteur dominant de l'économie algérienne. Sa constitution se fait à partir de quatre canaux principaux: l'héritage d'un important secteur public colonial, la main mise de l'Etat sur l'autogestion agricole et industrielle, la nationalisation des actifs étrangers, enfin l'élargissement de cette base économique par les investissements publics durant la décennie 1970. De plus, l'Etat détient le monopole sur le système monétaire et financier et partiellement sur le commerce extérieur.

Dans ce cas, la question ne se pose pas en termes d'intervention de l'Etat dans l'économie et les autres activités sociales. L'Etat n'est pas en phase d'extériorité, même relative comme dans le système capitaliste, des champs économiques et sociaux auxquels il vient se greffer. Il ne doit pas être perçu à partir de son rôle et de sa place dans

tel ou tel secteur de la vie économique et sociale qu'il vient régir et réglementer. Pour nous, et l'exemple algérien en est une parfaite illustration, l'Etat se veut et il est constitutif des différents secteurs de la vie économique et sociale, ainsi que des rapports y afférent. Plus exactement l'Etat joue un rôle fondamental dans le façonnement de la société. Celle-ci se structure à partir de ses articulations avec lui. Dans ces conditions, l'articulation entre l'économique et le politique niée ou cachée partiellement dans le système capitaliste apparaît au grand jour dans notre système, le système étatiste . Dans le capitalisme, la logique économique est dominante, transcendant toute autre logique, y compris politique. Dans le système étatiste(29) , c'est la logique politique, la logique du pouvoir qui s'impose à toute activité sociale, y compris l'économique. Plus encore, l'économique dans ce cas n'est pas seulement en situation de subordination politique, il joue un rôle éminemment politique(30) au moins à trois niveaux: le développement économique, la gestion du patrimoine public et la politique sociale.

A ce propos et jusqu'à la fin des années 1980 le pouvoir politique n'a cessé de se servir de l'économie, des entreprises et structures étatiques pour tenter d'atténuer les contradictions sociales et politiques qui agitent la société et qui menacent la stabilité du système. Pendant près de deux décennies, une sorte de "contrat social" tacite régit les rapports entre l'Etat et la société. Celle-ci est demeurée pragmatique, attachée à la satisfaction de certaines de ses aspirations fondamentales. L'Etat, de son côté, a toujours veillé à ce que ce "contrat" ne soit pas rompu, que l'écart entre les aspirations des populations et les frustrations générées par les inégalités et les injustices sociales et politiques n'aboutissent pas à un mécontentement social et/ou à une remise en cause du pouvoir politique. A cet effet, les entreprises étatiques et les administrations sont sommées d'employer des sureffectifs pour limiter la pression du chômage. La plupart des entreprises étatiques sont maintenues en activité alors que leur situation financière est catastrophique. Les prix des produits de consommation courante sont subventionnés par le budget de l'Etat pour soutenir le pouvoir d'achat des couches défavorisées et éviter leur mécontentement.

Le développement depuis l'indépendance d'un imposant secteur économique étatique, exclusif dans certaines branches, n'a pas empêché l'existence et le développement constant d'un secteur privé local. La particularité de ce secteur est qu'il s'est lui-même constitué, développé et consolidé dans le cadre du système économique dominant, à l'ombre de l'Etat, grâce à lui. Le rôle de l'Etat dans la constitution de la base économique du capital privé est indéniable: marché local en expansion permanente, protectionnisme, marchés publics, etc. Ce qui lui permet de réaliser des bénéfices importants dont une infime partie sert à la constitution du capital fixe (31) .

Au niveau social, des relations privilégiées unissent le secteur privé local à l'Etat et ses agents et qui "lui permettent tout en acceptant officiellement le cadre légal, d'en contourner certaines dispositions et d'en obtenir avantages et passe-droits" (32) . D. Liabès évoquait pour

sa part la constitution de véritables "rentes de situation" qu'on ne peut réduire à la puissance matérielle des entreprises, mais qui sont à rapporter à "la matérialisation d'un capital relations qui lui, obéit à une autre logique" (33). Enfin, les entreprises privées constituent un champ de reclassement de certaines catégories issues des appareils de pouvoir qui mettent à profit leurs positions dans les différents rouages de l'Etat et assurer ainsi leur avenir matériel, celui de leurs familles et clientèles..diverses.

2.3. Une société dépendante de l'Etat.

La place de l'Etat dans la sphère économique est donc sans égale. Le champ politique, malgré l'ouverture de la fin des années 1980, reste dominé par l'Etat et ses multiples appareils de contrôle. La société elle-même est recouverte par la chape étatique, et on ne peut parler dans ces conditions de société civile opposée à l'Etat ou du moins séparée et indépendante de lui.

C'est la société qui suit les développements de l'Etat. Celui-ci joue un rôle fondamental dans son façonnement. L'ensemble de la société est structuré à partir de ses articulations avec l'Etat. Des rapports complexes se nouent entre l'Etat et la société, engendrant une combinatoire spécifique, une articulation de l'ensemble de la société à partir et autour de l'Etat. L'intrusion progressive de l'Etat, son ingérence dans les affaires de la société vont aller si loin, si profondément que c'est lui qui dessine, dans une large mesure, les contours et les fondements de l'organisation sociale.

Ce processus qui apparaît à l'indépendance s'accélère et s'approfondit avec le coup d'Etat du 19 Juin 1965 où l'"hymne à l'Etat" (34) devient la règle. Le projet de Boumedienne est d'ailleurs "un système cohérent de secteurs qui couvrent toutes les activités nationales et prolongent leurs ramifications dans les endroits les plus reculés de notre pays répercutant la présence et la sollicitude de l'autorité de l'Etat à l'instar du corps humain dont le système vasculaire véhicule et insuffle la vie jusqu'en ses plus ultimes extrémités" (35). Cette démarche aboutit à la mise en place progressive du système étatiste où la société est soumise à l'ordre étatique. Dans ce cas la société dite civile est, dans une large mesure, recouverte par l'Etat. Elle dépend ainsi que les rapports sociaux de son autorité. L'Etat fait en sorte que chaque agent, pour quelque activité que ce soit, passe par lui. Celui-ci ne se présente pas comme un simple partenaire social. Il est plus que cela, agent lui-même, il s'impose comme une médiation obligatoire entre les différents agents et groupes sociaux. Ceux-ci se soucient principalement de rechercher appuis, soutiens, postes dans les différents appareils de l'Etat, centres du pouvoir réel, nécessaires à toute ascension, promotion et privilèges sociaux. La généralisation de ce schéma conduit à la constitution de chaînes personnelles dont l'axe fondamental de regroupement est l'Etat. L'organisation sociale apparaît alors comme une superposition de "parapluies" protecteurs portés par les membres des différents appareils et organismes de l'Etat, protégeant ainsi proches, amis, collaborateurs, clients, alliés,... etc. Dans la

nouvelle organisation sociale algérienne, le système de parenté, la région, le clan jouent un rôle essentiel dans l'articulation des différentes chaînes. En l'absence de statuts précis, de lois, de règlements la régissant, cette organisation sociale repose de façon généralisée sur un système de transactions, de marchandages, d'équilibrations entre les différentes composantes du pouvoir d'Etat. L'instabilité de ce type d'organisation est chronique. Car, en effet, les transactions peuvent ne pas aboutir, les équilibrations peuvent être remises en question à tout moment et rompues ainsi à chaque fois. Il peut arriver qu'un membre influent et protecteur soit éliminé de l'appareil d'Etat, et c'est alors toute sa "chaîne" de protégés, de clients, de parents, etc., qui se retrouve "découverte", dans l'obligation de trouver un autre "protecteur" sous peine de disparaître et perdre ainsi ses avantages et ses privilèges.

Les normes sociales, les valeurs culturelles et les comportements sociaux qui fondent ou régissent la société portent la marque de l'Etat, de son poids écrasant. Ils perpétuent et renforcent une culture et des traditions sociales et politiques marquées par l'interventionnisme et la pression étatique sur la société à travers les siècles. L'étape de la colonisation a été la plus lourde et la plus caractéristique de cet état de fait. La violence et la domination coloniales (spoliations, expropriations, mise au travail forcée...etc.) sont des actes politiques vécus par la société algérienne en tant que tels. Celle-ci n'a connu le capitalisme qu'à travers le prisme politique, que médiatisé par l'Etat colonial. Le rapport au colon est intériorisé comme un rapport politique avant d'être économique ou social. L'exploitation et les inégalités sociales sont la résultante de la domination exercée d'abord par l'Etat avant d'être celle du colon. Au sortir de la guerre, la société algérienne est profondément marquée par ce type de rapport et aspire à ce que l'indépendance aboutisse à son inversion. La colonisation française a été extrêmement brutale, menée par un Etat colonial autoritaire et répressif. La guerre de libération nationale a elle aussi été particulièrement dure et meurtrière. La société algérienne en sort traumatisée et affaiblie. Deux sentiments marquants vont la caractériser. Un esprit égalitariste très fort et l'attente de l'Etat. Les Algériens ont vécu l'épreuve coloniale collectivement. Celle-ci n'a épargné que peu d'entre eux, laminant toutes les catégories sociales. La déstructuration de la société a été quasi totale. La différenciation sociale demeure peu marquée parmi les autochtones. La lutte de libération nationale qui a rassemblé l'immense majorité d'entre eux va encore plus renforcer le sentiment de fraternité et de justice. A l'indépendance, le nouvel Etat indépendant est perçu par la société algérienne comme le rédempteur et le garant de l'équité. Celui qui doit guérir tous les maux, effacer toutes les frustrations causés par l'Etat colonial, satisfaire tous les besoins et promouvoir l'égalité entre citoyens. Les Algériens dans leur grande majorité aspirent à un "Etat-Providence" qui leur ferait oublier la domination et l'exploitation passées, supprimer les inégalités et bannir les injustices. La dignité doit être garantie et le bien-être pour tous assuré. Tous les biens et services dont les Algériens ont été privés ou dépossédés: terre, travail, logement, santé, culture, savoir, pouvoir politique, etc., le nouvel Etat indépendant se doit de les leur restituer ou apporter. Cette attente et cette sollicitude vis à vis de l'Etat constituent un puissant facteur de

légitimation de l'Etat lui-même et de l'action de développement qu'il se doit d'initier.

L'Etat ne représente donc pas seulement le symbole de l'indépendance nationale, sa concrétisation institutionnelle, il est comme "investi" par la société de la tâche de développement et d'égalité économiques, sociaux et culturels auxquels elle aspire. Fort de cette "mission", l'Etat ne cesse d'étendre ses prérogatives, sa mainmise et son contrôle sur toutes les activités économiques et sociales. Les années 1970 qui correspondent à la période des plans de développement ont été les plus marquées par cette démarche. Les citoyens attendent tout de l'Etat (travail, logement, santé, instruction, culture et jusqu'aux loisirs). Le large éventail de la demande sociale sans cesse croissante place les citoyens dans une position d'éternels assistés de l'Etat. Et lui en quête perpétuelle de ressources à redistribuer aux différentes catégories sociales. La société est alors dépossédée de toute dynamique propre, de toute initiative et de toute autonomie.

2.4. Les mécanismes d'enrichissement dans le système étatiste.

L'organisation sociale qui se met en place en Algérie par et autour de l'Etat est inégalitaire dans son essence et ses fondements. C'est donc du côté de l'Etat, du pouvoir politique qu'il faut rechercher l'origine et les modalités de différenciation sociale, de constitution des groupes sociaux. L'Etat devient le lieu de production et de reproduction d'un nouveau groupe dominant, un groupement d'intérêts. Le mode de recrutement de ses agents ne se fait pas sur la base de la compétence, du savoir, du mérite, mais plutôt sur la base du clientélisme, de l'esprit de clan ou de région. Les individus qui accèdent à des postes dans les structures étatiques, les fonctionnaires n'ont pas à l'esprit, en règle générale, le service de l'Etat, mais comment s'en servir pour satisfaire leurs intérêts personnels, ceux de leur groupe ou de leur clan. Les divers phénomènes de détournement de l'action publique à des fins privées, assimilés à la corruption, sont aujourd'hui dénoncés par la Banque Mondiale qui considère que la moralisation est une des conditions de l'action de développement.

En règle générale, la corruption est définie comme une faute morale ou un dysfonctionnement, une dérive dans le fonctionnement normal et régulier des institutions, des structures et des mécanismes économiques, administratifs et politiques (36). L'analyse économique d'une façon globale la considère comme un phénomène marginal non susceptible d'être appréhendé en tant que tel. Elle est souvent assimilée aux vols, aux détournements de fonds publics, aux pratiques et activités délictueuses. Pourtant, les revenus et les capitaux qui transitent par les circuits et réseaux de la corruption dans les pays du Tiers-Monde sont faramineux. En vérité, les sommes détournées sont impossibles, du moins difficiles, à évaluer, mais le phénomène a pris une telle ampleur qu'il n'est plus possible de le nier ou même de le minimiser. La corruption doit donc être analysée comme une caractéristique fondamentale du système étatiste. Comme le souligne J.F. Bayart, quand "potentiellement, toute décision relevant de la

souveraineté de l'Etat donne matière à gain, d'un contrôle fiscal à une vérification technique, de la signature d'une nomination ou d'un marché à l'octroi d'un agrément industriel ou une licence d'importation" (37) , il n'est plus possible de réduire le phénomène à un anachronisme dans le fonctionnement de l'Etat et de ses institutions. Quand la position dans l'Etat devient potentiellement et pratiquement génératrice de corruption, celle-ci doit être analysée comme un mode majeur du fonctionnement du système économique et social (38) . La multiplication des actes de détournement de l'action publique à des fins privées, leur diversité, la multiplicité des agents qui y sont directement mêlés nous poussent à avancer que la corruption n'est ni un phénomène marginal, ni secondaire. Il ne peut non plus être considéré comme une déviance sociale qu'il convient de traiter par une morale répressive. La corruption ne constitue pas une exception mais la règle, le mode de fonctionnement régulier et normal du système étatiste lui-même.

A la base de la corruption il y a la monopolisation du pouvoir politique et sa détention par un groupe social restreint, des éléments essentiels dans les processus d'accaparement des ressources et d'enrichissement. L'accumulation politique est fondamentale, elle prime sur l'économique, "le volume des richesses concentrées entre les mains de la classe politico-administrative est théoriquement de peu d'importance au regard de la concentration du pouvoir lui-même" (39) . Cette situation n'est possible qu'en l'absence de tout contrôle par des institutions et organismes étatiques indépendants du pouvoir politique et/ou de contre-pouvoirs émanant de la société. L'organisation sociale par et autour de l'Etat imposée par le pouvoir politique va générer et généraliser la corruption comme mode régulier du fonctionnement du système économique et social dans son ensemble. Les recours à l'Etat se multiplient et deviennent impératifs. Tout se passe comme si l'Etat mettait en place un système de barrières ou de péages obligatoires et payants. Ainsi, celui qui occupe une charge publique et quel que soit son niveau de responsabilité ou de hiérarchie va vouloir monnayer une décision, exiger de son vis à vis le prix de son accord. La détention d'une part de la puissance publique symbolisée par l'Etat est donc le premier niveau de la pratique corruptrice. Bien sûr le bénéfice tiré de cette pratique dépend du niveau de hiérarchie dans lequel se situe le bénéficiaire.

L'exercice du monopole politique ne suffit pas en lui-même. Pour que la pratique corruptrice puisse s'opérer, il faut que le pouvoir d'Etat exerce son monopole ou son contrôle sur l'ensemble des ressources économiques et financières de la nation. L'histoire politique et économique de l'Algérie indépendante est marquée par cette volonté de l'Etat de conserver un large patrimoine public. Même les réformes économiques n'ont pas réussi à infléchir sensiblement cette tendance. La propriété étatique, en principe propriété de la nation gérée en son nom par l'Etat, sert ici d'artifice, de leurre juridique masquant une appropriation privée par les tenants du pouvoir d'Etat. La division entre domaine public et domaine privé qui fonde les sociétés capitalistes occidentales est plus théorique que réelle dans le cas qui nous occupe. La distinction n'est pas opératoire dans un système où le domaine public est souvent confondu par les tenants du pouvoir avec le

domaine privé. Il perd alors son caractère public sans pour autant être privé au sens que recouvre ce terme.

L'économie dans un système de corruption est structurée autour d'une multiplicité de rentes. Des rentes artificielles créées par la régulation étatique de l'économie et de la société. Elles constituent autant d'occasions pour les groupes et agents sociaux qui les détiennent ou les maîtrisent d'en tirer profit et de bénéficier des privilèges qui leur sont liés. La rente pétrolière et l'endettement extérieur ont été de puissants facteurs de développement et d'extension de la corruption depuis les années 1970. La relation corruptrice se généralise à toute la société même quand l'Etat n'est pas directement impliqué. Elle devient une conduite sociale partagée par une pluralité d'agents sociaux(40) . Pas seulement ceux liés directement à l'Etat. Dans un système de privations diverses, de pénuries chroniques de produits et de services essentiels, la fonction corruptrice concerne tous ceux qui à un quelconque niveau de la société et de l'Etat peuvent monnayer leur position, tirer profit d'une ressource matérielle ou symbolique rare ou rendue comme telle, dispenser une faveur.

La corruption constitue le moyen essentiel de captation des revenus de la rente par les membres du groupement d'intérêts qui ont réussi à privatiser l'Etat et le faire fonctionner dans le sens de leurs intérêts. La corruption est inhérente à une économie de rente et à un type d'Etat prédateur. Elle est foncièrement anti-productive et s'accommode mal d'une économie régulée par le marché et produisant des biens et services en abondance. Et dans le cas d'une libéralisation brutale sans garde-fous et surtout sans mécanismes de marché fiables ni institutions étatiques d'encadrement, il y a accroissement du phénomène. La corruption instrumentalise alors la marchandisation et la libéralisation de l'économie comme on a pu le voir dans le cas algérien avec le développement du marché parallèle, du double système des prix, etc. (41) . L'économie de marché devient alors un moyen de "blanchiment" et de recyclage de l'argent accumulé grâce à la corruption. En grande partie exogènes par leur origine, les revenus tirés de la corruption sont en règle générale réexportés à l'extérieur où ils sont investis dans des activités de service (Hôtellerie, restauration) et dans l'immobilier. La perspective de rapatriement volontaire de ces capitaux a toujours été écartée malgré de nombreuses sollicitations par les gouvernements de ces dernières années. Au niveau social, la corruption est inhérente à l'organisation étatique de la société. La médiation étatique entre les différents agents sociaux, la structuration sociale sous forme de chaînes de clientèles verticales prenant appui sur un responsable ou un groupe détenant une part de pouvoir politique renforce et développe la relation corruptrice.

Le groupement d'intérêts détenant le pouvoir d'Etat est structuré sous forme de clans, de factions, de "barons" au poids politique différencié dont le souci principal est de mettre à profit leurs positions respectives dans les appareils et structures étatiques à des fins d'enrichissement. Par son mode d'organisation et ses règles de fonctionnement: solidarité de groupe et règlements de compte sanglants, code

d'honneur et lutte à mort pour le pouvoir enrichissant, cohésion et purges régulatrices, le groupement d'intérêts dominants présente de fortes similitudes avec l'organisation mafieuse (42). Principal animateur de la dynamique corruptrice, il constitue le principal obstacle à toute réforme économique qui déstabiliserait son pouvoir et remettrait en cause les intérêts et les privilèges qui y sont attachés.

CONCLUSION.

Pour l'idéologie libérale, malgré quelques infléchissements, l'économie de marché est un mouvement naturel et spontané que l'intervention de l'Etat ne peut que contrarier ou compromettre. La question de l'Etat n'est posée qu'en termes de limitation de ses rôles et prérogatives au niveau économique et social. Or l'expérience historique des pays capitalistes occidentaux tend plutôt à appuyer la thèse d'un interventionnisme étatique mesuré, nuancé, spécifique à chaque situation socio-historique, mais réel. Le problème nodal qui nous paraît alors conditionner tous les autres dans la transition à l'économie de marché est le rôle de l'Etat.

L'expérience algérienne de réforme le confirme largement. Puisque l'Etat moderne qui pourrait accompagner la transition à l'économie de marché est absent. De plus, ce qui fait office d'Etat et qui se réduit à un conglomérat d'intérêts contradictoires, constitue le principal obstacle au changement et à la mutation du système économique et social, à l'évolution vers une économie de marché.

L'Etat, dont il faut bien sûr définir les contours, les principes d'organisation et de fonctionnement des institutions et mécanismes constitue un élément majeur et dynamique dans le processus de transition à l'économie de marché. Son rôle ne doit pas être pensé en termes de désengagement mais dans le sens d'un meilleur fonctionnement, d'une plus grande rationalité dans ses actions. La réforme en profondeur de l'Etat, sa nécessaire modernisation pour le faire évoluer vers "la forme légale-rationnelle" devient alors incontournable.

Références bibliographiques

ANDREFF W, 1987. «Le modèle d'industrialisation soviétique: quelles leçons pour le Tiers-Monde?», *Tiers-Monde*, N°110.

ANDREFF W, Lavigne M, 1985. «La réalité socialiste», *Economica*.

ASSELAIN J.C, 1981. «Plan et profit en économie socialiste », *FNSP*.

AZAM J.P, MORISSON C, 1994. «La faisabilité politique de

l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc », *OCDE*.

- BADIE B, 1984. «Le développement politique », *Economica*.
- BANQUE MONDIALE, «Rapport sur le développement dans le monde, de 1986 à 1997 ».
- BARRET-KRIEGEL B, 1980. *L'Etat et les esclaves*, Calman-Lévy.
- BATAILLON C, 1977. *Etat, pouvoir et espace dans le Tiers-Monde*. PUF.
- BAYART J.F, 1983. «La revanche des sociétés africaines». *In politique africaine n°11*.
- BAYART J.F, 1991. *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Fayard.
- BEAUD M, 1981. *Histoire du capitalisme; 1500-1980*, Seuil.
- BEAUD M, 1985. *Le socialisme à l'épreuve de l'histoire, 1800-1981*. Seuil.
- BELLON B, ET ALII, 1994. «L'Etat et le marché», *Economica*.
- BOURGUIGNON F, ET MORISSON C, 1992. *Ajustement et équité dans les pays en développement, une approche nouvelle*, OCDE.
- BOYER R, 1993. *La grande transformation de l'Europe de l'Est: une lecture régulationniste*, préface à l'édition japonaise de l'ouvrage de R. Boyer et T.Yamada: La grande transformation du socialisme,
- BRADFORD C.I, JR. 1994. *Repenser l'Etat en Amérique Latine*, OCDE.
- CHAVANCE B, 1993. «Du socialisme au capitalisme, difficile transition pour les pays de l'Est», *In Sciences humaines*, N°3, nov.
- CHAVANCE B, 1992. *Les réformes économiques à l'Est, de 1950 aux années 1990*, Nathan.
- CLASTRES P, 1978. «*La société contre l'Etat* », Minuit.
- DILLON SOARES A, 1981. «Le nouvel Etat en Amérique Latine», *In Revue de l'Institut de Sociologie de Bruxelles*, N° 1-2.
- DU BOIS DE GAUDUSSON J, 1984. «Crise de l'Etat interventionniste et libéralisation de l'économie», *In Revue juridique et politique*.
- DRACH M, 1984. «*La crise dans les pays de l'Est* », La Découverte.
- FONTAINE J.M, 1989. «Les programmes du FMI pour l'Afrique: un point de vue critique», Tiers - Monde, janvier-mars.
- GEMDEV, 1994. «*L'intégration régionale dans le monde*», Karthala.
- GUILLAUMONT P, 1985. Croissance et ajustement. Les problèmes de l'Afrique de l'ouest, *Economica*.

HUGON P, 1990. «Aspects méthodologiques et comparatifs des PAS»,
In Cahiers du GEMDEV, (GEMDEV-IMEMO), septembre.

HUSSEIN M, 1989. Versant sud de la liberté, *La Découverte.*

JACQUEMOT P, 1988. «La désétatisation en Afrique sub-saharienne,
enjeux et perspectives», *In Tiers-Monde, n° 114, Avril-juin.*

JACQUEMOT P, 1983. «Le proto-Etat africain», *In Tiers-Monde, N°93,
janvier-mars.*

KAZANGACIL A, 1985. *L'Etat au pluriel*, Unesco/Economica.

KORNAI J, 1984. *Socialisme et économie de la pénurie*, Economica.

LAUTIER B, 1992. *L'Etat et l'informel*, L'Harmattan.

LAVIGNE M, 1994. *Les capitalismes à l'Est. Un accouchement difficile*,
Economica.

LAVIGNE M, 1992. «Du plan au marché: quelle économie pour le
21ème siècle?», *In Economies et sociétés, n°44, avril-mai.*

LEFEBVRE H, 1976. *De l'Etat*, 4 vol, 10/18.

LEW R, 1986. «Economie et politique de la réforme en Chine», *In
Tiers-Monde, N°108, octobre - décembre.*

MARCZEWSKI J, 1988. «Les conditions d'efficacité des réformes dans
les pays socialistes», *In Revue d'études comparatives Est-Ouest, N°4.*

MATHIAS G, SALAMA P, 1983. *L'Etat surdéveloppé, des métropoles
au Tiers-Monde; Maspero-La Découverte.*

NAGELS J, 1990. «La dialectique Etat/marché dans les pays d'Europe
centrale et orientale en voie de transition systémique vers l'économie de
marché», *In Revue Politiques et Management Public, N°3, vol.8, sept.*

O'DONNELL G, 1980. «Formation historique comparée de l'appareil
étatique dans le Tiers-Monde et changement socio-économique», *In
Revue internationale des sciences sociales, UNESCO, juin.*

ROCCA J.L, 1993. *La corruption*, Syros.

SALAME G, 1994. *Démocraties sans démocrates*, Fayard.

SAPIR J, 1990. *L'économie mobilisée*, La découverte.

VÉGA L.M, 1978. *La révolution par l'Etat*, Payot.

VERGOPOULOS, K., 1983. «L'Etat dans le capitalisme périphérique»,
Tiers-Monde n° 93, janvier - mars.

VIEILLE P, 1984.«L'Etat périphérique et son héritage», *In Peuples*

- VIEILLE P, 1975. La féodalité et l'Etat en Iran, Anthropos.
- ABBAS F, 1984. L'indépendance confisquée, Flammarion.
- ABDOUN R, 1993. «L'économie algérienne à l'épreuve de l'ajustement structurel», *In Naqd, janvier-mars*.
- ABDOUN R, 1989. «Le partenariat étranger», *In Mondes en développement n° 67*.
- ADDI L, 1994. *L'Algérie et la démocratie*, La Découverte.
- ADDI L, 1990. *L'impasse du populisme*, ENAL.
- AHDJOU DJ A, 1991. *Algérie, Etat, pouvoir et société (62-65)*, Arcantère.
- BENAMROUCHE A, 1995. «Etat, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie (1962-1995)». *In Monde arabe, Maghreb, Machrek, N° 148*.
- BENISSAD H, 1997. «Le Plan d'ajustement structurel», *In Confluences Méditerranée, n°23*.
- BENISSAD H, 1991. *La réforme économique*, OPU.
- BOUKHOBZA M, 1992. Octobre 1988. *Evolution ou rupture ?* (ed) Bouchene.
- BOUYACOU B A, 1997. «L'économie algérienne et le PAS», *In Confluences Méditerranée n°21*.
- BRAHIMI A, 1991. *L'économie algérienne*, OPU.
- CHALABI E.H, 1989. *L'Algérie, L'Etat et le droit*, Arcantère.
- CHAREF A, 1994. *Algérie, le grand dérapage*, ed de l'Aube.
- CHEVILLARD N, 1995. *Algérie, l'après guerre civile: évaluer les chances de paix et anticiper la croissance*, (ed) Nord-Sud Export.
- CHIKHI S, 1986. «Le travail à l'usine», *In les Cahiers du CREAD*.
- CORM G, 1993. «La réforme algérienne, une réforme mal-aimée ?», *In Maghreb-Machrek, n° 139, janvier-mars*.
- DAHMANI A, 1999. *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes (1980-1997)*, L'Harmattan.
- DAHMANI A, 1985. *Contribution à l'étude d'un nouveau type d'Etat dans le Tiers-Monde: le cas algérien*, Thèse de 3^e cycle, Paris VIII.
- EL KENZA, 1989. *L'Algérie et la modernité*, CODESRIA.

FONDATION ST SIMON (Notes de la), Comprendre l'Algérie, Juillet 1995.

GHALIOUN B, 1991. *Le malaise arabe. L'Etat contre la nation, La Découverte.*

GOUMEZIANE S, 1994. *Le mal algérien, Economie politique d'une transition inachevée, 1962-1994, Fayard.*

GOYTISOLO J, 1994. *L'Algérie dans la tourmente, La nuée bleue.*

HAKIKI F, SAKER A, 1989. La régulation économique en Algérie, *In les Cahiers du CREAD n°18.*

HARBI M, 1992. *L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens, Arcantère,*

HENNI A, 1991. *Essai sur l'économie parallèle, cas de l'Algérie, ENAG.*

HERMASSI E, 1975. *Etat et société au Maghreb, Anthropolos.*

HIDOUCI G, 1995. *Algérie, la libération inachevée, La Découverte.*

HUSSEIN M, 1989. *Versant sud de la liberté, La Découverte.*

LAACHER S, 1985. *Algérie : réalités sociales et pouvoir, L'Harmattan.*

LACHERAF M, 1965. *Algérie, nation et société, Maspero.*

LAKEHAL M, 1992. *Algérie, de l'indépendance à l'état d'urgence, Larmises - L'Harmattan.*

LAMCHICHI A, 1991. *L'Algérie en crise, L'Harmattan.*

LECA J, «*Etat et société en Algérie*», (ed) Bassma Kodmani-Darwish.

LECA J, 1982. «Un Etat victime de son succès», *Autrement, n°38.*

LECA J, 1990. *Maghreb: les années de transition.* Ifri, Masson.

LECA J, LEVEAU R, 1993. «*Démocratie, politiques économiques et demandes sociales, In Monde arabe, Maghreb, Machrek, N° 139, janvier-mars*

LECA J, VATIN J.C, 1975. *L'Algérie politique, institutions et régime, FNSP,*

LEVEAU R, 1993. *Le sabre et le turban, F. Bourin.*

LEVEAU R, 1989. «*Eléments de réflexion sur l'Etat au Maghreb*», *In Annuaire d'Afrique du Nord, Paris, CNRS.*

LIABES D, 1986. «*Rente, légitimité et statut quo: quelques éléments de réflexion sur la fin de l'Etat-Providence*», *In Les Cahiers du CREAD, n° 6,*

LIABES D, 1982. *Naissance et développement d'un secteur privé industriel en Algérie*, Thèse en sociologie, Aix-Marseille.

NAIR S, 1982. «Algérie, 1954-1982 : Forces sociales et blocs au pouvoir», *In Les Temps modernes*, N°.423, juillet-août.

NAIR S, 1981. «Pouvoir politique et formes de rationalité», *In Soual*, N°1.

PROVOST L, 1997. «Algérie, entre l'oubli et le rejet», *In Esprit*, janvier.

PROVOST L, 1996. *La seconde guerre d'Algérie*, Flammarion,

ROUADJA A, 1994. *Grandeur et décadence de l'Etat algérien*, Karthala,

SAYAD A, 1980. «Le concept de classe sociale, ses usages et son application aux sociétés économiques dites sous-développées», *In Les classes moyennes au Maghreb*, (ouvrage, collection, CRESM-C.N.R.S.)

TAIBOUNI A, 1995. «Réforme économique et ajustement structurel en Algérie», *In Alternatives Sud*, Vol II.

VATIN J.C, 1974. *L'Algérie: politique, histoire et société*, FNSP.

DE VILLIERS G, 1987. *L'Etat démiurge, le cas algérien*, L'Harmattan.

YEFSAH A, 1982. *Le processus de légitimation du pouvoir militaire et de la construction de l'Etat en Algérie*, Anthropos.

ZARTMAN W, 1984. «L'élite algérienne sous le Président Chadli Bendjedid», *In Maghreb - Machrek*, N°106.

ZARTMAN W, 1973. «Armée et politique en Algérie», *In Annuaire d'Afrique du nord*, CRESM-CNRS.

ZOUAIMIA R, 1990. «Le droit économique dans la régulation en Algérie», *Revue africaine de droit international et comparé*, vol. 2, n° 1, mars.

ZOUAIMIA R, 1989. *L'ambivalence de l'entreprise publique en Algérie*, RAJSEP, Mars.

Notes

(*) Professeur associé à Paris Sud. Auteur de "l'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes (1980-1997)". Paris, L'Harmattan, 1999.

(1) J. Bonvin "Quelques remarques préliminaires", dans C. Bradford. Jr., (ed), *Repenser l'Etat en Amérique-Latine*, OCDE, 1994, p. 11.

(2) J. Du Bois De Gaudusson, "Crise de l'Etat interventionniste et libéralisation de l'économie", *Revue juridique et politique*, 1984 ; P.

Jaquemot, "La désétatisation en Afrique sub-saharienne, enjeux et perspectives", Tiers-monde, n° 114, avril-juin, 1988.

(3) A. Touraine, "De l'Etat mobilisateur à la politique démocratique", dans C. Bradford (ed.), Repenser l'Etat en Amérique Latine, op. cité, p. 50.

(4) J. Sapir développe une réflexion intéressante sur cette tendance: "La mobilisation représente donc sous la forme d'une mutation contradictoire pour l'Etat, où la montée des domaines et du nombre de ses interventions s'accompagne d'une tendance permanente à son sous-développement, à sa réduction en un conglomérat d'administrations dépourvues de capacités arbitrales et normalisatrices", dans L'économie mobilisée, La Découverte, 1990, p. 45.

(5) Cf. Rapport Berg, Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara, programme indicatif d'action, Banque mondiale, Washington, 1981.

(6) A. Mbembé, "Déflation de l'Etat, civilité et citoyenneté en Afrique noire", dans GEMDEV, L'intégration régionale dans le monde, Paris, Karthala, 1994, p. 278.

(7) Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 1987.

(8) Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 1997.

(9) R. Ege, "L'économie de marché: la société civile et l'Etat", dans l'Etat et le marché, (ouvrage collectif), Economica, 1994.

(10) B. Chavance, les réformes économiques à l'Est, de 1950 aux années 1990, Nathan, 1992, p. 203.

(11) R. Boyer, "La grande transformation de l'Europe de l'Est: une lecture régulationniste", préface à l'édition japonaise de R. Boyer et T. Yamada, la grande transformation du socialisme, mars 1993.

(12) M.Lavigne, "Du plan au marché: quelle économie pour le 21ème siècle?", Economies et sociétés, n° 44, avril-mai 1992.

(13) A.Nove, "Economies en transition: quelques commentaires", M.Lavigne (ed), Capi-talismes à l'Est, Paris, Economica, 1994, p. 169.

(14) F.Bourguignon, C.Morrisson, Ajustement et équité dans les pays en développement, une approche nouvelle, OCDE, 1992.

(15) Etymologiquement les deux notions ont la même racine "stat" qui veut dire Etat.

(16) F. Bourguignon, C.Morrisson, Ajustement et équité..., op. cité.

(17) R.Ege, "L'économie de marché ... ", op. cité.

(18) B.Barret-Kriegel, L'Etat et les esclaves, Calman Lewy, 1982, p. 155.

(19) Idem.

(20) B.Chavance,"Transition et dépression en Europe de l'Est",CEMI/EHESS, juil. 1992.

(21) A.Touraine, "De l'Etat mobilisateur ... ", op cité, p. 61.

(22) Banque Mondiale, Rapport ... , 1991, op. cité, p. 160.

(23) A.Kazangacil, "Paradigmes de la formation de l'Etat moderne dans la périphérie", dans l'Etat au pluriel, UNESCO / ECONOMICA, 1985.

(24) Cf. Notre thèse de 3^ocycle : A. Dahmani. Contribution à l'étude d'un nouveau type d'Etat dans le Tiers-Monde : le cas algérien, Université Paris VIII, 1985.

(25) K.Vergopoulos, "l'Etat dans le capitalisme périphérique", Tiers-Monde, n°93, jan-vier-mars 1983, p. 37.

(26) G. O'Donnell, "Formation historique comparée de l'appareil étatique dans le Tiers-Monde et changement socio-économique", Revue internationale des sciences sociales, UNESCO, juin 1980.

(27) "La construction de l'Etat contemporain doit être pensée à la fois comme recherche hégémonique de la part des groupes sociaux prétendant à la domination et comme produit partiel de l'action des autres groupes sociaux considérés comme dominés", J.F. Bayart, "La revanche des sociétés africaines", Politique africaine, n°11, septembre 1983, p. 109.

(28) Pasukanis, "Théorie générale du droit et le marxisme", cité par P. Salama, "Etat et Capital", Critique de l'économie politique, n° 7-8, 1979.

(29) M. Beaud, Le socialisme à l'épreuve de l'histoire, Nouvelle édition augmentée, Le Seuil, 1985.

(30) B. Rogulska, L'économique, le politique et la crise, dans M. Lavigne, W. Andreff, La réalité socialiste , Economica, 1985.

(31) A. Henni, Essai sur l'économie parallèle, ENAG, 1990

(32) J. Pennef, "Carrières et trajectoires des patrons algériens", Actes de la recherche en sciences sociales, fev. 81, p. 71.

(33) D. Liabes, Naissance et développement d'un secteur privé industriel, Thèse en sociologie, Aix-Marseille, 1982, p.124.

(34) J. Leca, J.C. Vatin, l'Algérie politique: Institutions et régime, Paris, FNSP, 1975.

(35) H. Boumedienne, Message sur l'état de la nation, Ministère de l'Information, 1977.

(36) J.L. Rocca, la corruption, SYROS, 1993. L'auteur énumère trois types de définition générale de la corruption; un point de vue moral; le non-respect des règlements par les fonctionnaires; une transaction qui met en scène un vendeur qui détient quelque chose d'indispensable à l'acheteur.

(37) J.F. Bayart, l'Etat en Afrique, la politique du ventre, Fayard, 1991, p. 108.

(38) "Dans la plupart des pays du Tiers-monde, l'Etat apparaît donc comme la source essentielle d'enrichissement. L'emploi public apporte un salaire, du prestige, des avantages matériels et des possibilités d'enrichissement par le biais de la corruption", dans J.L. Rocca, op.cité, p.72.

(39) A. Morice, "Les maîtres de l'informel", dans B. Lautier (collectif), l'Etat et l'informel, L'Harmattan, 1992, p.197.

(40) A. Morice souligne "le caractère fortement structurant de la corruption qui transforme tous les échanges humains en autant d'obligations mutuelles", "Les maîtres de l'informel", dans B. Lautier, l'Etat et l'informel, op.cité, p.158.

(41) "Il va sans dire que la corruption va à l'encontre de toute politique économique saine... qu'elle détourne des ressources humaines et financières d'emploi favorisant la prospérité de tous, qu'elle mine toute possibilité de mise en place d'un système de gestion efficace des maigres ressources du pays, qu'elle décourage les individus les plus dynamiques et les plus innovateurs de la société et de l'appareil d'Etat, qu'elle rend futile toute réforme à l'amélioration de la production...", M. Benachenhou, El-Watan du 22/03/93.

(42) En faisant référence à l'absence de bureaucratie fonctionnelle dans l'économie mobilisée, J. Sapir affirme qu'il n'existe "qu'un conglomérat de clans et de clien-tèles, s'entre-déchirant avec une vigueur et une férocité qui feraient passer Al Capone et la mafia pour des partenaires civilisés", dans "l'économie mobilisée", op. cité, p. 96.

AMOR KHELIF (*)

La réforme du secteur des hydrocarbures en Algérie (*)

De la dépendance économique à ... la dépendance économique.

Treize ans après les réformes substantielles du secteur des hydrocarbures (1985) et leur extension (1991), l'évaluation des résultats obtenus dans ce secteur permet de dresser un bilan très positif: les activités d'exploration, de production et d'exportation sont en nette croissance.

En même temps, des motifs d'inquiétude apparaissent :

Le premier tient, bien sûr, au poids désormais déterminant des compagnies étrangères dans l'investissement et la production, poids qui fera sûrement sentir toute son influence sur la stratégie du secteur au cours des prochaines années.

Le deuxième motif d'inquiétude tient au fait que de façon paradoxale -si l'on veut bien considérer son risque- la nouvelle politique de maximisation des exportations s'effectue dans un contexte de baisse structurelle des prix. L'exemple le plus significatif est sans doute celui du gaz naturel -dont la part croît plus vite dans le panier des exportations- où la chute des cours a des conséquences plus catastrophiques.

Le troisième motif d'inquiétude tient à la «boulimie» des prélèvements financiers suscités par le programme de développement des hydrocarbures, dans un contexte de désintégration de pans entiers de l'économie nationale.

Cette (re) configuration de l'économie nationale où le rôle du secteur des hydrocarbures est, plus que par le passé, omniprésent(1) correspond -t-elle à un optimum économique ou constitue-t-elle un approfondissement de la spécialisation traditionnelle du pays?

1. LA LIBERALISATION DE LA LEGISLATION SUR LES INVESTISSEMENTS PETROLIERS ET GAZIERS.

L'exploration et la production d'hydrocarbures en Algérie sont réglementées par la loi sur les hydrocarbures du 19 août 1986, modifiée par les amendements du 4 décembre 1991. Les modifications principales introduites par la nouvelle législation votée en 1991(2)

concernent quasi-exclusivement les segments amont de la chaîne d'hydrocarbures.

Leurs caractéristiques les plus marquantes concernent:

. L'encouragement de l'exploration.

Pour encourager l'exploration des hydrocarbures, notamment dans les zones difficiles, la nouvelle législation prévoit l'octroi aux compagnies étrangères de réductions importantes du taux de l'impôt sur le revenu et de la redevance. Le taux de la redevance peut être réduit, dans certains cas, jusqu'à 10% et celui de l'impôt jusqu'à 42%.

. L'alignement des conditions d'exploitation du gaz naturel sur celles du pétrole brut.

La nouvelle législation étend au gaz naturel les mêmes conditions appliquées au pétrole brut, en supprimant les mentions «liquides» que la loi de 1986 adjoignait à «hydrocarbures».

. L'extension du champs d'intervention de l'investissement étranger.

La nouvelle législation étend aussi à tout «gisement commercialement exploitable» la possibilité d'octroi de permis d'exploitation, alors que l'ancienne loi la limitait aux seuls «gisements découverts» par la compagnie étrangère, en association avec la Sonatrach «à l'intérieur d'un périmètre délimité par un permis de recherche».

Ainsi la mise en production des découvertes devrait être accélérée puisque la Sonatrach pourrait proposer dorénavant des contrats de «partage de production» pour toutes les zones ouvertes, qu'il s'agisse de gisements existants susceptibles d'être développés ou de gisements à découvrir.

. L'assouplissement de l'application de la formule «partage de production».

Une disposition importante de la nouvelle législation concerne le plafonnement à 49% imposé à la part de la production revenant à la compagnie étrangère. La nouvelle loi précise qu'il s'agit de la «part de la production revenant (au partenaire étranger) après paiement de l'impôt sur la rémunération». Elle introduit une souplesse substantielle en précisant que cette part «ne saurait dépasser 49% de la production globale du gisement», elle serait donc calculée sur toute la production du gisement et pourrait donner lieu à des dépassements provisoires, au cours d'une ou plusieurs années données, sous réserve d'un ajustement ultérieur ramenant la part du partenaire étranger à 49% au maximum.

. L'assouplissement de la procédure contractuelle.

La procédure contractuelle est aussi simplifiée par la nouvelle législation qui supprime le «protocole» que la compagnie étrangère devait signer

avec l'Etat, selon les termes de l'ancienne loi de 1986. Dorénavant le contrat signé avec la Société nationale Sonatrach suffit.

Ainsi, les objectifs de la nouvelle législation sur les hydrocarbures sont multiples, son caractère plus libéral est évident. Outre le fait d'autoriser désormais la compagnie nationale Sonatrach à négocier directement(3) l'entrée des sociétés étrangères dans l'exploitation pétrolière et gazière, dans l'exploitation de gisements en production ou découverts mais non encore développés et dans la récupération assistée, elle reconnaît également l'arbitrage international en cas de litige et introduit un allègement substantiel de la fiscalité pétrolière sur certaines zones.

2 . UN BILAN PHYSIQUE TRES POSITIF.

Malgré les réserves suscitées par ces réformes, les résultats en terme de croissance du domaine exploré, de découvertes, d'augmentation des productions et des exportations... ont été très positifs.

Depuis 1991 jusqu'au début 1998, 32 contrats de recherche et 6 contrats de prospection, couvrant une superficie totale de 299 174 km² ont été signés avec 22 compagnies, 57 000 kms de sismique 2-D et plus de 670 kms 3-D ont été acquis et 103 forages réalisés (61 d'exploration, 25 d'extension et 17 de dévelop-pement). 21 contrats d'exploration sont en cours de validité sur 28 blocs et 18 sociétés sont opérateurs en Algérie. 33 découvertes ont été réalisées depuis 1994 dont 15 en 1994 / 1995, 10 en 1996 et 10 autres en 1997(4) .

Les années 1996 et surtout 1997 -pour lesquelles des bilans détaillés existent- ont été particulièrement prometteuses.

En 1996, la Sonatrach a fait état de 10 découvertes, dont 8 en association avec des compagnies étrangères et 2 réalisées par la Sonatrach seule. Le taux de succès de l'exploration (forages productifs sur forages stériles) avait été de 50% au cours de cette année et le potentiel de réserves prouvées et probables mises en évidence grâce à ces 10 découvertes était estimé par la société nationale à 179 millions de tonnes équivalent pétrole-Tep(5) .

L'année 1997 a été aussi une excellente année avec 10 découvertes enregistrées. Ces découvertes ont été le fait de 5 compagnies internationales, la Sonatrach n'a pas annoncé de découvertes pour cette année-là.

L'étude de ces découvertes permet de mettre l'accent sur deux caractéris-tiques principales:

-leur extrême concentration géographique: neuf des dix découvertes ont en effet été réalisées dans le bassin de Berkine. Ce bassin, dans lequel plus de 4 milliards de barils ont été déjà mis en évidence, devrait demeurer la zone de prédilection pour l'exploration en Algérie, en raison de la bonne connaissance de ses données géologiques et géophysiques(6) .

-la montée en puissance des compagnies anglo-saxonnes et spécialement américaines:

Les 5 compagnies ayant annoncé des découvertes en 1997 sont toutes anglo-saxonnes: ANDARKO (4 découvertes), LOUISIANA Land & Exploration- LL&E (deux), BHP (deux), ARCO (une) et PETRO-CANADA (une).

Trois d'entre elles (ANDARKO, ARCO et LL&E) sont américaines et totalisent sept des dix découvertes en 1997. Ce constat, sur lequel nous revenons, met bien en valeur le dynamisme du capital pétrolier américain dans l'exploration d'hydrocarbures en Algérie depuis le début des années 1990. Il confirme en particulier le rôle majeur de la compagnie ANDARKO, le cumul des découvertes réalisées au cours des années 1995, 1996 et 1997 place en effet ANDARKO dans la position de leader incontesté avec 7 découvertes suivie par LL&E (5 découvertes), AGIP et Sonatrach (3 découvertes chacune), ARCO et BHP (2 découvertes chacune), CEPESA, MOBIL et PETRO-Canada (1 découverte chacune).

Malgré le fait que certains opérateurs, notamment ceux qui ont obtenu le plus de succès au cours des dernières années, ont davantage mis l'accent sur le développement de leurs découvertes et baissé d'autant la fréquence de leurs forages d'exploration, l'année 1998 semble également une excellente année pour l'exploration (Sonatrach annonce un nombre record de 14 découvertes).

Ces succès dans l'exploration du territoire algérien ont sensiblement amélioré l'image de l'Algérie. Selon une enquête⁽⁷⁾ réalisée en 1998 par la société britannique de conseil «Robertson», l'Algérie est devenue l'un des pays les plus appréciés par les compagnies pétrolières internationales pour de nouveaux projets d'exploration / production.

Cette poussée des découvertes s'est traduite très rapidement par l'augmentation des capacités de production de pétrole et de gaz et l'essor des exportations.

Ainsi, en 1997, les exportations d'hydrocarbures ont atteint un niveau sans précédent de 104 Mtep, soit une augmentation de près de 10% par rapport à 1996, elles devraient atteindre selon les prévisions les plus conservatrices de la Sonatrach 115 Mtep en 2000.

Si les exportations sont appelées à augmenter davantage à l'avenir, le gaz naturel devrait en constituer l'ossature principale.

3. LA RESTRUCTURATION DES RAPPORTS DE FORCE AU SEIN DU SECTEUR.

L'ouverture aux investissements étrangers qui s'est affirmée avec force au cours de ces dernières années a engagé le secteur des hydrocarbures dans une double évolution. D'une part, le réajustement des capacités de production respectives de la Sonatrach et de ses associés étrangers en faveur de ces derniers, et d'autre part, la pénétration en force du capital pétrolier américain.

3.1. L'affirmation du rôle majeur des compagnies étrangères.

En un laps de temps relativement court, le poids des compagnies s'est renforcé sensiblement aux dépens de la Sonatrach. Quelques chiffres pris dans les activités des services pétroliers suffisent à le souligner. Dès 1993, les 18 partenaires étrangers de la Sonatrach l'ont dépassé en termes de mètres forés pour l'exploration et les activités sismiques. De 1992 à 1993, la Sonatrach a vu ses activités reculer (32 839 mètres forés contre 34 347 mètres) alors que les compagnies étrangères ont foré 35 369 mètres contre 17 072 mètres en 1992, soit un doublement en une seule année. De même, pour les activités sismiques, les compagnies étrangères ont réalisé 11 771 kms de profils sismiques en 1993 contre 4023 kms par la Sonatrach.

Mais c'est au niveau du contrôle des capacités de production que le basculement risque d'être le plus sensible.

Alors qu'en 1998, la capacité de production des champs opérés par la Sonatrach était de 690 000 b/j et celle de ses associés étrangers totalisait 240 000 b/j la Société nationale pourrait voir sa capacité diminuer régulièrement au cours des prochaines années face à la croissance des parts des partenaires étrangers.

Selon une étude récente(8) , la capacité des compagnies étrangères dépasserait celle de Sonatrach dès l'an 2000 (725 000 b/j contre 663 000 b/j). Selon cette même étude, la capacité de Sonatrach chuterait en dessous du seuil de 600 000 b/j dès l'an 2003 et il faudrait attendre l'an 2005 pour retrouver l'équilibre des capacités respectives Sonatrach/ partenaires étrangers.

Tableau 1 : Evolution potentielle de la capacité de production de l'Algérie (1000 b/j).

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sonatrach	690	378	663	635	612	590	572	554
Cies étrangères	240	443	725	706	678	650	616	529
Total	930	1121	1388	1341	1290	1240	1188	1083

Source: Wood Mackenzie, North-Africa report, 1998.

3.2. La montée en puissance des compagnies américaines.

Si les compagnies étrangères ont pu, en si peu de temps, conquérir une position si solide, c'est notamment grâce au dynamisme des compagnies américaines.

Le dynamisme du capital pétrolier américain - dont la présence en Algérie, à l'échelle actuelle, est relativement récente - est confirmé d'abord par le volume des investissements engagés.

En 1998, le cumul des investissements réalisés par les compagnies américaines dans l'exploration en Algérie a déjà atteint 850 millions de

dollars, soit la moitié environ des dépenses d'exploration réalisées depuis 1990.

Ce volume d'investissements déjà appréciable, sera très vite dépassé puisque les compagnies prévoient de dépenser l'équivalent de 4 milliards de dollars au cours des 5 prochaines années (1998-2003)[\(9\)](#).

Trois compagnies symbolisent la puissance du capital pétrolier américain en Algérie: ANDARKO dans l'exploration/production, ARCO dans la récupération assistée et AMOCO dans l'exploitation du gaz naturel. Si on ajoute la BRITISH PETROLEUM-BP[\(10\)](#) (Grande-Bretagne), on peut considérer que les compagnies anglo-saxonnes ont aujourd'hui largement supplanté le capital traditionnel sud-européen, français notamment[\(11\)](#).

4 . UNE STRATEGIE INCERTAINE.

Les importantes découvertes d'hydrocarbures réalisées au cours des dernières années ont conforté favorablement la position de l'Algérie et amélioré la vision qu'en ont les principaux bailleurs de fonds, que ce soit au niveau du FMI ou de la Banque Mondiale, des gouvernements occidentaux ou des compagnies pétro-lières internationales. Ces découvertes et l'espérance que cette tendance se poursuivra ont renforcé, également, la crédibilité financière du pays, attestée par les éloges réguliers du FMI.

A y regarder de plus près cependant, ces découvertes risquent de ne pas être d'un concours considérable face au marasme économique du pays et l'approfondissement de sa dépendance.

La tendance structurelle à la baisse des prix pétroliers et gaziers, la perte de contrôle sur une partie croissante de la production et surtout la forte ponction financière imposée au reste de l'économie pour faire face aux besoins d'investis-sements du secteur des hydrocarbures, devraient à juste titre, susciter la crainte que cette politique ne conduise à une nouvelle impasse, maintenant le pays dans une situation de dépendance et de vulnérabilité extrême.

Cette crainte est d'autant plus fondée que le déséquilibre est de plus en plus grand entre, d'une part, le secteur utile des hydrocarbures et le reste de l'économie, et d'autre part, entre les besoins de financements de ce dernier et les revenus, très fluctuants de ses exportations.

4.1. La tendance structurelle à la baisse des prix pétroliers.

L'industrie pétrolière internationale fait face depuis une vingtaine d'années à des transformations structurelles fondamentales.

Derrière ces transformations, il faut retenir d'abord l'impact considérable des progrès techniques accomplis depuis 20 ans, notamment dans les activités amont: dans le taux de succès des forages d'exploration, dans l'amélioration des taux de récupération des réserves en place et surtout dans la réduction générale des coûts.

Le mythe de la spirale des coûts et des prix croissants a fait long feu. Ainsi pour le pétrole, les progrès accumulés ont permis non seulement d'abaisser le coût de mise en valeur des ressources classiques, le plus souvent à moins de 10 US\$/ baril, mais aussi d'accroître considérablement le volume des catégories de ressources autrefois qualifiées de difficiles(12) mais qui sont désormais économiquement exploitables(13) à moins de 15 US\$/ baril, notamment en offshore profond et pour les huiles lourdes.

Les évaluations les plus récentes des ressources mondiales d'hydrocarbures confirment cette évolution(14) . Les réserves prouvées ont atteint des niveaux confortables: 140 milliards de tonnes pour le pétrole et 135 milliards de Tep pour le gaz naturel. A ces réserves prouvées, il y a lieu d'ajouter les ressources ultimes restant à découvrir que certains experts estiment entre 350 et 450 milliards de tonnes pour le pétrole et aussi de l'ordre de 350 à 450 milliards de Tep pour le gaz naturel(15) .

Comparées aux consommations cumulées à ce jour (environ 100 milliards de tonnes de pétrole et 35 milliards de Tep pour le gaz), on peut mesurer combien on est loin de la fin du pétrole et encore plus loin de celle du gaz. Au rythme des consommations que l'on peut prévoir pour l'avenir, le monde devrait disposer, au minimum, de 100 ans de ressources pour le pétrole et de 150 ans pour le gaz...

Cette dynamique de l'accroissement des réserves n'est pas arrivée à son terme et l'industrie semble en mesure de l'accélérer et surtout de maîtriser durablement l'évolution de ses coûts.

Parallèlement, le poids macro-économique de l'énergie, autrefois relativement important, a fortement baissé: de plus de 7% en moyenne dans le PIB mondial au début des années 80 à à peine 2% aujourd'hui.

Certes, la baisse des prix de l'énergie a joué un rôle important, mais aussi les évolutions structurelles, notamment des économies industrielles: baisse des intensités énergétiques par unité de richesse produite, rationalisation des consommations, irruption des activités de services..., tout concourt à un effritement graduel de son poids.

Ainsi la facture de l'Union Européenne est passée de 6,5% de son PIB en 1980 à moins de 1,5% en 1995.

Autre facteur stratégique, le schéma géopolitique des échanges énergétiques a lui aussi radicalement changé.

Le redéploiement géographique des compagnies pétrolières suite aux nationalisations des années 70, vers de nouvelles zones de production a aussi notablement modifié la donne géopolitique des ressources et des productions d'hydrocarbures dans le monde.

Le jeu des dépendances traditionnelles s'en est trouvé profondément changé. Ainsi, grâce à la mer du Nord (7 Mb /j), la dépendance de l'Europe Occidentale vis-à-vis du pétrole importé est passée de 97% en

1973 à 55% en 1997 et pourrait se réduire à près de 50% en 2000. Même la production des Etats-Unis a rejoint cette tendance à la hausse grâce notamment à l'exploitation de l'offshore profond du Golfe du Mexique.

Pour le gaz naturel, si les progrès, en terme de croissance des ressources endogènes dans les pays industrialisés ne sont pas comparables au pétrole brut, il faut souligner, toujours dans le cas de l'Europe, le développement intensif des interconnexions gazières sur le continent, l'augmentation de ses capacités de stockage et surtout la diversification de ses fournisseurs.

Ainsi, grâce à son positionnement géographique, l'Europe a pu au cours de ces dernières années, plafonner sa dépendance externe (30% au maximum, par origine d'approvisionnement) et d'être approvisionnée à partir de régions riches et concurrentes (Algérie, Mer du Nord, Russie), dans le futur: Moyen-Orient, mer Caspienne, Caraïbes, Golfe de Guinée...

Cette maîtrise progressive des importations extérieures permet de moins en moins de marges de manoeuvres pour les pays exportateurs, qui continuent de plus, d'agir séparément et en ordre dispersé; elle s'identifie de plus en plus à un retour de l'ère de l'énergie abondante et bon marché **(16)**.

Dans le même temps, la dépendance des pays exportateurs s'est sensiblement aggravée. A voir la part dans leur PIB des revenus pétroliers et gaziers -25 à 50% -les fournisseurs de pétrole et de gaz naturel apparaissent aujourd'hui plus dépendants et plus vulnérables **(17)** vis-à-vis de leurs exportations que les pays consommateurs vis-à-vis de leurs importations.

Sans nier la pertinence des arguments classiques pour expliquer la chute des prix: gonflement des stocks, douceur du climat, incapacité de l'OPEP à faire respecter les engagements pris par les pays membres en matière de plafond et de quotas de production, perspective de reprise des exportations irakiennes..., il nous faut bien remettre à jour notre perception du marché international de l'énergie et constater les changements fondamentaux qui l'ont dévasté.

Bien sûr, cette situation d'abondance énergétique n'est jamais complètement à l'abri d'incidents, mais quelle matière première peut véritablement se prévaloir d'être aujourd'hui totalement et définitivement sécurisée?

4.2. La faiblesse des prix de valorisation du gaz naturel.

Le gaz naturel occupera, de plus en plus, une part importante dans les exportations algériennes. On ne peut dire autant des recettes qui seront générées par son exportation.

Certes, les prévisions énergétiques disponibles s'accordent toutes sur le fait que la demande internationale de gaz naturel continuera à croître à un rythme soutenu dans les années à venir.

Ce bel avenir international promis au gaz naturel pourrait, à première vue, donner à penser que l'accroissement de la part du gaz naturel dans les exportations serait une bonne affaire pour l'Algérie.

La réalité cependant est loin d'être aussi sûre car les risques sont importants et les profits sont toujours loin d'être garantis, et ce pour deux raisons au moins:

- La première raison est que malgré les avantages que le gaz naturel présente, comme source d'énergie propre, comme combustible dans les centrales à cycle combiné ou comme matière première pour la gazochimie, son prix reste et restera probablement longtemps encore inférieur à celui du pétrole, ce qui signifie qu'à volume égal en équivalent pétrole, les revenus issus des exportations de gaz devraient se traduire par un niveau moins élevé.

Rappelons qu'en termes de valeur calorifique nette, la décote des prix du gaz par rapport au pétrole est actuellement de l'ordre de 15% sur le marché européen et de 25% sur le marché nord-américain.

- La seconde raison, bien plus structurelle, est que le coût technique du gaz livré à la frontière du pays consommateur est beaucoup plus élevé que celui du pétrole, surtout quand il s'agit d'un transport par gazoduc ou par méthanier sur une longue distance.

Dans beaucoup de cas, et notamment des nouveaux projets d'exportation, on estime(18) que les seuls coûts de transport et de transit sont supérieurs au prix actuel d'importation du gaz en Europe (où le gaz est indexé généralement sur les cours des produits pétroliers lourds : fioul lourd et fioul domestique). Ce dernier a atteint 2,6/2,7 \$/MBTU(19) en 1997. Si on ajoute les coûts occasionnés à l'intérieur du pays producteur (production, transport et éventuellement liquéfaction), le résultat est une perte de 1,5 à 3 \$/MBTU pour le pays exportateur.

Cette rentabilité largement négative explique pourquoi de nombreux projets d'exportation de gaz ont été abandonnés ces dernières années (comme le projet Eurogas du Qatar), tandis que d'autres ont été reportés sine die ou font l'objet de négociations qui traînent en longueur.

Même des projets réputés plus viables, impliquant un transport par gazoduc ou du GNL, sur des petites distances et pour certains d'entre eux déjà amortis (comme pour certains projets Algérie-Europe par exemple) devraient à peine s'équilibrer dans les conditions actuelles de faiblesse des prix pétroliers.

Il en sera ainsi aussi longtemps que les prix du pétrole, et donc du gaz, resteront très bas; la plupart des experts estiment d'ailleurs que faute de redressement des prix du pétrole à au moins 18/20 \$/ bbl(20) et la réduction de l'écart qui sépare, à pouvoir calorifique égal, les prix du pétrole de ceux du gaz, aucun projet important ne devrait voir le jour au cours des prochaines années.

4.3. La perte de contrôle sur une partie croissante de la production.

Comme évoqué précédemment, les parts respectives de la Sonatrach et des associés étrangers dans la production pétrolière sont en cours d'ajustement au bénéfice de ces derniers. La grande question qui se pose à ce propos consiste à savoir quelles sont les limites au delà desquelles le recul du contrôle de l'opérateur national dans la production risque d'annuler, à terme, tout le bénéfice du partenariat dans ce secteur.

Dans le secteur des hydrocarbures, comme dans bien d'autres, la nécessité d'associer les investissements étrangers pour mettre fin à des monopoles publics souvent asphyxiants et inefficaces (on se souvient par exemple de la chute drastique des activités d'exploration au cours des années 70 et 80) est maintenant l'objet d'un consensus très large.

Mais si l'ouverture aux investissements est considérée comme une nécessité, si la plupart des pays producteurs rivalisent tant pour attirer les compagnies et les capitaux étrangers et les associer à leurs projets pétroliers et gaziers, il faut affirmer que la libéralisation ne saurait être érigée en dogme absolu.

Il est important de souligner en effet que la question de la libéralisation, de son degré, ne peut avoir de sens que si elle tient compte des données et des intérêts spécifiques de chaque pays.

Pour des raisons liées à son histoire et à sa structure économique, l'extension de la libéralisation au secteur pétrolier et gazier en Algérie devrait tenir compte d'une double réalité :

-la première réalité est d'ordre politique : le pays a procédé à la nationalisation des activités de ce secteur dans les années 70, il doit éviter tout ce qui ressemblerait à une dénationalisation, même maquillée.

-la deuxième réalité est d'ordre stratégique : le pétrole et le gaz naturel et les revenus qu'ils génèrent occupent -hélas!- une place trop importante dans l'équilibre économique et social du pays pour que l'Etat accepte de se dessaisir d'un levier de commande qu'il a eu tant de mal à conquérir.

Il faut aussi compléter ces considérations par une double distinction :

- une première distinction doit être faite entre d'une part la libéralisation au niveau national où l'Etat, puissance publique, est en mesure d'exercer ses droits régaliens de contrôle et d'intervention, et d'autre part, au niveau international où il est relativement désarmé, les accords internationaux, bien qu'indispensables pour fixer des garde-fous, restent souvent insuffisants face aux dérapages éventuels de l'investissement étranger.

- une deuxième distinction doit être clairement faite entre la libéralisation des activités amont du secteur pétrolier et gazier et la libéralisation des activités aval (transport, transformation, distribution...), l'histoire de

l'industrie pétrolière internationale enseigne en effet que l'accès à l'amont pétrolier est le facteur le plus déterminant dans la stratégie des acteurs pétroliers.

Ce n'est pas par hasard d'ailleurs si l'intérêt des opérateurs étrangers en Algérie s'est porté quasi-exclusivement sur l'amont et que ses participations dans les activités aval sont restées extrêmement marginales.

L'enjeu ici, est donc pour tout pays producteur, de veiller à conserver une capacité de contrôle et d'action dans tout ce qui touche à l'exploitation optimale des ressources (niveau et rythme de production et d'exportation notamment...).

En ce sens, la règle de plafonnement de la part de production revenant aux associés étrangers dans les contrats «partage de production» constitue, certes, un levier important, elle pourrait s'avérer cependant bien insuffisante dans un contexte de baisse continue des prix.

En effet, dans une perspective de faiblesse durable des prix et de rétrécissement du champ de la concurrence, conséquences des fusions et mouvements d'intégration en cours entre les grands groupes pétroliers, les compagnies pourraient être tentées de réclamer (ne le font-elles pas déjà?) et d'obtenir l'augmentation de leur part dans le partage de la production pour compenser la baisse de leurs revenus.

Ainsi, sous la pression, le contrôle majoritaire par le biais du plafonnement de la part revenant aux associés risque de se révéler bien fragile.

4.4. Une ponction importante sur le reste de l'économie.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur les marchés et les prix, les exportations de pétrole et de gaz devraient s'accélérer.

Pour le pétrole brut, les produits raffinés et les condensats, elles devraient dépasser 72 Mtep en 2001. Celles des GPL feront plus que doubler passant à 9 Mt d'ici la fin de cette décennie.

De plus, à partir de 1999, les exportations gazières atteindront l'objectif de 60 milliards de mètres cubes par an.

Les exportations d'hydrocarbures progresseront de moitié environ au cours des cinq prochaines années alors que la demande intérieure croîtra au rythme annuel de 4%.

La Sonatrach prévoit en effet un programme d'investissement sur la période 1997-2001 de 19,1 milliards de dollars (soit l'équivalent du programme d'investissement conçu début 1990 pour toute la décennie 1990-2000). Quasiment deux-tiers (62,2%) de ces investissements seront consacrés au développement de gisements pétroliers et gaziers, les activités d'exploration ne devant absorber que 13,6% des dépenses prévues, soit moins que le secteur des transports par canalisation dont la part des dépenses devraient dépasser 17%.

Comment financer ces investissements si ce n'est par le recours excessif à l'endettement et/ou aux concessions des ressources en terre... surtout comment les rentabiliser dans un contexte de faiblesse durable des prix?...

Au-delà, la grande question qui mérite d'être rappelée est celle qui est liée à l'injustice de ce mode d'allocation des ressources qui ne cesse de sacrifier le reste de l'économie aux objectifs de croissance des exportations des hydrocarbures. Cette question mérite d'autant d'être posée que de nombreux secteurs sont sinistrés et que les perspectives de rentabilité des exportations sont incertaines.

Notes

(*) Professeur à l'Institut des Sciences Economiques, Alger.

(*) Cette communication reprend certains points développés dans un article qui paraîtra prochainement dans la revue NAQD.

(1) L'importance du secteur des hydrocarbures a fortement augmenté ces dernières années. Sa part dans le PIB est passée entre 1993 et 1997 de 21,5% à 30,1% (gagnant au total 9,6 points). Au cours de la même période, sa part dans les recettes budgétaires de l'Etat a progressé de 6 points, passant de 58% à 63,9% .

Ces données sont extraites de l'annexe statistique du dernier rapport du FMI sur l'Algérie. IMF, Staff Country Report N° 98/97.

(2) Journal Officiel du 17 décembre 1991.

(3) Les nouveaux statuts de la Sonatrach, adoptés le 23 janvier 1998 ont confirmé son autonomie vis-à-vis de l'Etat, son unique actionnaire, et l'élargissement de ses prérogatives. Erigée en Société par actions (capital social = 245 milliards de DA réparti en 245 000 actions, d'un million de DA, entièrement détenues par l'Etat), l'entreprise est dotée d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée générale. En plus de sa mission classique, elle est autorisée désormais à développer toute activité conjointe en Algérie et en dehors de l'Algérie avec les sociétés algériennes et étrangères, à prendre des participations dans toute société existante ou à créer en Algérie et à l'étranger, à promouvoir la valorisation de toute autre forme ou sources d'énergie et toute autre activité ayant un lien direct ou indirect avec l'industrie des hydrocarbures.

Il faut souligner cependant que ce n'est pas parce que le domaine d'intervention de Sonatrach est élargi, qu'elle doit être tenue pour responsable de la politique d'exportation des hydrocarbures. Cette politique relève de décisions stratégiques qui sont du ressort de l'Etat et de ses organes ministériels.

(4) Mourad Preure, Communication, Colloque de l'Institut Français du Pétrole, Panorama, 1998.

(5) 1 tonne équivalent pétrole = 7,3 barils environ.

(6) Voir travaux de la Conférence sur l'exploration du Bassin de Berkine (ex-Ghadamès), Alger, décembre 1997.

(7) Citée d'après «Pétrole et Gaz arabes», n° 697 du 01.04.1998. Cette enquête a été effectuée auprès de 105 sociétés pétrolières qui couvrent 70% des investissements de l'industrie pétrolière internationale dans l'exploration/production. Rappelons à cette occasion aussi que l'Algérie a été classée en tête de liste de « Petroconsults» (Bureau d'études très influent dans le milieu pétrolier international) pour les découvertes de pétrole brut en 1994 et en deuxième position pour les découvertes de gaz naturel.

(8) Wood MACKENZIE, «North Africa report», 1998.

(9) Sonatrach, Conférence Mondiale de l'Energie, Houston, USA, septembre 1998.

(10) BP et AMOCO ont d'ailleurs réalisé leur fusion en août 1998 constituant le 3ème groupe pétrolier mondial derrière SHELL et EXXON. BP et AMOCO se trouvent ainsi, en Algérie, à la tête d'un portefeuille comprenant 2 méga-projets gaziers, In-Salah (BP) et In-Amenas (AMOCO). Le projet en cours de discussion actuellement, portant sur l'absorption de la compagnie ARCO par le nouveau groupe BP/ AMOCO, devrait permettre à ce dernier en cas d'aboutissement de conquérir la position de premier groupe étranger en Algérie et élargira ses activités au pétrole et au gaz.

(11) La société TOTAL est le seul groupe pétrolier français présent directement en Algérie. Après la nationalisation de ses intérêts, début 70, TOTAL a enregistré un retour remarqué dans le secteur des hydrocarbures au cours de ces dernières années. TOTAL détient une participation de 35% dans les champs (gaz et liquides) de TFT aux côtés de Sonatrach (35%) et Repsol (30%). Elle est également associée à la Sonatrach (30%) sur le champs voisin de Hamra qui est entré en production en 1995.

(12) Michel Grenon., «Energies fossiles et fissiles: dans quelles régions et jusqu'à quand? ». Energie internationale, 1989 / 1990.

(13) Cela fait plus de 20 ans que l'on prédit la baisse des productions pétrolières non-OPEP (notamment celle de la Mer du Nord). Or celles-ci continuent à s'accroître et tout semble indiquer qu'elles continueront à le faire encore un certain temps. Cela fait également plusieurs décennies que les Etats-Unis font face à une situation de réserves pétrolières égales à une dizaine d'années seulement de leur production nationale, et depuis plusieurs décennies, les Etats-Unis continuent à trouver du pétrole dans leur territoire et à maintenir le rapport des réserves à la production à une valeur de l'ordre de 9 à 10 ans.

(14) Cf. Conférence Mondiale de l'Energie, Houston, USA, septembre 1998 et CEDIGAZ. «Rapport annuel», 1998.

(15) Michel Grenon, CEDIGAZ, op. cit.

(16) Tout au moins hors taxes. Un baril de pétrole vendu en 1997 dans les pays de l'Union Européenne a généré près de 14 dollars en moyenne, pour les pays exportateurs de pétrole brut et de produits raffinés contre 52 dollars de taxes pour les pays importateurs, soit un rapport de 1 à 3,6.

(17) En dollars constants, les prix actuels du pétrole sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1986 quand ils avaient atteint 6 dollars 1973, alors qu'aujourd'hui ils ne dépassent pas 3,5 dollars 1973. Pour l'Algérie, en particulier, on sait que chaque variation de 1 dollar par baril se traduit par une variation de 500 à 600 millions de dollars de recettes de la Sonatrach, ce qui met bien en lumière la vulnérabilité de l'entreprise et du pays à la volatilité des prix.

(18) Voir CEDIGAZ, «Le gaz naturel dans le monde», édition 1998.

(19) Rappelons que cette estimation est calculée sur la base du cours du brut moyen de 19\$bbl en 1997. En 1998, la tendance à la baisse des cours du brut s'est confirmé, tirant de nouveau vers le bas le prix du gaz sur le marché européen.

(20) Un baril est équivalent, en moyenne, à 5,7 millions de BTU.

RABAH ABDOUN(*)

Environnement et développement : quelques réflexions

1. L'ENVIRONNEMENT : EMERGENCE D'UNE QUESTION.

Le thème de la préservation des ressources naturelles dans le discours des économistes et des politologues n'est pas récent. Dans les années soixante déjà, les intellectuels du «Club de Rome» alertaient l'opinion publique au sujet des effets néfastes de la croissance industrielle sur les équilibres de l'écosystème mondial. Cependant, cet avertissement n'a suscité que peu de réactions. Il a néanmoins permis d'initier un débat sur les limites de la croissance, dont la première conférence mondiale sur l'environnement et le développement, réunie à Stockholm en 1972, s'est faite l'écho. Cependant, le débat sur l'environnement est resté confiné, au cours des années soixante-dix, dans des cercles académiques restreints, ne devenant public que de façon épisodique lors de manifestations organisées par des associations écologiques qui commençaient à se développer. Le débat sur l'environnement va, en fait, n'émerger et s'intensifier qu'à partir du début des années quatre-vingt. Les raisons d'un tel essor tiennent à la fois à une série de manifestations concrètes de dégradation de l'environnement (appauvrissement de la couche d'ozone, désastres écologiques de Miramata, de Bhopal, accidents dans des centrales nucléaires,...) et à la prise de conscience grandissante des irréversibilités écologiques entraînées par la croissance et les modes de consommation énergétivores qui prévalent dans les pays industrialisés.

Le rapport Bruntland [\(1\)](#), réalisé à la demande du Système des Nations-Unies en 1987, mettait en garde l'opinion mondiale sur la poursuite des modèles de croissance et de consommation des pays occidentaux en insistant sur leurs effets d'irréversibilité sur les équilibres écologiques à l'échelle mondiale. Considérant le modèle de croissance industriel comme un facteur essentiel d'induction de la dégradation de l'environnement et de réduction des possibilités de croissance ultérieure, les auteurs du Rapport Bruntland appellent à la mise en oeuvre d'un développement durable. Celui-ci est défini comme le développement «qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs». Selon cette conception, le développement économique fondé sur la croissance à tout prix est fondamentalement prédateur et conduit à sa propre négation en ce qu'il détruit les ressources non renouvelables sur lesquelles il s'appuie. La prise en compte de la dégradation des équilibres écologiques a ainsi conduit à remettre en

cause la croyance de la dimension infinie de la croissance, en particulier de l'industrie, et du caractère généralisable du modèle de consommation énergétivore et pollueur des habitants des pays industrialisés.

La notion du développement durable sera particulièrement popularisée lors de la seconde conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement qui se réunit à Rio de Janeiro en juin 1992, vingt années après celle de Stockholm. Cependant, cette notion est loin de faire l'unanimité puisque de nombreux représentants de pays, en particulier industrialisés, se sont opposés à considérer le développement autrement que celui devant permettre de faire croître le PIB le plus rapidement et à tout prix. Si quelques petites avancées ont pu être enregistrées au cours de cette conférence, en particulier sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il ne s'en est finalement dégagé qu'un catalogue de vœux pieux sans caractère réellement contraignant pour les Etats, en particulier pour les pays industrialisés, pourtant à l'origine des plus graves et des plus importantes dégradations. Le programme d'action adopté à l'issue de cette conférence, «l'Agenda 21» en l'occurrence, contient pourtant une série de recommandations fondamentales pour la réalisation d'un développement durable, i.e. d'un développement respectueux des équilibres écologiques, reproduisant les conditions de son existence et qui soit, également, socialement équitable. Au titre des conditions du développement durable étaient mentionnées la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de consommation pollueurs et prédateurs, la nécessité d'internaliser les coûts écologiques de manière à ce que les prix reflètent la valeur et la rareté des ressources ainsi que l'urgence d'une transition énergétique.

Cinq années après la conférence de Rio de Janeiro, la situation ne s'est pas améliorée et s'est même dégradée. Les engagements pris n'ont pas été honorés, en particulier par les pays industrialisés. La croissance a continué de se nourrir de la destruction de ressources non renouvelables et les modèles de consommation des pays industrialisés se sont maintenus en accroissant le degré de pollution de l'eau et de l'air, avec les dangers induits sur le réchauffement de la planète et des catastrophes écologiques qui en découleraient dans l'avenir.

Cependant, la conférence de Rio a permis de poser la question de la durabilité de la croissance et du lien entre le développement et l'environnement.

Dans deux textes écrits l'un et l'autre quelques mois avant que ne se tienne la conférence de Rio, F.Yachir s'interrogeait, d'une part, sur le statut de l'environnement dans la théorie économique (2) et, d'autre part, sur les problèmes économiques et environnementaux des pays d'Afrique et du Moyen-Orient (3). Pour l'heure, nous nous limiterons à présenter les grandes idées contenues dans le texte «théorie économique et environnement».

2. «THEORIE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT».

L'auteur, F.Yachir, part du constat que la science économique dans ses différentes versions (classique, marxienne et néoclassique) ignore systématiquement le caractère fini des produits du sous-sol et refuse de considérer que la «quantité et la qualité des éléments naturels puissent être durablement réduites par l'activité humaine», dans la mesure où cette science se fonde sur le paradigme d'une offre illimitée de ressources naturelles. Aussi, pour les économistes, les ressources naturelles ne peuvent représenter un facteur limitatif de la croissance économique. Or les ressources naturelles sont par définition non renouvelables et leur consommation réduit progressivement leur degré de disponibilité. Dès lors, estime F.Yachir, «il s'agit de substituer au schéma réducteur de fonctions de production combinant à l'infini le capital et le travail en dehors de toute contrainte de ressources naturelles, la vision plus féconde d'une interaction entre économie et nature, qui mette en avant le caractère économique de la nature et la nécessité d'économiser tant les produits du sous-sol que les biens non produits et communs», tels que l'eau, l'air, les forêts, les richesses fauniques et floristiques, les richesses aquatiques.

Ce renversement de problématique est justifié par la dynamique paradoxale du capitalisme qui, d'une part, «ambitionne d'affranchir la société des contraintes de la nature » et, d'autre part, contribue, à travers «une industrialisation destructrice de l'environnement, à créer de nouvelles contraintes naturelles, autrement plus redoutables». En effet, poursuit F.Yachir, «la destruction irréversible des équilibres écologiques réintroduit effectivement, et cette fois sur la base d'un surdéveloppement technique, les limites imposées par la nature à l'activité économique. Ce n'est plus l'impuissance de l'homme à manipuler à volonté les éléments naturels qui lui impose des limites comme dans les sociétés anciennes, c'est au contraire sa surpuissance matérielle qui menace désormais les conditions de sa survie».

La préservation de l'environnement est ainsi introduite au titre de condition de la croissance économique, voire d'exigence de la survie du capitalisme comme système économique. Dès lors, la conception prométhéenne du développement, fondée sur «la domestication infinie de la nature», n'a plus de sens dans le contexte de la dégradation de l'environnement, de l'extension des pollutions, de la tendance à l'épuisement des ressources non renouvelables.

Cependant, cela ne saurait aucunement justifier le refus au droit au développement des pays du Tiers Monde, au motif de la nécessaire protection de l'environnement. En revanche, il est clair que les vellétés de rattrapage industriel des pays du Tiers Monde, sur le modèle des pays occidentaux, n'ont aucune chance de se concrétiser. Généraliser le modèle de consommation énergétique américain, par exemple, à l'ensemble de la planète signifierait, pour l'Africain, d'accroître de trente fois son niveau actuel de consommation d'énergie. Sur cet exemple, on constate que non seulement les quantités de ressources énergétiques disponibles se réduiront très rapidement mais aussi que les pollutions industrielles augmenteront dans des proportions considérables.

L'urgence est donc de définir un modèle alternatif de développement. A ce propos, F.Yachir, note que «l'impossibilité d'une expansion indéfinie du modèle économique actuel en Occident, et l'impossibilité de sa généralisation, même si quelques pays du Sud pouvaient l'imiter, oblige à réfléchir aux conditions d'émergence d'un modèle alternatif, fondé sur la reconnaissance du caractère fini de l'espace et des ressources de la planète et sur une distribution moins inégale de l'activité et de la consommation à l'échelle du monde».

S'il est illusoire de tenter de définir abstraitement ce modèle alternatif de développement, il peut néanmoins être affirmé que le mécanisme des prix est, dans cette perspective, insuffisant pour réguler l'activité et gérer l'allocation des ressources. En d'autres termes, il est erroné de considérer que le libre jeu du marché a les capacités «de réorienter spontanément l'activité économique dans le sens d'un usage plus économe des produits du sous-sol et des biens d'environnement communs». Parce que les ressources naturelles au sens large (y compris l'eau, l'air, les océans) sont des biens communs à tous, indépendamment de l'appartenance de chacun à un territoire donné, leur gestion relève logiquement d'une définition concertée des besoins au niveau du monde dans son entier. Cela implique d'isoler les ressources naturelles du marché et d'en assurer la gestion (distribution des consommations, définition des programmes d'exploitation à long terme et de reconstitution des réserves, ...) par la concertation entre les Etats.

On constate immédiatement, relève F.Yachir, l'irréalisme d'une telle proposition. En effet, les Etats les plus prédateurs sont ceux-là mêmes qui sont les plus industrialisés et qui, de ce fait, disposent d'un pouvoir de négociation plus grand. Parce que toute politique de préservation des ressources naturelles au niveau mondial tendrait à réduire la croissance prédatrice des pays les plus puissants, ces derniers ne peuvent que s'opposer à l'adoption et à la mise en oeuvre d'une telle politique. Lors de la conférence de Rio, l'opposition des principaux pays industrialisés à la définition de mécanismes concertés de gestion rationnelle des ressources à l'échelle mondiale a particulièrement révélé l'idéalisme d'une telle proposition. Cependant, les graves dangers encourus par la planète et ses habitants, entraînés par la reconduction des politiques des pays les plus puissants, ne pourront pas différer indéfiniment sinon la résolution du moins la prise en charge d'une telle question par la communauté internationale. La conférence de Rio a constitué un premier jalon de ce débat. Il tend de plus en plus à être relayé par des organisations civiles indépendantes des Etats qui alertent l'opinion sur la dégradation croissante de l'écosystème mondial. La prise de conscience des dégâts occasionnés par une croissance prédatrice tend également à investir le champ politique, essentiellement dans les pays industrialisés. Cela est particulièrement illustré par l'essor des mouvements des «verts», en Europe en particulier, qui non seulement disposent d'une représentation dans les parlements mais participent également à des coalitions gouvernementales (France, Allemagne, pays scandinaves).

Enfin, et c'est la conclusion de l'article de F.Yachir, c'est «la démocratisation (qui) peut garantir la prise en charge de l'écologie par la société, dans la mesure où elle favorise la formation et l'information de l'opinion publique».

Si les pays les plus industrialisés sont les plus pollueurs et les plus prédateurs, ceux qui le sont moins sont également à l'origine de dégradations dramatiques de l'environnement. Le modèle de croissance, l'urbanisation débridée des populations, le gaspillage de ressources non renouvelables, l'absence de réglementations de protection de l'environnement se traduisent par des effets destructeurs de l'écosystème et sur la santé des populations. Examinons rapidement les effets repérables dans le cas de l'Algérie.

3. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT EN ALGERIE.

La question de l'intégration de l'environnement dans le développement est très récente en Algérie (4). L'environnement a longtemps été jugé comme une donnée étrangère au développement et les ressources naturelles comme des facteurs dont la préservation et le renouvellement ne posaient pas problème. Cependant, les effets destructeurs du développement sur la nature ont contribué à l'émergence de déséconomies externes entraînant des coûts croissants et remettant en cause, de ce fait, la pérennité du processus de développement. Le développement ne peut, en effet, revêtir un caractère durable que si la préservation de l'environnement est intégrée dans le processus même du développement. En effet, la détérioration de l'environnement risque, non seulement, de compromettre le développement par les dégradations irréversibles qu'il engendre dans le milieu naturel, mais il met, également, en danger la santé des populations.

Au cours de ces trois dernières décennies, trois facteurs étroitement imbriqués ont fortement concouru à la dégradation de l'environnement. Il s'agit de la forte croissance démographique, de l'urbanisation rapide de la population et du processus d'industrialisation.

La population a été multipliée par trois en l'espace de trente cinq années. Elle est passée de 10 millions d'habitants en 1962 à 29,3 millions en 1998. Cette rapide croissance de la démographie a entraîné une pression très forte sur les ressources naturelles et l'écosystème, surtout que cette population est très inégalement répartie sur le territoire. Les deux-tiers de la population sont, en effet, concentrés dans la région nord du pays qui ne couvre que 4% du territoire, tandis que le quart des habitants occupe la région des hauts-plateaux qui représente 9% de la superficie du pays. En revanche, un habitant sur dix vit dans la région sud qui constitue 87% du territoire. Si l'on prend en considération la mince bande côtière méditerranéenne, on constate que les déséquilibres sont encore plus accentués puisque cette région, qui représente 1,7% de la superficie du territoire, accueille 37% de la population. Cette très forte inégalité de la répartition spatiale de la population détermine des densités régionales très contrastées. Alors que la densité au km² n'est que de 1 habitant dans le Sud, elle est de 300 dans le Nord en 1997. Cette densité a, du reste, tendance à

augmenter rapidement, puisqu'elle n'était encore que de 170 habitants au km² en 1977.

La forte densité de la population dans le nord du pays exerce une pression croissante sur les terres les plus riches, mais aussi les plus sensibles du point de vue écologique. Et malgré le développement substantiel des réseaux de distribution d'eau, de voirie, d'énergie et d'assainissement, l'augmentation rapide de la population dans cette région tend à annihiler les progrès réalisés, étant donné la saturation de ces réseaux, du fait de leur dimensionnement prévu, à l'origine, pour une population moins dense.

A l'augmentation rapide de la population et sa concentration spatiale, il convient d'ajouter une autre caractéristique qui est celle de son urbanisation accélérée. Principalement rurale au cours des années soixante, la population s'est rapidement urbanisée sous l'impact des migrations internes des populations des campagnes vers les villes, en particulier au cours des années soixante-dix, en liaison avec les programmes d'industrialisation réalisés autour des grands centres urbains. L'attractivité des sites industriels et le dépeuplement relatif des campagnes qui en a résulté se sont traduits par un taux de croissance moyen de la population urbaine près de deux fois supérieur au taux de croissance de la population totale (5,6% contre 2,9%). Corrélativement, le taux d'urbanisation de la population a rapidement progressé, passant de 30% en 1966 à 40% en 1977 et 52% en 1997. En l'espace de trente années, c'est-à-dire en un laps de temps très court à l'échelle de la vie d'une nation, la population urbaine a plus que quadruplé, passant de 3,6 millions à 15,2 millions de citoyens. L'urbanisation croissante de la population accentue la pression sur les infrastructures et, en l'absence d'une croissance suffisante de l'offre, la qualité sinon le degré de couverture des besoins des populations tend à se dégrader (alimentation en eau potable, réseaux d'assainissement, évacuation des ordures ménagères).

Le développement industriel a, lui aussi, contribué, dans une large mesure, à la dégradation de l'environnement. La plupart des unités industrielles ont, en effet, été implantées sur le littoral et les plaines intérieures, dans des sites proches des réservoirs de main-d'oeuvre, à proximité des voies de communication et disposant de toutes les utilités nécessaires. Cette localisation particulière des unités industrielles entraîne une grande consommation d'eau et un gaspillage de terres fertiles, soustraites, de ce fait, à l'agriculture. Par ailleurs, il n'existait pas, du moins jusqu'en 1983, de législation faisant obligation aux industriels de respecter l'environnement et les unités industrielles étaient rarement dotées de dispositifs antipollution. L'absence de traitement systématique des effluents industriels a entraîné une accumulation de déchets dans le milieu naturel, affectant particulièrement les nappes d'eau situées dans la région nord du pays où sont implantés les complexes industriels. Les rejets industriels sont également source de pollution de l'air. Dans les grandes concentrations industrielles, la qualité de l'air a ainsi tendance à se dégrader, ce qui

explique l'émergence et le développement de maladies cardiovasculaires et la multiplication des maladies respiratoires.

La conjugaison de ces facteurs (croissance de la population, urbanisation, industrialisation) a provoqué une détérioration continue de l'écosystème. Celle-ci se manifeste par une altération des paysages à travers notamment une perte des sols par l'érosion de l'ordre de 40.000 hectares par an, une dégradation du plateau continental et une diminution corrélative des réserves halieutiques ainsi que par une déperdition de 20 à 30.000 hectares par an de forêts par suite d'incendies. Cependant, la conséquence la plus néfaste pour les équilibres écologiques est certainement la réduction très forte de la superficie agricole disponible par habitant. En trente cinq ans, la superficie agricole utile a régressé de près de 40%, passant de 0,82 hectare par habitant à 0,52 actuellement. Par ailleurs, la dégradation régulière de l'écosystème entraîne une régression et une raréfaction du patrimoine faunistique et floristique. Dans le cas de la flore, par exemple, sur les 3.139 espèces floristiques répertoriées (dont 1.611 sont considérées comme rares, voire rarissimes) 640 espèces sont menacées d'extinction.

Aux causes qui viennent d'être énumérées, s'ajoutent des problèmes qui ont des effets sur la santé des populations. Il s'agit de l'approvisionnement des habitants en eau potable, du raccordement des logements au réseau d'assainissement et de l'évacuation des déchets domestiques ainsi que des pollutions multiples liées au développement de l'industrie et à l'entretien et à la gestion des réseaux publics.

Les ressources en eau sont, en Algérie, insuffisantes et paradoxalement largement gaspillées. Sur les 12,4 milliards de m³ d'eau disponibles par an, 1,15 milliards seulement sont mobilisés et à peine 60% de cette quantité parvient effectivement aux abonnés, le reste étant perdu dans les fuites du réseau de distribution. La proportion importante de l'eau perdue dans les fuites est due à la vétusté des réseaux d'adduction en eau potable et à l'entretien insuffisant dont ils sont l'objet. Au cours des années soixante-dix et surtout quatre-vingts, une politique active de raccordement des ménages a permis d'accroître très sensiblement le taux de branchement des logements au réseau de distribution d'eau. Ce taux de raccordement est ainsi passé de 58% en 1987 à 76,8% en 1995. Cependant, des disparités importantes persistent entre les milieux urbain et rural. En 1995, l'accès à l'eau était réalisé pour 97,5% des logements urbains et pour seulement 54,2% des logements en milieu rural. Mais ces progrès réalisés dans le raccordement des logements sont à tempérer par les fréquentes coupures qui affectent la distribution d'eau potable ainsi que par le taux de perte élevé dû au mauvais entretien des réseaux. En moyenne, les habitants ne disposent pas d'une quantité suffisante d'eau potable. La dotation est de 75 litres par personne et par jour, ce qui est inférieur aux normes internationales que l'on évalue à 135 litres par personne et par jour. La dotation insuffisante d'eau par habitant se répercute sur les conditions d'hygiène des

populations et donc sur la morbidité générale. Bien plus, la qualité de l'eau distribuée est, dans certains cas et à certains moments, non potable, comme en témoigne la persistance des maladies à transmission hydrique ou la récurrence des intoxications alimentaires.

Les analyses et prospectives montrent qu'entre 2010 et 2025, l'Algérie commencera à vivre une situation difficile de manque d'eau, et cela même si la mobilisation des ressources en eau est parfaite. Cette pénurie d'eau deviendra un problème écologique très préoccupant et aura nécessairement des répercussions négatives sur la santé des populations et le développement économique. Actuellement, l'ampleur de la pollution des eaux souterraines n'est pas connue avec exactitude. Cependant, des indices montrent que de nombreuses nappes ont déjà atteint des niveaux de pollution avancée et d'autres des niveaux de pollution qui les rendent inutilisables pendant plusieurs années.

Un autre problème affectant l'environnement est celui de l'évacuation des eaux usées. Le raccordement des logements au réseau d'assainissement a, tout comme pour l'eau potable, sensiblement progressé au cours de ces dernières années. La proportion des logements rattachés au réseau d'assainissement est ainsi passée de 52,4% à 63,7% entre 1987 et 1995. Si en milieu urbain, le taux de rattachement, est, en 1995, relativement correct (de l'ordre de 96,1%), il est, en revanche, particulièrement faible en milieu rural (28,4%).

Malgré les progrès réalisés, ils demeurent encore très insuffisants. L'accroissement de la population urbaine ainsi que le développement rapide de l'activité économique ont entraîné une importante pollution du milieu naturel. On évalue à quelques 600 millions de m³ la quantité d'eaux usées non traitées évacuées annuellement dans les cours d'eau. S'il existe des stations d'épuration des eaux usées (on en dénombre 46), elles sont souvent en panne ou fonctionnent avec un rendement négligeable. Le taux de dépollution des eaux usées est de l'ordre de 22% pour l'ensemble du pays. Mais il n'est que de 4% si l'on ne prend pas en considération les stations d'épuration en panne. Les eaux usées sont déversées à l'état brut soit directement à la mer, ce qui entraîne des problèmes de pollution biologique et chimique des côtes et des plages, soit évacuées vers les oueds. Ces cours d'eau, qui traversent ou passent à proximité des agglomérations urbaines et des zones industrielles, véhiculent des rejets très pollués et se transforment en égouts à ciel ouvert détruisant faune et flore, tout en causant de gros problèmes d'inconforts et d'insalubrités aux riverains. Par ailleurs, en l'absence de disponibilités suffisantes d'eau potable, les eaux usées sont souvent utilisées pour l'irrigation en agriculture soit directement par piquage sur les réseaux collecteurs, soit indirectement par pompage dans les oueds. Cette utilisation est génératrice d'intoxications alimentaires récurrentes et affecte la santé de la population, tout en entraînant des coûts élevés de prise en charge par la collectivité.

Les déchets urbains posent un problème d'environnement supplémentaire. Seulement 60% des déchets urbains et industriels sont collectés. La quantité de déchets solides urbains générés est de 5,3 millions de tonnes par an. La quantité d'ordures par habitant et par jour

est estimée à 0,5 kg. Il n'existe aucune usine de traitement des déchets dans le pays. L'incinération de ces déchets domestiques sur des sites proches des centres urbains constitue une source additionnelle de pollution et un foyer de maladies.

Les insuffisances constatées dans l'alimentation des populations en eau potable ainsi que dans les systèmes d'évacuation des eaux usées entraînent une recrudescence des maladies transmissibles, liées à l'état de l'hygiène du milieu. En 1991 une grave réapparition du choléra a été enregistrée dans le pays et durant l'année 1995, il a été observé de nombreux cas de typhoïde (1.371 cas), de dysenterie (2.144 cas) et d'hépatite virale (2.144 cas), c'est-à-dire des maladies liées à la dégradation des conditions d'hygiène du milieu. Les programmes et les politiques de lutte contre les maladies transmissibles pêchent par leur strict contenu curatif au détriment de la dimension préventive. C'est la raison pour laquelle la situation épidémiologique est en constante dégradation. Une politique préventive de lutte contre les maladies à transmission hydrique relève, en effet, moins du domaine exclusif de la santé curative que de l'amélioration de l'alimentation de la population en eau potable, en qualité et en quantité suffisantes, du développement et de la réparation des réseaux d'évacuation des eaux usées ainsi que de la sensibilisation et de l'éducation des populations à la question de l'hygiène du milieu et de l'environnement.

Les pollutions atmosphériques, industrielle et marine engendrent également des effets négatifs sur l'environnement.

La pollution atmosphérique due, essentiellement, aux émanations de gaz toxiques des véhicules altère la qualité de l'air et provoque des maladies respiratoires. La pollution d'origine industrielle est, également, préoccupante, surtout que la plupart des unités industrielles sont implantées sur le littoral et les plaines intérieures, dans des sites faciles à aménager, proches des réservoirs de main-d'oeuvre, à proximité des voies de communication et disposant de toutes les utilités nécessaires. Cette localisation des industries a entraîné une grande consommation en eau et un gaspillage de terres fertiles. Par ailleurs, les effluents industriels, non traités dans le cas général, ont entraîné une accumulation des déchets dans le milieu naturel, polluant le sol et les nappes d'eau situées dans la partie nord du pays. De nombreuses unités industrielles ne sont pas dotées de systèmes antipollution. Pour celles qui le sont, leurs équipements de traitement ne fonctionnent pas de façon correcte et de manière régulière et pour les installations antipollution qui fonctionnent, leur rendement épuratoire est, bien souvent, en deçà des normes de protection de l'environnement. Cela explique que les rejets dans l'atmosphère de gaz et de poussière par les industries soient aussi importants, accentuant la prévalence des maladies respiratoires dans les grandes villes. Jusqu'en 1983, date de la publication de la loi relative à la protection de l'environnement, les industriels n'avaient aucune obligation vis-à-vis de l'environnement, si bien que les systèmes d'épuration liquides et gazeux, dont était pourvue la moitié des unités industrielles, n'étaient pas, dans leur majorité, fonctionnels. Les effluents industriels non traités ont entraîné une

accumulation des déchets dans le milieu naturel. Le sol et les eaux ont, pendant longtemps, supporté la charge de la pollution et ont manifesté des signes de déséquilibre à partir du moment où leur pouvoir auto-épurateur s'est détérioré. C'est, en particulier, le cas des nappes d'eau situées dans la partie nord du pays où sont concentrées les implantations des complexes et des ensembles industriels.

Les déchets industriels représentent une autre source de nuisance. Un grand nombre de sites sont contaminés par les déchets industriels faute d'une politique rigoureuse de stockage. On estime à 185.000 tonnes sur 5 millions de tonnes, la quantité de résidus d'origine industrielle considérés comme dangereux et toxiques. Ces résidus sont, pour une grande part, éliminés par stockage non ordonné sur des terrains vagues ou rejetés dans les cours et plans d'eau, ce qui conduit à des contaminations graves et parfois irréversibles de la chaîne alimentaire pour aboutir jusqu'à l'homme.

La pollution marine, tout autant que la pollution atmosphérique et industrielle, est croissante. La bande côtière, longue de 1.200 km, concentre une grande partie de la population (40%) ainsi que l'essentiel des activités économiques et industrielles du pays. La mer est utilisée comme exutoire de tous les effluents des différentes zones industrielles et les métaux lourds, générés par l'industrie, sont assimilés et accumulés par les organismes marins, pour être ensuite transmis à l'homme par les poissons. La forte concentration de la population sur la bande côtière explique le volume important des eaux usées rejetées directement à la mer, le plus souvent sans traitement, en particulier aux alentours des grandes concentrations urbaines et industrielles.

Les pénuries récurrentes d'eau potable, la dégradation des systèmes d'évacuation d'eau usée, les pollutions industrielle, urbaine et marine, les problèmes liés au stockage des déchets, entraînent le développement de cas spécifiques de morbidité. Liées à la dégradation de l'environnement, un certain nombre de maladies transmissibles sont en recrudescence. Les principales sont étroitement liées aux insuffisances constatées en matière d'approvisionnement en eau potable et de gestion des eaux usées (telles que le choléra, la typhoïde, la dysenterie, l'hépatite virale, ...) mais également à la qualité de l'air, telle que l'asthme.

Il est actuellement enregistré 6.000 décès par an dus à des maladies respiratoires, dont 10% par asthme bronchique. L'enquête nationale de santé de 1990 a mis en évidence le poids, sans cesse accru, des maladies respiratoires dans les pathologies observées. Les maladies respiratoires occupent, en effet, le premier rang des causes de morbidité (35,7%) et des causes de consultation (27,2%). En outre, ces maladies occupent la deuxième place dans la fréquence des maladies chroniques, avec 544.000 cas recensés en 1995.

La dégradation de l'environnement entraîne ainsi l'accroissement des dépenses de santé pris en charge par la collectivité tout en détruisant des ressources dont le renouvellement, lorsqu'il est possible, implique

des dépenses en général disproportionnées relativement aux gains obtenus par leur consommation.

Références bibliographiques

PNUD, 1999. «Rapport National sur le Développement Humain», 1998, en cours de publication.

RAPPORT G. BRUNTLAND, 1987. «Our common future», Oxford University Press, New York.

F. YACHIR, 1992. «Théorie économique et environnement». *In Revue Tiers- Monde, tome 23, n°130, avril-juin, Ed. PUF, Paris.*

F. YACHIR, 1992. «L'Afrique, le monde arabe et la négociation de Rio», janvier, *document Ronéo., 48 pages, non publié.*

Notes

(*) Université Ferhat ABBAS - Sétif

(1) Rapport G.Bruntland (1987),Our common future,Oxford University Press, New York.

(2) F.Yachir (1992), Théorie économique et environnement, in Revue Tiers Monde,T.23, n°130, avril-juin, ed. PUF, Paris.

(3) F.Yachir (1992), l'Afrique, le monde arabe et la négociation de Rio, janvier, doc. ronéo., 48 pages, non publié.

(4) De nombreux éléments de cette partie, en particulier les données concrètes, sont issus d'une étude effectuée par l'auteur sur le développement humain en Algérie et financée par le PNUD. La publication de ce rapport est prévue pour l'année en cours.

OMAR BESSAOUD (*)

Mondialisation, agriculture et secteur alimentaire ou l'actualité du développement inégal

La question alimentaire a perdu de son importance au sein des grands débats internationaux qui sont beaucoup plus tournés vers l'analyse du processus de mondialisation des économies et de son impact sur le secteur industriel.

L'analyse des évolutions des systèmes agricoles et alimentaires conduisent à nuancer les approches conventionnelles du processus de mondialisation. Le processus de mondialisation se traduit par un développement inégal des espaces, des échanges et des mouvements de capitaux. Des caractéristiques propres à l'activité agricole font, par ailleurs, obstacle à une libre circulation des actifs fonciers, ce qui limite les flux financiers. Enfin les Etats, des pays industrialisés en particulier, n'ont pas aliéné leurs fonctions de régulation économique et sociale au sein de ce secteur.

Le fonctionnement des marchés agricoles, marqué par des incertitudes, incite à nous interroger sur les capacités des systèmes économiques contemporains à assurer pour l'ensemble de la population mondiale, et de façon durable, un approvisionnement alimentaire adéquat.

Nous tenterons, dans notre intervention, de restituer les grandes tendances qui caractérisent le processus de mondialisation dans les systèmes agricoles et alimentaires en mettant l'accent sur le rapport particulier qui relie l'Etat au marché et sur les effets de la mondialisation sur la sécurité alimentaire.

Nous examinerons ensuite les développements pris par un certain nombre de débats scientifiques relatifs au fonctionnement des marchés agricoles (incertitude et caractère fragmenté du commerce des produits), et à la réforme des politiques commerciales induites par les Accords de Marrakech.

1. RETOUR SUR QUELQUES DEFINITIONS: LES NOTIONS D'INTERNATIONALISATION ET DE MONDIALISATION.

Le terme de mondialisation remplace dorénavant celui d'internationalisation dans les analyses des économistes, qui parlent aussi de «globalisation» (il s'agit ici de tout le courant anglo-saxon qui met l'accent non seulement sur le concept de marché mais aussi sur les facteurs de type institutionnel qui le structurent). marché mais aussi sur les facteurs de type institutionnel qui le structurent).

Il paraît utile de revenir sur ces notions, d'en préciser le contenu et les logiques auxquelles elles font référence.

L'internationalisation est définie par l'existence d'entités dominantes représentées par les économies nationales, et ceci malgré le développement de la sphère des échanges commerciaux et des investissements étrangers au niveau mondial.

Pour J.M Siroën, la notion d'internationalisation renvoie fondamentalement à la gestion des relations économiques existantes entre les Etats. Dans le cadre de l'internationalisation, il écrit qu' «il revient aux Etats d'assurer la stabilité de leurs économies intérieures et de respecter un certain nombre de règles du jeu, afin que les politiques intérieures soient compatibles entre elles» **(1)**.

Autrement dit, l'internationalisation suggère que les Etats interviennent sur les marchés fonctionnant sur la base d'une logique nationale. Les marchés nationaux restent sous le contrôle des Etats, et ceci en respectant les règles du marché mondial dans lequel ils s'insèrent. Les normes réglementaires et les interventions initiées par les pouvoirs publics portent à l'intérieur de frontières définies nationalement. Elle visent essentiellement à réguler les flux de marchandises, de capitaux et la circulation des hommes.

La mondialisation signifie essentiellement que l'économie mondiale est «dominée par des forces globales incontrôlables et les principaux acteurs du changement sont des firmes authentiquement transnationales; ces dernières n'ont de devoir d'allégeance envers aucun Etat-nation en particulier et choisissent leur lieu d'implantation en fonction du critère de l'avantage maximal » **(2)**.

Le concept de mondialisation implique que l'on ne raisonne pas sur les Etats mais sur des marchés qui tendent à se substituer aux Etats **(3)**, les régulations nationales cédant ici la place à des processus de régulation dirigés par les marchés, ainsi, l'Etat et la Nation perdent leur statut d'unités sociales et/ou politiques pertinentes.

L'introduction de la notion de mondialisation suggère donc avec force l'idée d'une transformation qualitative: il y aurait non seulement accélération et amplification de l'internationalisation, mais aussi émergence d'un nouveau mode de structuration de l'économie mondiale. A une juxtaposition de marchés nationaux se serait substitué un marché global qui deviendrait l'horizon stratégique naturel des grandes firmes, l'effondrement des pays de l'Est ne faisant qu'amplifier le mouvement. Il y aurait développement de firmes mondialisées «gérant sur une base planétaire la conception, la production et la distribution de leurs produits et services» **(4)**.

Enfin la mise en place de cette «économie-monde» ne trouverait, aujourd'hui, aucun mécanisme de régulation économique et sociale adéquat. La crise du fordisme évoquée par les différentes approches régulationnistes ne connaîtrait pas de substitut favorisant la stabilité et la reproduction du système économique et social global **(5)**.

Cette tendance à la mondialisation aurait, par ailleurs, été doublement renforcée au cours des années 80, aussi bien par les mutations technologiques que par les politiques néo-libérales (avec les mesures de privatisation et de dérèglementation).

La construction d'une «économie-monde» irait de pair avec la transformation des méthodes de production qui rendent possible la mise en place d'une division internationale du travail structurée en réseaux, au lieu de la stricte segmentation qui s'observait au début des années 80. Le caractère de plus en plus immatériel de la production de marchandises, le développement des moyens de communication, de transfert des connaissances et de gestion instantanée des flux financiers, du travail à distance, etc... constituent globalement, le sous-bassement technologique de ce processus.

La globalisation est aussi en grande partie une globalisation financière, rendue possible par la dérèglementation quasi-universelle des marchés de capitaux et des monnaies et le développement des nouvelles techniques d'information et de communication.

Avec la mondialisation, le rôle des gouvernements nationaux changerait considérablement. La mondialisation tendrait en effet, à dissoudre l'unité constitutive de l'Etat et du capital national, sous ses différents aspects.

Celui de marchandise d'abord.

Petrella écrit ainsi, que «les produits sont de plus en plus extra-territoriaux (et) il devient impossible de leur attribuer une nationalité» (6). Reich utilise à peu près la même formule en affirmant que «rares sont les produits qui ont une nationalité déterminée» (7). L'appareil productif s'autonomiserait de plus en plus du territoire-marché national. Prenant l'exemple des firmes américaines, Reich notait à leur propos que ces dernières sont désormais, «comme les produits américains, déconnectées des Etats-Unis» (8), et de manière générale, la coordination des unités de production, les courants d'approvisionnement ne coïncideraient plus avec leur base nationale.

L'on en arrive à affirmer que l'Etat n'a plus de politique industrielle possible, et que son rôle consiste essentiellement à rendre son territoire attractif (9).

Du coup ce sont de nouveaux rapports qui se noueraient entre l'Etat et les groupes mondiaux, l'entreprise devenant l'organisation de «gouvernance» de l'économie mondiale avec l'appui des «Etats locaux» (10). Cette combinaison spécifique ne laisserait à l'Etat qu'un rôle de plus en plus subordonné. Celui-ci se voit désormais chargé de couvrir le coût des infrastructures (recherche, enseignement, transfert technologique...), de mettre en place des incitations fiscales, de garantir des débouchés suffisants (marchés publics), enfin d'apporter au niveau commercial et réglementaire un soutien aux entreprises.

Autre aspect qui concerne les formes de concurrence internationale qui auraient changé. La densification des liens entre groupes se traduirait

par un rétrécissement de fait des marchés concurrentiels. La transformation des relations entre l'Etat et l'économie, le caractère de plus en plus mondialisé des échanges signifient-ils que l'on ne peut plus raisonner en termes d'économie nationale?.

2. LES LIMITES DE LA MONDIALISATION. VERS LA FIN DES POLITIQUES ET DES ECONOMIES NATIONALES ?

Cette interrogation nous conduit à évoquer des arguments qui relativisent le mouvement de mondialisation.

Tout d'abord, à propos de l'autonomisation de l'appareil productif par rapport au territoire ou à l'espace national, il convient de rappeler que le modèle de la « mégafirme » détachée de toute base nationale n'est pas dominant dans l'activité économique, comme le rappellent de nombreuses publications. Les plus grandes firmes mondiales continuent à se redéployer à partir d'un espace national. Ainsi, les trois quarts de la valeur ajoutée des sociétés multinationales sont encore produits dans leur pays d'origine (11). Le niveau moyen d'implantation des firmes à l'étranger reste modeste; jusqu'en 1990, il ne représentait que 6%, 17% et 20% de la production des firmes industrielles japonaises, allemandes et américaines. La part de la production manufacturière contrôlée par des firmes n'appartenant pas au pays où elle est effectuée atteint 15% en 1990 et n'atteindra, selon les prévisions, que 20% en l'an 2000. L'extra territorialité est donc loin d'être la norme (12). Sur le mouvement des échanges retenu généralement comme critère pertinent des changements observés dans l'économie mondiale, les statistiques des années 1980-90 montrent que la croissance des échanges des biens et des services s'est faite à une allure modeste; elle a été inférieure à celle du taux de croissance 1960-74, et inférieure à celle des investissements directs étrangers (IDE) et des revenus du capital, sans parler des investissements de portefeuilles effectués sur les marchés financiers internationalisés. L'on observe qu'en fait, les échanges tendent, à l'exception de quelques régions (PECO et ex URSS, pays d'Amérique du Sud), à une intensification des mouvements intra- régionaux, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 1: Part des échanges intra-régionaux (en % du total des importations et des exportations)

Ensembles régionaux	1973	1993
Europe de l'Ouest	67,7	69,9
PECO et ex-URSS	58,8	19,7
Amérique du Nord	35,1	33,0
Amérique du Sud	27,9	19,3
Asie	41,6	49,7
Afrique	07,6	08,4
Moyen-Orient	06,1	09,4

Source: Revue Machrek-Maghreb n°153.

Les flux d'investissements directs à l'étranger (IDE) sont évoqués

comme un critère d'identification du processus de mondialisation. Ils ont

certes progressé, mais ils ne représentent au total que 1,1% du PIB mondial en 1990. Outre la faiblesse des flux de capitaux, il convient de mettre davantage l'accent sur les inégalités existantes dans leur répartition.

Les flux de capitaux sont concentrés depuis le début des années 1980 dans les régions les plus développées: le Japon et les nouveaux pays industrialisés d'Asie, l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis. Plus de 80% des IDE, par exemple, ont pour origine (70% pour destination) les trois régions de la Triade **(13)**. A l'inverse, les flux de capitaux vers les pays en développement sont passés de 55% en 1982 à 14% au début des années 1990 (la marginalisation de ces pays est aussi réelle dans le commerce des biens manufacturés) **(14)**.

Tableau 2: Principaux pays d'accueil des investissements directs (flux cumulés 1985-1995)

Rang	Economie	Flux total (10 ⁹ \$)	Flux par tête (\$)
1	Etats-Unis	477.5	1820
2	Royaume-Uni	199.6	3410
3	France	138.0	2380
4	Chine	130.2	110
5	Espagne	90.9	2320
6	Belgique-Lux.	72.4	6900
7	Pays-Bas	68.1	4410
8	Australie	62.6	3470
9	Canada	60.9	2060
10	Mexique	44.1	470
11	Singapour	40.8	13650
12	Suède	37.7	4270
13	Italie	36.3	630
14	Malaisie	30.7	1520
15	Allemagne	25.9	320
16	Suisse	25.2	3580
17	Argentine	23.5	680
18	Brésil	20.3	130
19	Hong-kong	17.9	2890
20	Danemark	15.7	300

Source: OMC.

Ainsi, entre 1971 et 1993, les IDE réalisés n'ont profité aux pays tiers méditerranéens (PMT) qu'à concurrence de 7% du total contre 39% pour les nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Asie, 27% pour l'Espagne et la Grèce et 25% concentrés en trois pays d'Amérique Latine (Mexique, Brésil et Argentine) **(15)**.

Signalons pour l'exemple, qu'entre 1971 et 1993, les transferts réalisés par la main-d'oeuvre immigrée des pays d'Afrique du Nord (125 milliards de dollars) sont de loin supérieurs aux IDE (24 milliards de dollars) dont ils ont bénéficié au cours de la même période.

Un autre aspect conduit à nuancer les approches conventionnelles du processus de mondialisation: il s'agit de l'Etat et du secteur public dont les rôles déclinent. Des études récentes ont suffisamment démontré,

tout au moins pour les pays asiatiques, le rôle central de l'Etat dans la mondialisation et souligné la relation positive entre la nature centralisatrice de l'Etat et ce processus. L'Etat, par son organisation, ses institutions et ses interventions dans la sphère économique aurait été un facteur de la compétitivité des entreprises du pays. Sur la place du secteur étatique, les recherches ont établi que le degré d'ouverture économique était fortement relié à la taille du secteur public, que ce secteur constituait un contrepoids protecteur à la vulnérabilité extérieure et qu'enfin, la structure du secteur public produisait des effets sur la mondialisation **(16)**.

Le phénomène de perte de substance de l'Etat et sa déconnexion vis-à-vis de l'appareil productif, au sein des pays industrialisés notamment, n'est pas toujours conforme à la réalité observée. Pour de nombreux auteurs, les possibilités de mener des politiques nationales, sont sous-estimées. Wolf affirme à propos du rôle de l'Etat, que dans le fond, «isolément ou pris ensemble, les gouvernements conservent une grande marge de manoeuvre (et) le débat devrait porter sur ce qu'ils doivent faire et non sur la question de savoir s'ils peuvent ou non faire quelque chose» **(17)**. De plus, le retrait de l'Etat vis-à-vis de la sphère économique est une tendance très inégalement marquée au sein des trois pôles qui dominent le monde (Europe, Etats-Unis, Japon). Aux Etats-Unis par exemple, les politiques (protectionnistes) menées continuent de conserver une assez grande cohérence, et surtout, le dollar, comme monnaie internationale, confère à l'Etat américain une possibilité énorme d'intervention spécifique. Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, les Etats des pays industrialisés sont loin d'avoir aliéné leurs fonctions de régulation aux lois du marché et les politiques agricoles conduites dans l'Europe communautaire, au Japon ou aux Etats-Unis se caractérisent encore par de fortes interventions des institutions publiques. La mondialisation est loin de contribuer à la construction d'un espace homogène; elle accentue au contraire, avec force, la polarisation des espaces nationaux autour de ce que Petrella appelle des «mégavilles régions». Cette accentuation du fractionnement spatial tend fondamentalement vers une recomposition de la hiérarchie des nations dans l'économie globale **(18)**. S'il faut signaler au moins deux axes de dissymétrie, signalons ceux qui opposent les Etats du Nord à ceux du Sud et de l'Est; dans la réalité, il y a mise en place d'une société mondiale dualisée.

3. LE PROCESSUS DE MONDIALISATION DES SYSTEMES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES.

L'agriculture n'est pas un secteur mondialisé si l'on fait référence à la définition retenue. Le concept d'internationalisation caractérise mieux les rapports économiques dominants dans ce secteur, les logiques des Etats conditionnant, en effet pour une part, le fonctionnement des agricultures et les marchés agricoles. Les critères classiques qui définissent la mondialisation ne s'appliquent donc que très partiellement. Examinons quelques critères liés au développement du processus de la mondialisation dans ce secteur. Examinons tout d'abord le critère relatif

au développement des échanges. La première remarque est que l'agriculture occupe une place déclinante dans les flux mondiaux de marchandises. Les produits agricoles subissent, en effet, une baisse de même type que celle qui affecte les autres matières premières. Leur place dans les échanges mondiaux est tombée entre 1950 et 1995 de 48% à 12% du total des marchandises échangées comme l'illustre clairement le tableau relatif à la composition des exportations mondiales de marchandises.

Tableau 3: Composition des exportations de marchandises (1950-1993) en (%)

Nature des produits	1950	1980	1995
Produits manufacturés	38	54	74
Produits agricoles	48	15	12
Minéraux	14	28	11
Autres	0	3	3

Source: OMC.

Par ailleurs, sur le marché mondial, l'offre de produits agricoles est très concentrée autour de deux grandes zones, les Etats-Unis et l'Union Européenne (même si les quatorze pays qui forment le groupe de Cairns ne doivent pas être négligés). Face à cette offre, une demande de produits agricoles et alimentaires se présente de façon plutôt dispersée. La tendance à la régression de la demande se dégage assez nettement, sauf pour les pays d'Asie où elle reste dynamique.

Tableau 4 : Exportation des produits agricoles par région en 1995 (en %)

Destination	PECO		Amé- rique Latine	Asie	Afrique	Moyen Orient	Monde	
	Amérique du Nord	Europe Occid.						
Origine								
Amérique du Nord	23,0	18,0	1,8	10,0	41,0	3,5	2,7	100
Europe Occidentale	4,0	76,0	5,6	2,0	6,0	3,6	2,8	100
PECO. CEI Pays-Baltes	4,7	52,2	23,8	0,0	19,1	0,0	0,2	100
Amérique Latine	25,0	33,0	1,6	18,3	15,0	3,3	3,8	100
Asie	12,0	14,6	1,8	0,9	65,3	1,8	3,6	100
Afrique	4,7	57,1	4,7	0,0	19,0	14,5	0,0	100
Moyen-Orient	0,0	33,3	0,0	0,0	16,6	0,0	36,0	100
Monde*	62	270	24	29	147	21	19	579

Source: OMC, Revue Chambres d'agriculture n°886, juin 1998.

Il faut toutefois noter un changement qui affecte, au cours des deux dernières décennies, plus la structure du commerce des produits agricoles, que le mouvement des produits. Les produits transformés à haute valeur ajoutée occupent, en effet, depuis le milieu des années

1980, une place de plus en plus importante dans les flux mondiaux de produits agricoles et alimentaires et ont même supplanté les produits bruts, comme le montre le tableau relatif à la structure du commerce mondial des produits agricoles.

Tableau 5 : Structure du commerce mondial des produits agricoles (en %)

Nature des produits	1983	1993
Produits bruts	45	29
Produits transformés	22	25
Produits à forte valeur ajoutée	33	46

Source: United States Department of Agriculture (USDA)

Le commerce international des produits agricoles se développe principalement sur les produits transformés (ces derniers représentent le quart des échanges) ainsi que les produits à forte valeur ajoutée (46% du commerce mondial des produits en 1993 contre 33% en 1983).

Autre critère examiné et qui a trait aux investissements directs étrangers [IDE].

Une analyse des données relatives aux IDE affectés au secteur de l'agriculture démontrerait que les parts consacrées au développement agricole ou rural dans le monde sont peu significatives. Le caractère rigide du facteur terre, l'immobilité relative du facteur travail observée dans l'analyse des flux migratoires mondiaux font obstacle à une mondialisation accélérée de l'activité du secteur agricole. Les frontières agricoles dans une majorité de pays ont été atteintes depuis longtemps et l'usage des sols par les agriculteurs locaux reste la règle. L'Etat national est loin d'avoir cédé ses droits dans l'occupation du territoire **(19)**. La réforme des fonds structurels que l'Europe Communautaire a engagée dès 1988 ainsi que les orientations adoptées pour la politique agricole commune en 1992, tendent à favoriser le redéploiement des investissements dans les zones rurales (notamment au sein des régions les plus défavorisées), l'objectif étant de mieux insérer ces territoires aux aires de valorisation du capital. Dans ce cadre, près de 5 milliards d'écus ont été dégagés pour la période 1994-1999.

En fait, il convient de souligner le fait que même si l'agriculture occupe une place restreinte dans les économies des pays industrialisés (au regard de son poids dans le produit intérieur brut et dans l'emploi), elle est cependant l'objet de tensions et de conflits dans les négociations commerciales entre les principaux pays exportateurs (les dernières négociations de l'Uruguay Round ont duré près de 10 ans); ceci parce qu'elle occupe dans les stratégies des Etats une position relativement importante. Elle représente, par exemple pour les Etats-Unis, à travers ses produits exportés (les Etats-Unis sont le premier exportateur de produits agricoles bruts dans le monde), ses firmes multinationales de l'agro-alimentaire et sa politique sélective d'aide alimentaire un moyen très efficace d'affirmer sa présence dans le monde. Les changements

observés, et que l'on relie généralement au processus de mondialisation, sont plus visibles dans les stratégies des multinationales de l'agro-alimentaire (la localisation des productions strictement agricoles répond, elle, à d'autres logiques). Les firmes multinationales de l'agro-alimentaire affirment leur présence dans l'économie mondiale par une concurrence accrue sur les marchés. Un des signes de cette compétition peut être repéré dans le nombre de fusions réalisées entre les entreprises (cf. tableau des fusions aux Etats-Unis).

**Tableau 6 : Fusions
aux Etats-Unis (1984-1994)**

Années	Fusions agro-alimentaires
1983	225
1984	225
1985	291
1986	347
1987	301
1988	351
1989	277
1990	208
1991	181
1992	217
1993	166
1994	232

Source: Gallo A.E (1996), Food marketing Review 1995 - 1996, USDA, Agriculture Economic Report, n°743.

L'autre indicateur de la concurrence mondiale que se livrent les grandes firmes multinationales de l'agro-alimentaire se trouve dans les nouveaux produits offerts aux consommateurs par ces mêmes firmes.

**Tableau 7: Produits nouveaux lancés par les firmes
agro-alimentaires aux Etats-Unis**

Type de produits	1991	1992	1993	1994
Aliment pour bébé	95	53	7	45
Produits de la boulangerie	1631	1508	1420	1636
Boissons	1367	1528	1845	2250
Céréale à consommer	104	122	99	110
Condiments	1885	2068	3148	3271
Confiserie	2787	2555	2042	2461
Produits laitiers	1111	1320	1099	1323
Desserts	124	93	158	215
Fruits et légumes	356	276	407	487
Viandes transformés	798	785	454	565
Potages	265	211	248	264

Source: Gallo A.E (1996), Food marketing Review 1995-1996, USDA, Agriculture Economic Report, n°743.

Sur ce point, il faut aussi rappeler que, même si les secteurs de

l'agriculture et de l'agro-alimentaire restent encore des secteurs où l'intensité technologique est relativement basse comparativement aux autres secteurs [\(20\)](#), la mondialisation et la diffusion d'un nouveau modèle technologique fondé sur la connaissance, sont des tendances qui marquent leurs évolutions économiques récentes.

La quatrième révolution agricole, celle des biotechnologies, est engagée depuis quelques années. Elle a conduit à une diversification accrue des produits, plus grande encore que celle créée depuis les débuts de la recherche agro-nomique. Cette diversification qualitative aboutirait éventuellement à la conquête de certains segments du marché mais impliquerait également des changements dans les structures productives de l'économie agro-alimentaire mondiale. L'avènement des organismes génétiquement modifiés et de la transgénèse tendent en effet dans le moyen terme, à transformer les conditions de la compétition sur les marchés mondiaux.

Globalement les projections convergent pour affirmer qu'il y aura un doublement de la consommation des produits agricoles et alimentaires dans les 25 ou 30 prochaines années. Aussi, capter cette consommation nécessite une mutation profonde des systèmes productifs agricoles nationaux, mutation déjà anticipée aux Etats-Unis.

C'est ainsi que l'industrie des biotechnologies aux Etats-Unis est une industrie en pleine expansion. Le chiffre d'affaires de l'ensemble de la branche biotechnologie en 1994 atteignait 7,7 milliards de \$ et près de 13 milliards de \$ en 1996. On prévoit que les ventes dans le secteur des biotechnologies agricoles rapporteront un bénéfice de 2,2 milliards de \$ en l'an 2000 et 6,6 milliards de \$ en 2005 (ces profits n'étaient que de 107 millions de \$ en 1993)[\(21\)](#).

Il y a actuellement plus de 20 produits transgéniques aux Etats-Unis dans le secteur agricole mais il y en a 25 autres en cours d'expérimentation. Les débouchés sont particulièrement ciblés: l'Europe et le Japon. C'est dans cette perspective que l'industrie américaine investit lourdement en recherche développement pour l'ensemble des biotechnologies (7 milliards de \$ en 1994).

Compte tenu de l'enjeu que représentent les biotechnologies pour le développement des exportations, les Etats-Unis n'hésitent pas à entamer des procédures contentieuses pour défendre le libre accès de leurs produits.

En fait, le problème de la sécurité alimentaire mondiale n'est pas de nature technique et il n'existe en fait aucun problème agronomique majeur et insurmontable au problème des approvisionnements alimentaires dans le monde. Les difficultés alimentaires rencontrées par les pays en développement sont davantage liées aux inégalités de développement et écarts constatés dans la productivité du travail[\(22\)](#). Les écarts de productivité entre les agricultures les plus productives allaient d'une dizaine de quintaux par actif agricole à une centaine il y a un siècle, soit un rapport de 1 à 10. Ce rapport de productivité est aujourd'hui de 1 à 500, ce qui est considérable [\(23\)](#).

A ce déséquilibre de la productivité s'ajoutent les conséquences négatives de tout un système d'ouverture des frontières et de dysfonctionnement des marchés qui crée des ruptures dans les systèmes productifs locaux.

4. SECURITE ALIMENTAIRE ET FONCTIONNEMENT DES MARCHES AGRICOLES.

L'évolution des marchés mondiaux des produits de base et des matières premières agricoles déterminent en partie pour de nombreux pays les conditions de leurs approvisionnements et/ou de leur ressources extérieures, donc de leur sécurité alimentaire. Ces marchés ont été marqués, au cours de ces dernières décennies, par une baisse des prix, à la fois sous l'effet des progrès de la productivité du travail agricole et par une rupture intervenue dans la demande face à une offre croissante de produits de base(24) . Les analyses sur la rareté de Ricardo, de Malthus ou du Club de Rome (Meadow) n'ont pas été confirmées par l'observation des faits depuis deux siècles.

Une observation rapide des grandes tendances d'évolution des marchés des produits agricoles et alimentaires permettrait de dégager plusieurs étapes.

Du début des années 1960 jusqu'en 1974, les marchés agricoles avaient été relativement stables. Depuis 1974, l'instabilité des marchés agricoles est cependant devenue quasi permanente. Mais si jusqu'au début des années 1980, cette instabilité n'a pas posé de graves problèmes aux pays importateurs nets grâce à la mise en oeuvre de politiques agricoles ou alimentaires (subventions et fixations des prix, garanties de débouchés) et commerciales (prélèvements variables, aide alimentaire, subventions, stockage...) qui ont largement isolé les marchés des fluctuations internationales, il en va autrement depuis le début des années 1980. Les pays importateurs nets, comme la plupart des pays en développement, ont en effet libéralisé leurs économies, réduit les interventions publiques dans l'agriculture, restreint l'usage des outils commerciaux, et accru le rôle des mécanismes de marché.

Les pratiques d'oligopoles coopératifs observés dans le passé sur plusieurs grands marchés ont, par ailleurs, cédé la place à des stratégies plus conflictuelles.

Parce qu'ils sont déficitaires de nombreux pays en développement sont contraints de s'approvisionner sur les marchés internationaux. Or les politiques agricoles des pays développés sont aujourd'hui responsables de fortes fragmentations des marchés mondiaux (c'est-à-dire multitude de prix internationaux et conditions d'importation variables suivant destinataires), d'une forte volatilité des cours entraînant une déconnexion des prix entre marchés nationaux et internationaux. Ces dysfonctionnements déstabilisent les importateurs, plus particulièrement les pays à faible revenu et à déficit vivrier, dans l'élaboration de leurs politiques agricoles et de leurs stratégies de sécurité alimentaire.

Les interventions publiques ont changé de nature dans le domaine des échanges des grands produits agricoles et alimentaires et aucun pays, aucune institution et/ou accord commercial international n'ont pu assurer la charge de la stabilisation des prix internationaux. Dès lors, l'incertitude des marchés est devenue la règle (25) .

De plus, d'autres incertitudes pèsent lourdement sur les perspectives de l'offre et qui tiennent aux changements climatiques comme à l'irréversibilité de certaines dégradations environnementales.

Des études conduites par les experts des organisations internationales montrent que les principales certitudes retenues se résumeraient aux trois points suivants:

-Il n'y aura pas de résolution mécanique des problèmes de sécurité alimentaire à long terme sous le simple accroissement de l'offre. En effet, les surfaces cultivées nettes ne devraient pas augmenter au cours des trente prochaines années et les perspectives favorables qui peuvent être attendues du côté des rendements ne concernent ni toutes les cultures, ni toutes les régions. Les progrès seront inégalement répartis et les principales régions déficitaires sont le continent africain y compris le Maghreb, certains pays du Moyen-Orient, d'Asie du Sud et d'Amérique Latine.

- La croissance économique ne permettra pas à elle seule d'assurer l'accès des individus et des familles à un approvisionnement alimentaire stable et à une véritable sécurité alimentaire. Les questions liées au modèle de développement et de répartition des richesses se poseront avec plus de force aux populations du globe, en particulier celles situées dans les pays en développement.

- Ni les Etats, ni les marchés nationaux et internationaux ne sont aptes à assurer, à eux seuls, la sécurité des approvisionnements des populations. C'est en fait, le fonctionnement cohérent des institutions des Etats locaux conjugué aux interventions de la société civile qui pourront, à l'avenir, contribuer à réaliser les objectifs de sécurité alimentaire.

Toutefois, dans l'immédiat, de nombreuses questions restent posées car, face à ces incertitudes, aux ruptures institutionnelles, aux fluctuations de l'offre et des produits alimentaires de base, tous les pays ne sont pas placés dans la même situation et ne disposent pas de la même capacité à intervenir et à s'approvisionner sur ces marchés.

Les marchés des pays en développement sont souvent incomplets, voir inexistant. De même, les institutions sont parfois faibles et ont perdu de leur crédibilité avec le retrait de l'Etat dans le secteur économique et commercial qui n'a pas été relayé par un secteur privé. L'élaboration de politiques publiques passe donc par la définition du rôle et des responsabilités de l'Etat et de ses institutions dans la définition de projets de développement, la définition de mécanismes de transfert des revenus, l'affirmation de priorités pour la justice économique, le fonctionnement du marché et la garantie des droits fondamentaux à une alimentation saine et suffisante.

Si les pays développés conservent des politiques très interventionnistes, reposant sur la maîtrise de l'offre, le soutien intérieur et les interventions aux frontières (quotas de production, jachères, prix administrés, taxes et subventions, restrictions volontaires d'exportation...), la majorité des pays en développement ne peuvent user des mêmes instruments en matière de politique agricole et alimentaire. Ils sont soumis aujourd'hui aux contraintes imposées par des bailleurs de fonds (programmes d'ajustement structurel) et aux exigences découlant des accords signés à Marrakech en 1994 (OMC).

Nous savons que ces accords de Marrakech n'ont pas entraîné la disparition automatique des imperfections du marché, ni le retour à une offre concurrentielle. Les interventions publiques restent présentes pour une grande majorité même si certaines sont rendues transparentes (tarifications des barrières non tarifaires), et les monopoles et les oligopoles privés ou publics à l'origine des pouvoirs de marché ne cessent d'influencer les échanges.

Si les négociations internationales engagés sous l'égide du GATT puis de l'OMC, conduisent effectivement à une réduction des instruments de promotion des exportations, ces derniers n'ont pas entièrement disparu (26). Face au renforcement de la concurrence, les exportateurs ont diversifié leurs stratégies commerciales; ils ont élaboré les politiques de (re) conquête des marchés et utilisent, comme on le sait, différents mécanismes pour orienter les échanges. La suppression des subventions directes à l'exportation n'est pas acquise, et déjà d'autres instruments (les crédits et garanties d'exportation, les accords de long terme, accords bilatéraux entre sociétés privées et les aides alimentaires) apparaissent comme des candidats sérieux à leur succession.

Les politiques commerciales des pays industrialisés-exportateurs de produits agricoles et alimentaires (Union Européenne-Etats-Unis), favorisent déjà la création de zones d'échanges préférentielles où les prix de transaction ne reflètent en aucun cas les prix mondiaux. Ils tendent à souligner une régionalisation des échanges où chaque exportateur approvisionne les zones les plus proches.

Il est, tout compte fait, peu probable que la libéralisation des échanges soit à elle seule une garantie de la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

Références bibliographiques

BOYER R, 1990 (sous la direction de). *L'état des savoirs sur la régulation*. Ed. La découverte. Paris.

CAZIN A, 1996. *Produits de base: le prix des matières premières*. Conjonctures, Paribas. Décembre 1996.

EVANS P, 1999. «La rhétorique de la mondialisation». In *Problème économiques* N°2611-2612, avril 1999.

GODARD O, «Peut-on gérer l'incertitude?». In *Revue Courier de la planète*, N°40.

HIRST P, 1996. *Globalization in question*, Blackwell, London.

HUSSON M, 1994. «Etat et mondialisation». In *Politis*, février-mars-avril 1994.

MAZOYER M, ROUDART L, 1997. *Histoire des agricultures du monde*. Ed. du Seuil. Paris.

OULD AOUDIA J, 1996. «Conférence de Barcelone, la nouvelle politique euro-méditerranéenne». In *revue Machrek-Maghreb*, N° 153.

PETRELLA R, 1989. «La mondialisation de la technologie et de l'économie». In *Futuribles* N° 135.

PORTER M, 1990. *The competitive advantage of nations*. The Free Press, New-York.

REICH R, 1993. *L'économie mondialisée*. Dunod, Paris.

SIROËN J-M, 1998. «Le phénomène de mondialisation». In *Chambres d'agriculture* N° 866.

VIALLE P, 1998. «Les apports de l'innovation technologique et de la recherche». In *revue Economie et finance agricoles*, N°296.

VIATTE G, 1999. «Réforme des politiques agricoles et négociations futures à l'OMC», *Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêches. OCDE*.

WOLF M, 1996. «Le mythe de l'économie globale ». In *Problèmes économiques*, N°2474.

Notes

(*) Chercheur-Enseignant à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (France).

(1) Siroën J-M; le phénomène de mondialisation. *Chambres d'agriculture*. N°866, juin 1998.

(2) Hirst P; *Globalization in question*; Blackwell, London. 1996.

(3) Siroën J-M, article cité p.23.

(4) Husson M; Etat et mondialisation, in *Politis*, février-mars 1994, pp. 21-25.

(5) Boyer R; (sous la direction), l'état des savoirs sur la régulation, éd. la Découverte Paris 1990.

(6) Petrella R; la mondialisation de la technologie et de l'économie, in Futuribles n°135, septembre 1989, pp3-25.

(7) Reich R; l'économie mondialisée, Dunod, 1990.

(8) Reich R; op. cit.

(9) Porter M; The competitive advantage of nations. the Free Press, New-York, 1990.

(10) Siroën J-M; Le phénomène de la mondialisation, et Rosanvallon P., Le rôle régulateur de l'Etat; in Revue Chambres d'agriculture n° 886, juin 1998.

(11) Wolf M, Le mythe de l'économie globale. Problèmes économiques n° 2474, mai 1996.

(12) Husson M, article cité, p. 22-23.

(13) Le terme de triade fait référence aux trois pôles mondiaux que sont les Etats-Unis, le Japon et les pays d'Europe qui sont en même temps les pays d'origine d'entreprises multinationales.

(14) «Qu'est-ce que la mondialisation? »in Revue Chambres d'agriculture, n° 866, juin 1998.

(15) Données tirées de l'article de Ould Aoudia J. «Conférence de Barcelone». La nouvelle politique euro-méditerranéenne, in Revue Machrek - Maghreb, n°153, juillet 1996.

(16) Evans P, «La rhétorique de la mondialisation», in Problèmes économiques n°2611- 2612. Avril 1999.

(17) Wolf M, article cité.

(18) Voir à ce sujet le dossier «Agriculture et mondialisation» réalisé par la Revue Chambres d'agriculture, n°866 de Juin 1998.

(*) en milliards de \$.

(19) Nous savons que l'agriculture est le principal utilisateur des sols (en France, 57,4%). Le secteur rural (agriculture, forêts...) occupe en France, plus de 93% des sols disponibles en 1990.

(20) Buigues A., Jacquemin A., REI n°80, 2ème trimestre 1997.

(21) Toutes les données de ce paragraphe sont tirées de Cl. Chereau, in CA, mai 1997.

(22) Vialle P, Les apports de l'innovation technologique et de la recherche. Dossier de la Revue Economie et Finance Agricoles n°296, janvier-février 1998.

(23) Mazoyer M, et Roudart L,. «l'Histoire des agricultures du monde», Seuil, 1997.

(24) In Cazin A,. «Produits de base: le prix des matières premières». Conjoncture, Parisbas, décembre 1996.

(25) L'incertitude est une notion qui qualifie des situations «où le résultat d'une action dépend de la réalisation d'événements uniques, non répétitifs, ou qui ne sont pas identifiés clairement ex-ante» Voir Godard O,. Peut-on gérer l'incertitude ?. Courrier de la planète, n°40.

(26) Cf.Viatte G. Réforme des politiques agricoles et négociations futures à l'OMC. Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêches. OCDE. 1999.
